



National Library of Canada  
Collections Development Branch

Canadian Theses on  
Microfiche Service

Bibliothèque nationale du Canada  
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes  
sur microfiche

## NOTICE

✓  
The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

THIS DISSERTATION  
HAS BEEN MICROFILMED  
EXACTLY AS RECEIVED

## AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

LA THÈSE A ÉTÉ  
MICROFILMÉE TELLE QUE  
NOUS L'AVONS REÇUE

LES MILICIENS DE LA BATAILLE DE LA CHATEAUGUAY

par

*Michelle Guitard*

Thèse présentée à l'Ecole des études  
supérieures de l'Université d'Ottawa  
en vue de l'obtention de la maîtrise  
ès arts en histoire

Université d'Ottawa  
Ottawa, Canada, 1980

## SOMMAIRE

Châteauguay, c'est une victoire des Canadiens français. Combat livré contre les Américains, ce fut aussi un moyen, croyaient leurs élites, de combattre les accusations de déchéance et de déloyauté portées contre eux par certains éléments influents de l'élite coloniale britannique. Conquis un demi siècle auparavant, les miliciens canadiens prenaient les armes pour défendre le nouveau régime contre un adversaire qui menaçait leurs intérêts nationaux. Le contenu du fait militaire autant que l'aspect politique de l'épisode de la Châteauguay a retenu l'attention des historiens jusqu'ici. Nous avons voulu aborder l'histoire de ce combat particulier qui ne constitue pas toute la guerre, par l'histoire de ses combattants afin de déceler le vécu de ces hommes qu'on a, par la suite, appelé "héros".

Cela nous a obligé à connaître d'abord ce qu'était la milice par rapport à l'armée et comment elle était structurée. Ensuite, par le truchement des méthodes de recrutement, nous avons identifié les combattants de la bataille de la Châteauguay. Nous avons ainsi obtenu non seulement une connaissance des caractéristiques de plusieurs individus, mais aussi des groupes de personnes composant la classe des officiers et les différents corps de milice. L'étude des conditions de vie des miliciens nous plonge dans le vécu quotidien des hommes du début du XIX<sup>e</sup> siècle. La stratification sociale et la crise

économique sont révélées à travers tous les aspects du quotidien, qu'il s'agisse des commodités ou des activités. Enfin, pour comprendre comment ces hommes de condition souvent modeste étaient devenus des "héros", nous avons réexaminé le combat en partant des thèmes qui ont dominé les controverses en historiographie. Ceci nous a amené à noter à travers celle-ci le cheminement des préoccupations sociales et politiques des historographes depuis le combat jusqu'à aujourd'hui. En conclusion, nous avons dégagé les grands traits de notre étude afin de souligner son apport à la connaissance de cette époque. Nous en avons aussi profité pour noter quelques avenues de recherches possibles qui permettraient de connaître d'avantage l'histoire socio-économique de la période de la guerre de 1812.

La rédaction de la présente étude a grandement été facilitée par l'aimable collaboration de plusieurs personnes que nous désirons ici remercier. Les conseils judicieux, l'encouragement et la disponibilité de notre directeur de thèse, M. Fernand Ouellet, ont été grandement appréciés. La collaboration et les connaissances en histoire militaire de nos collègues de Parcs Canada et plus particulièrement, de Marc Lafrance et René Chartrand, ont été une aide inestimable. Nous voulons aussi remercier le personnel des différents dépôts d'archives consultés, lequel, par leurs services, ont contribué à nous faire apprécier le plaisir de la recherche dans les manuscrits. Nous remercions, enfin, le capitaine François Dufour qui a bien voulu relire et corriger une grande partie de notre texte ainsi que Noëlla Gauthier pour son excellent travail de dactylographie.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	I
Plan	III
Bibliographie	V
Liste des tableaux	XVIII
INTRODUCTION	XX
CHAPITRE I: LA MILICE BAS-CANADIENNE	1
Organisation militaire:	
Hiérarchie et structures administratives.	
Lois et règlements de la milice.	8
Les miliciens du Bas-Canada:	11
Les volontaires, la Milice d'élite et incorporée, la Milice sédentaire, les Amérindiens.	
Les miliciens présents sur la Châteauguay le 26 octobre 1813.	19
CHAPITRE II: LE RECRUTEMENT DES MILICIENS	21
Le recrutement des officiers:	23
Méthodes d'enrôlement, implications monétaires et obligations morales, origines sociales.	
Le recrutement des soldats:	39
Les Voltigeurs, la Milice d'élite et incorporée, la Milice sédentaire, les Amérindiens.	

CHAPITRE III: CONDITIONS DE VIE DES MILICIENS.	66
Aspects matériels:	66
Logement, nourriture, commodités, vêtements, armement et équipement, soldes.	
Activités militaires:	103
Discipline, exercices et travaux.	
Aspects du milieu:	111
Hygiène, présence féminine, traits de mentalité.	
Les miliciens sur le champ de bataille.	126
CHAPITRE IV: LE MYTHE DE LA BATAILLE DE LA CHATEAUGUAY.	129
Le mythe et le héros:	130
Définition, résumé de la bataille.	
Trois aspects du mythe:	133
Les forces en présence: Américains et Canadiens.	
La participation de R.G. Macdonell.	
La présence ou l'absence de Prevost.	
La victoire: retentissements et répercussions.	146
D'après les manuscrits.	
D'après l'historiographie.	
CONCLUSION	157
Appendices	161

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

Archives de l'Archidiocèse de Québec (AAQ)

G-IV: Cartables: Gouvernement IV, Lettres envoyées  
à Mgr J.-O. Plessis.

210 A: Registres des lettres expédiées, vol. 8.

Archives de l'Archidiocèse de Valleyfield

Correspondances, (1812-1814). Lettre de M. Bruguier  
à Mgr J.-O. Plessis, 31 octobre 1813.

Archives de l'Université de Montréal

P- 58: Collection Baby.

Archives du Musée McCord, Montréal

Dossiers "War of 1812".

Fonds McCord.

Cartes.

Archives du Séminaire de Québec (ASQ)

Série O: Fonds Viger-Verreau  
Cahiers noirs; Ma Saberdache bleue; Ma Saberdache rouge.

Manuscrit 74: Journal de L.-G. Labadie.

Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM)

Greffes des notaires. Dans cette collection, nous avons consulté les minutiers pour lesquels il existe des répertoires. Nous avons dépouillé pour la période d'avril 1812 à novembre 1813, ceux des notaires René Boileau, Jean-Marie Cadieux, Louis Chaboillez, Roger-François Dandurant, Joseph Desautels, Nicolas Benjamin Doucet, J.-Pierre Gauthier, Henry Griffin, Peter Lukin, Théophile Pinsonnault, Charles Prévost.

Archives nationales du Québec à Québec (ANQQ)

AP-G: Archives privées. Grandes collections.

289: Famille de Salaberry.

335: Collection Baby

417: Collection Papineau.

QBC: Québec. Bas-Canada.

15: Demandes de terres des miliciens de la guerre de 1812. Nous avons dépouillé ce fond pour la période 1812 à 1851. Ces documents ont été placés depuis notre recherche dans la collection "Terres et forêts" à la cote 03-Q-E-21.

Greffes de notaires. Dans cette collection, nous avons consulté pour la période d'avril 1812 à novembre 1813, les minutiers des notaires Dominique Lefrançois, Roger Lelièvre, François Letellier, Joseph Planté et Charles Voyer.

Archives publiques du Canada (APC)

MG 13: War Office

W.O. 17, Monthly Returns, Canada. 1812-1813, vol.1517.

MG 24: Documents du dix-neuvième siècle antérieurs à la Confédération.

B 2: Papiers Papineau, vol. L, Correspondance.

B16: Papiers Andrew Cochran.

G 5: Vassal de Monviel.

G 8: War of 1812. Medals.

G 9: Livre d'ordre de Juchereau Duchesnay.

G45: Papiers de Salaberry.

L 5: Collection Bertrand. vol. X.

RG 1: Executive Council. Canada.

E 2: Proceedings, vol. 3.

L3L: Quebec and Lower Canada Land Petitions and related records.

IA4: The Canada Gazette, vol.3.

RG 4: Civil and Provincial Secretaries' Offices,  
Canada East, 1760-1867.  
A 2: Civil Secretary's Correspondance, vol. 4-7.  
B21: Prison Returns, vol. 1.  
D 1: Gazette de Québec.

RG 8: Archives militaires et navales britanniques.  
I: Série C. (British Military Records)

RG 9: Ministère de la milice et de la défense.  
I : Documents antérieurs à la confédération.  
II: Documents postérieurs à la confédération.  
A 4: Pensions  
A 5: Médailles.

Cartes et plans.

Bibliothèque militaire fédérale. Berne. Suisse.

Journal de Louis de Watteville.

National Archives. Washington, United States.

RG 94: Returns. War of 1812.

Anonyme. *Extract From Notes on Military District No. 4, Covering The Period From The Beginning of The French Occupation To 1814, Canada, Ministère de la défense nationale, Service historique.*

Chartrand, René, *Lower Canada Select Embodied Militia Battalions 1812-1815*, Ottawa, Direction des lieux et parcs historiques nationaux, Division de la conservation, s.d.

Desloges, Yvon, *Le combat de la Châteauguay (26 octobre 1813)*, Parcs Canada, Recherches historiques, août 1969.  
*L'origine sociale des miliciens de 1812*, Ottawa, Parcs Canada, Recherches historiques, 1970.

Lafrance, Marc, Desloges, Yvon, Charbonneau, André, *Québec, ville fortifiée*, Québec, Parcs Canada, Recherches Historiques, 1979-1980.

Whitfield, Carol, *George Richard John Macdonell*, Manuscrit pour le volume IX, du dictionnaire biographique du Canada.

SOURCES IMPRIMEES

*Almanach de Québec*, Québec, John Neilson, 1811-1814.

Bas-Canada. Bureau de l'adjutant-général, *Règles et articles pour le meilleur Gouvernement de la milice de la Province du Bas-Canada lorsqu'elle sera incorporée pour le Service*, Revus et publiés en vertu et sous l'autorité de l'Acte de la 34<sup>e</sup> de Sa Majesté, Québec, P.E. Desbarats, 1812.

Chambre d'Assemblée, *Journaux de la chambre d'assemblée du Bas-Canada*, 1819, Appendice O.

Conseil législatif, *Journaux du Conseil législatif du Bas-Canada*, 1814, 1818, 1819.

Parlement, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 1793-1814.

Boucherville, Thomas Verchères de, "Journal de M. Thomas Vercheres de Boucherville dans ses voyages aux pays d'en haut et durant la dernière guerre avec les Américains, 1812-1813", *Canadian Antique & Numismatic Journal*, 3<sup>rd</sup> Series, 3:; (1901), p. 1-167.

Archives publiques du Canada. *Rapports*, 1913, 1914-15, Ottawa, Imprimeur du Roi.

*Gazette de Québec*, 1811-1815, 1838, 1845.

O'Sullivan, Michael, "Récit du témoin oculaire", *Gazette de Montréal*, 9 novembre 1813.

*Quebec Mercury*, Québec, 1812-1814.

*The Gleaner*, Huntingdon, 1889, 1890.

TRAVAUXA- Etudes générales et particulières.

Aron, J.P., Dumont, P., LeRoy-Ladurie, E., *Anthropologie du conscrit français*, Paris, Mouton, 1972, 542 p.

Aron, Jean-Paul, *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1967, 124 p.

Boissonnault, Charles M., *Histoire politico-militaire des Canadiens français, 1760-1945*, Trois-Rivières, Edition du Bien Public, 1967, 310 p.

Bouchette, Joseph, *A Topographical Description of the Province of Lower Canada, with remarks upon Upper Canada*, London, Faden, 1815; Reprint 1973, 640 p.

*The British Dominions in North America, A Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower & Upper Canada*, London, Green and Longman, 1832, 2 vols; tome I.

Burn, Richard, *The Justice of the Peace and Parish Officer*, London, A. Strahan, 1830, 3 vols; tome III.

Calver, W.L. et Bolton, R.P., *History Written with Pick and Shovel*, New York, The New York Historical Society, 1950, reprint 1955.

Chapais, Thomas, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Garneau, 1919-1934, 8 vols; tome 2.

Christie, Robert, *Memoirs of the Administration of the Colonial Government of Lower-Canada by Sir James Henry Craig and Sir George Prevost*, Québec, 1818, 160 p.

Clode, Charles, M., *The Military Forces of the Crown; their administration and government*, London, John Murray, 1869, 2 vols; tome II.

Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494-1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, 222 p.

*L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul, les soldats*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, e vols.

*Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, France, Ministère des armées, Etat majeur de l'armée de terre, Service historique, 1968, 4 vols; tome I: Une source d'histoire sociale, Guide de recherches.

Cruikshank, Ernest Alexander, *Inventaire des documents militaires du dépôt des archives canadiennes*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1812, 365 p.

De Watteville, H., *The British Soldier, His Daily Life from Tudor to Modern Times*, London, J.M. Dent & Sons, 1954, 242 p.

Dunlop, William, "Recollections of the American War 1812-14", *Tiger Dunlop's Upper Canada*, Toronto, McClellan & Stewart, 1967, 192 p.

Garneau, François-Xavier, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 2<sup>e</sup> édition, Québec, J. Lovell, 1852, 3 vols; tome III.

Gleig, G.R., *A Sketch of the Military History of Great Britain*, London, John W. Parker, 1845, 304 p.

Gloor, P.A., Houdaille, J., "La couleur des yeux à l'époque du I<sup>er</sup> Empire, Quelques commentaires sur l'évolution de ce caractère durant 238 ans" *Annales: Economies, Sociétés. Civilisations*, Paris, Armand Colin, no. 4, juillet-août 1976, p. 677-699.

Gravel, Jean-Yves, *L'armée au Québec (1868-1900), Un portrait social*, Montréal, Boréal Express, 1974, 157 p.  
*Les voltigeurs du Québec dans la milice canadienne (1862-1898)*, Québec, Université Laval, 1970, thèse de doctorat, 381 p.

- Greenwood, Frank Murray, *The Development of a Garrison Mentality Among the English in Lower Canada, 1793-1811*, University of British Columbia, 1970, thèse de doctorat, 301 p.
- Greer, Allan, "The Pattern of Literacy in Quebec, 1745-1899", *Histoire sociale*, Ottawa, Les éditions de l'université d'Ottawa, vol. XI, (no. 22), novembre 1978, p. 295-335.
- Hermadinguer, J.J., *Pour une histoire de l'alimentation*, Paris, Librairie ARmand Colin, 1970, 315 p.
- Hitsman, J. Mackay, *Safeguarding Canada, 1763-1871*, Toronto, University of Toronto Press, 1968, 240 p.
- Jacobs, James Ripley, *Tarnished Warrior, Major-General James Wilkinson*, New York, The Macmillan Company, 1938, 380 p.
- James, Charles, *An Universal Military Dictionary in English and French in which are explained the terms of the principal sciences that are necessary for the information of an officer*, London, T. Egerton, 1816, 1006 p.
- Lacelle, Claudette, "La garnison britannique dans la ville de Québec d'après les journaux de 1764 à 1840", *Histoire et archéologie*, no. 23, Ottawa, Parc Canada, 1979, 110 p.
- Lambert, John, *Travels Through Canada and the United States of North America in the years 1806, 1807, 1808*, London, Cradock and Loy, 1813, 2 vols; tome I.
- Laterrière, Pierre de Sales, *Political and Historical Account of Lower Canada with remarks on the present situation of the people as regards their manners, character, religion, by a Canadian*, London, William Marsh and Alfred Miller, 1830, 275 p.

LeRoy-Ladurie, Emmanuel, *Le territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1973, 542 p.

Manning, W.R., *Diplomatic correspondance of the U.S. Canadian Relations, 1784-1860*, Washington, D.C., Carnegie endowment for international peace, 1940-45, Tome I, 1784-1820.

Martin du Gard, R., *Les Thibault*, Paris, Gallimard, 1955, 6 vol.; tome VI.

Martin, R. Montgomery, *History, Statistics and Geography of Upper and Lower Canada*, London, Whittaker & Co., 1838, 356 p.

Morgan, Henry J., *Sketches of Celebrated Canadians*, Québec, Hunter Rose & Co., 1862, 779 p.

Ouellet, Fernand, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850; structure et conjoncture*, Montréal, Fides, 1966, 639 p.

*Le Bas-Canada 1791-1840, changements structuraux et crise*, Ottawa, Editions de l'université d'Ottawa, 1976, 541 p.

"Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)", Conférence présentée au Colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978. Ensuite publié dans les Actes du 4<sup>e</sup> Colloque international d'histoire militaire, Ottawa, 1978, ACTA, No. 4, Ottawa, 1979, p. 120-149.

Rioux, Christian, *La présence du régiment Royal Artillery à Québec de 1759 à 1871: organisation, effectifs, fonctions*, Travail inédit no. 331, Québec, Parcs Canada, 1980, 241 p.

Rogers, Col H.C.B., *Weapons of the British Soldier*, London, Sphere Books Ltd., 1972, 259 p.

Sellar, Robert, *The History of the County of Huntingdon and of the seignories of Chateauguay and Beauharnois from their first settlement to the year 1838*, Huntingdon, Québec, The Canadian Gleaner, 1888, 584 p.

Smith, Captain George, *An Universal Dictionary, a copious explanation of the technical terms ect. used in the equipment, machinery, movements and military operations of an army*, London, J. Millan, 1779, Limited Edition Military Series, 329 p.

Stanley, George Francis Gilman, *Canada's Soldiers, 1604-1954, the military history of an unmilitary people*, Toronto, 1954, 401 p.

Strachan, Hew, *British Military Uniforms 1768-96*, London, Arms & Armour Press, 1975, 384 p.

Sulte, Benjamin, *Histoire de la milice canadienne française, 1760-1897*, Montréal, Desbarats, 1897, 147 p.

Tompkins, Daniel, D., *Public Papers of Daniel D. Tompkins, governor of New York, 1807-1817*, Albany, J.B. Lyon, 1902, 3 vols.

Trudel, Marcel, *L'esclavage au Canada français, histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1960, 432 p.

Turcotte, G., *Le conseil législatif de Québec*, Beauceville, l'Eclaireur, 1933, 324 p.

Wallace, W.S. *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, Toronto, Macmillan, 1963, Third Edition, 822 p.

Wallot, J.P., *Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle*, Les Editions Boréal Express, 1973, 345 p.

Western, J.R., *The English Militia in the Eighteenth Century, The Story of a Political Issue 1660-1802*, London, Routledge & Kegan Paul, Toronto, University of Toronto Press, 1965, 479 p.

B- Ouvrages spécialisés: Guerre de 1812. ✓

- Auchinleck, G., *A History of the War Between Great Britain and the United States of America during the years 1812, 1813 and 1814*, Toronto, W.C. Chewett & Co., 1862, 408 p.
- Beirne, F.F., *The War of 1812*, Archon Books, Hamden, Connecticut, 1965, 410 p.
- Boissonnault, C.M., "Le Québec et la Guerre de 1812", *Revue de l'Université Laval*, Québec, Université Laval, Mars 1951, no. 5, p. 611-625.
- Brannan, John, *Official Letters of the Military and Naval Officers of the United States during the War with Great Britain in the Years 1812, 1813, 1814 and 1815*, with some Additional Letters and Documents elucidating the History of that Period, Washington, 1823, 510 p.
- Coffin, William F., *1812; The War and Its Moral, A Canadian Chronicle*, Montreal, John Lovell, 1864, 296 p.
- Coles, Harry, L., *The War of 1812*, Chicago, University of Chicago Press, 1965, 298 p.
- Goodman, Warren, H., "The Origins of the War of 1812: A Survey of Changing Interpretations", *Mississippi Valley Historical Review*, XXXVII (2), september 1941, p. 171-186
- Headly, Joel Tyler, *The Second War with England*, New York, Charles Scribner, 1853, 2 vols.
- Hitsman, J. Mackay, *The Incredible War of 1812; a Military History*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, 265 p.
- Horseman, Reginald, *The Causes of the War fo 1812*, New York, Octagon Books, 1972, 345 p.  
*The War of 1812*, London, Eyre & Spottiswoode, 1969, 286 p.

Hyatt, Albert Mark John, *The Defense of Upper Canada in 1812*, Ottawa, University Carleton, 1961, thèse de Maîtrise, 161 p.

Irving, L.H, Comp., *Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812*, Welland, Ontario, Canadian Military Institute, 1908, 309 p.

Jacobs, James Ripley & Tucker, Glen, *The War of 1812, a compact history*, New York, Hawthorn Books, 1969, 224 p.

James, W., *A Full & Correct Account of the Military Occurences Between Great Britain & America during the Late War*, London, 1818, 2 vols.

Jarvis, Eric, "Military Land Granting in Upper Canada Following the War of 1812", *Ontario Historical Society*, LXVII, no. 3, september 1975, p. 121-134.

Koke, Richard J., "The Britons who fought on the Canadian Frontier - Uniforms fo the War of 1812", *The New York Historial Society, Quaterly*, XLV, April 1961, p. 141-194.

Mahan, A.T., *Sea Power in its Relations to the War of 1812*, Boston, Little, Brown and Company, 1905, 2 vols.

Mahon, John K, *The War of 1812*, Gainesville, University of Florida Press, 1972, 476 p.

McAfee, Robert B., *History of the Late War in the Western Country*, Lexington, 1816, 534 p.

Reynolds, (James, Surgeon's Mate in the U.S. Army, *Journal of an American Prisoner at Fort Malden and Quebec in the war of 1812*, Edited by G.M. Fairchild, Quebec, Privately printed, 1909, 32 p.

Roosevelt, Theodore, *The Naval War of 1812; the history of the United States navy during the last war with Great Britain to which is appended an account of the battle of New Orleans*, New York, The Review of reviews company, 1904, 2 vols.

Stanley, George F.G., "The Indians in the War of 1812", *The Canadian Historical Review*, XXXI, no.2, June 1950, p. 145-165.

Steppler, Glenn A., "A Duty Troublesome beyond Measure", *Logistical Considerations in the Canadian War of 1812*, Montreal, University McGill, 1974, thèse de maîtrise, 338 p.

Taché, Sir E. Pascal, "Guerre de 1812 à 1815, bataille navale du lac Champlain par un témoin oculaire", Société Historique de Montréal, *Mémoires et Documents relatifs à l'histoire du Canada*, 3<sup>e</sup> livraison, s.d., p. 145-155.

Taylor, George ed., *War of 1812; Past Justifications and Present Interpretations*, Boston, Heath, 1963, 114 p.

White, Samuel, *History of the American Troops during the Late War under the Command of Colonels Fenton and Campbell*, Baltimore, Published by the author, 1830, 76 p.

Wood, William, C.M., *Canada in the War of 1812*, Shortt & Doughty, *Canada and its Provinces*, Toronto, Authors' Edition, 1913, 385 p.

*Select British Documents of the Canadian War of 1812*, Toronto, The Champlain Society, 1920, 3 vols; tome I.

*The War With The United States: a chronicle of 1812*, Toronto, Glasgow, Brooks & Company, 1915, 370 p.

Zaslow, Morris, ed., *The Defended Border; Upper Canada and the War of 1812, A Collection of Writings Giving a Comprehensive Picture of the War of 1812 in Upper Canada*, Toronto, Macmillan, 1964, 370 p.

C- Ouvrages concernant la bataille de la Châteauguay.

David, L.O., *Le héros de Châteauguay*, Montréal, Cadieux et Derome, 2<sup>e</sup> édition, 1883, 107 p.

Lighthall, W. D., *An Account of the Battle of Chateauguay, being a lecture delivered at Ormstown, March 8<sup>th</sup>, 1889*, Montreal, W. Drysdale & Co., 1889, 32 p.

Pinguet, Charles, "Deux lettres écrites dans les tentes de Châteauguay", *Soirée canadienne*, 3<sup>e</sup> livraison, mars 1864, p. 91-96.

Sellar, Robert, *The U.S Campaign of 1813 To Capture Montreal, Chrysler, The Decisive Battle of the War of 1812*, Huntingdon, Gleaner Print, 1913, 34 p.

Sulte, Benjamin, *La bataille de Châteauguay*, Québec, Renault, 1899, 128 p.

"Les hommes de Châteauguay", *Le monde illustré*, 1895, I: 10 août 1895; II: 17 août 1895; III: 24 août 1895.

"Châteauguay", *Le monde illustré*, 1895, I: 16 mars 1895; II: 23 mars, 1895; III: 30 mars 1895; IV: 6 avril 1895; V: 13 avril 1895.

Suthren, Victor, J.H., "The Battle of Chateauguay", *Canadian Historic Sites, Occasional Papers in Archeology and History*, Ottawa, no. 11, 1974, p. 95-151.

## LISTE DES TABLEAUX

1	Organigramme des principaux administrateurs de la milice durant la guerre de 1812	4
2	Hiérarchie des officiers militaires. Automne 1813	6
3	Milice sédentaire 1813	15
4	Occupations principales des officiers voltigeurs	24
5	Lieux d'origine des officiers du corps des Voltigeurs	35
6	Lieux d'origine des officiers du corps de Milice d'élite et incorporée	35
7	Liens de parenté des officiers de milice	37a
8	Lieux d'origine des soldats du corps des Voltigeurs	42
9	Age des Voltigeurs	43
10	Tailles des Voltigeurs	44
11	Descriptions physiques des Voltigeurs	46
12	Aptitudes à signer d'après les contrats d'engagement	48
13	Occupations des gradés et des soldats chez les Voltigeurs	49
14	Occupations des gradés et des soldats du corps de Milice d'élite et incorporée	57

15	Lieux d'origine des soldats du corps de Milice d'élite et incorporée	58
16	Rapport sur les miliciens de la division de Beauharnois	60
17	Contrat avec le gouvernement	74
18	Rations	77
19	Valeur nutritive des rations	84
20	Prix des vêtements	90
21	Soldes	98
22	Maladies des hommes refusés pour le service actif	113
23	Maladies des miliciens	115

## INTRODUCTION

Le 26 octobre 1813, sur la rivière Châteauguay, trois cents miliciens canadiens commandés par le lieutenant-colonel Charles-Michel de Salaberry repoussent une force américaine plusieurs fois supérieure à la leur commandée par le major-général Wade Hampton. Le récit de cette bataille a maintes fois été raconté; certains historiens se sont attachés à décrire son aspect stratégique, d'autres, à travers leur interprétation, ont entrepris de longues polémiques sur la signification de cette victoire et la valeur du héros, Charles-Michel de Salaberry. Mais, personne n'a étudié l'histoire des combattants. Yvon Desloges a rédigé, pour le compte de Parcs Canada, un court manuscrit sur l'origine sociale des miliciens qui démontre la pertinence d'une nouvelle recherche.<sup>1</sup> Intéressée par ce travail, nous avons entrepris de poursuivre cette ébauche afin de connaître ces miliciens, officiers et soldats. Cette approche allait nous permettre de voir d'un autre angle, la signification de la bataille de la Châteauguay dans l'esprit collectif et tenter de comprendre la formation du mythe autour de ce combat.

L'histoire sociale des miliciens de la bataille de la Châteauguay est un thème nouveau dans l'historiographie canadienne. Mais l'intérêt pour l'histoire sociale des militaires a depuis quelques années, retenu l'attention de plusieurs his-

---

1 Yvon Desloges, *L'origine des miliciens de 1812*, Ottawa, Parcs Canada, 1970, Manuscrit.

toriens. Les travaux de l'équipe Aron, Dumont et LeRoy-Ladurie<sup>2</sup> ainsi que ceux de Corvisier<sup>3</sup> ont particulièrement éveillé notre intérêt sur les connaissances que l'on pouvait retirer des documents des archives militaires. Le Bas-Canada étant une colonie britannique, les études de Western<sup>4</sup> et de Watteville<sup>5</sup> sur la milice et l'armée britannique se sont avérées indispensables pour la compréhension de nos documents. Nous devons aussi beaucoup à nos collègues de Parcs Canada qui ont entrepris l'étude de l'armée britannique au Canada.<sup>6</sup> Ils nous ont fourni de nombreuses informations permettant de connaître les caractéristiques particulières de cette présence militaire dans notre société.

Les études en histoire militaire nous ont permis de structurer notre travail, plusieurs travaux généraux en histoire sociale nous ont apporté des connaissances complémentaires indispensables, mais c'est presque uniquement dans les sources primaires que nous avons trouvé les informations contenues dans la présente étude. Les deux principaux fonds concernant

- 
- 2 J.P. Aron, P. Dumont, E. LeRoy-Ladurie, *Anthropologie du conscrit français*, Paris, Mouton, 1972.
- 3 André Corvisier, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1976; *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul. Les soldats*, Paris, Presses universitaires de France, 1964; *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, France, Ministère des armées, Etat majeur de l'armée de terre, Service historique, 1968.
- 4 J.R. Western, *The English Militia In The Eighteenth Century, The Story of a Political Issue 1660-1802*, London, Routledge & Kegan Paul, Toronto, University of Toronto Press, 1965.
- 5 H. de Watteville, colonel, *The British Soldier, His Daily Life From Tudor To Modern Times*, London, J.M. Dent & Sons Ltd., 1954.
- 6 Claudette Lacelle, *La garnison britannique dans la ville de Québec d'après les journaux de 1760 à 1840*, dans *Histoire et Archéologie*, n° 23, Ottawa, Parcs Canada, 1979; Marc Lafrance, Yvon Desloges et André Charbonneau, *Québec, ville fortifiée*, Québec, Parcs Canada, 1979-1980, Manuscrit; Christian Rioux, *La présence du régiment Royal Artillery à Québec de 1759 à 1871: organisation, effectifs, fonctions*, dans *Travail inédit*, n° 331, Québec, Parcs Canada, 1980.

l'histoire de la milice sont aux Archives publiques du Canada; il s'agit des documents de la milice et de la défense (RG 9) et de ceux de l'armée et de la marine britannique (RG 8). Le premier contient la correspondance de l'adjudant-général de la milice, les rapports des effectifs de la milice et les ordres généraux concernant la milice. Le second contient la correspondance du commandant des forces, du secrétaire militaire, des officiers et de l'adjudant-général de l'armée. On y retrouve aussi, les politiques de défense, les rapports du commandant des forces au commandant en chef à Londres et au ministère de la Guerre. Plusieurs fonds de la série *Documents du XIX<sup>e</sup> siècle - antérieurs à la Confédération* (MG 24) contiennent des documents manuscrits de militaires ou de familles reliées au monde militaire. C'est dans cette série que se trouve l'indispensable fonds de la famille Salaberry. Aux Archives nationales du Québec à Québec, nous avons aussi examiné les papiers militaires de la collection Papineau, ainsi que les demandes de terres des miliciens de la guerre de 1812, pour les années 1812-1851, (QB C 15, qui font partie depuis 1978 du fond *Terres et Forêts*). A Québec et à Montréal, nous avons trouvé dans les greffes des notaires, les contrats d'engagement des Voltigeurs et quelques-uns de la Milice d'élite et incorporée, ce qui nous a permis de faire une étude plus précise du recrutement. Le fonds Verreau contenant, entre autres, la Saberdache bleue de Viger, au Séminaire de Québec, ainsi que la correspondance adressée à Mgr Plessis aux archives du diocèse de Québec contient plusieurs informations sur les conditions de vie des miliciens. Enfin, notons que les archives du musée McCord à Montréal, ainsi que la collection Baby à l'université de Montréal, détiennent des documents fort intéressants sur la guerre de 1812.

Le monde militaire possède un vocabulaire particulier. Bien souvent, plusieurs pays emploient un même terme sans que la signification soit la même d'un pays à l'autre. Les termes évoluent aussi dans le temps. Nous en soulignons quelques-uns,

ici, qui nous paraissent essentiels pour la lecture du texte. Dans le vocabulaire militaire, le mot *corps* a un sens très large. Il remplace le mot *régiment* qui n'est jamais employé officiellement lorsque la milice est concernée. Le *corps* peut aussi désigné un détachement. Pour plus de clarté, nous avons choisi de ne l'employer que lorsqu'il désigne un groupe ou *régiment*, et nous employons le terme *détachement* lorsqu'il ne s'agit que d'une partie d'un *corps*. Un autre terme très important à retenir est *régulier*. Les *réguliers*, l'armée *régulière*, les soldats *réguliers* sont les membres de l'armée britannique. Ils n'appartiennent, en aucune manière, à la milice. Nous parlerons aussi de la Milice d'élite et incorporée. Le mot *élite* veut, ici, dire *spéciale* ou *choisie* et il n'a aucune connotation de classe privilégiée.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons-nous que la bataille de la Châteauguay s'inscrit dans la guerre entre le Canada et les Etats-Unis qui dura de 1812 à 1815. Jusqu'à l'automne 1813, les Américains menèrent leur offensive surtout au Haut-Canada. Devant le peu de succès obtenu, ils concertèrent alors leurs efforts sur Montréal, afin de couper le ravitaillement de l'armée britannique au Haut-Canada et l'obliger ainsi à se replier au Bas-Canada. Dans ce but, l'armée américaine fut divisée en deux ailes, l'une commandée par le brigadier-général James Wilkinson, l'autre par le major-général Wade Hampton. Wilkinson devait descendre le fleuve Saint-Laurent, pour rencontrer Hampton qui allait venir par la rivière Châteauguay, à l'Ile Perrot, d'où ils attaqueraient Montréal. Hampton fut arrêté dans sa marche vers Montréal par l'opposition déterminée des miliciens commandés par Charles-Michel de Salaberry et l'offensive américaine fut ainsi désorganisée. Ce combat, appelé bataille de la Châteauguay<sup>7</sup>, avait

7 Traditionnellement, on dit *bataille de Châteauguay*. Cela porte à confusion, car le combat n'eut pas lieu à Châteauguay, mais à une bonne distance de là sur la rivière Châteauguay. C'est pourquoi nous disons *Bataille de la Châteauguay*.

été gagné par une force militaire presque totalement composée de miliciens.

L'événement retint notre attention. Qui étaient ces miliciens? Nous avons vite constaté qu'il était impossible d'étudier l'histoire des miliciens sans comprendre ce qu'était la milice durant la guerre de 1812. Cela nous a amené à décrire dans un premier chapitre, la place occupée par la milice dans l'organisation de la défense du Bas-Canada, comment elle était réglementée et quelles en étaient les structures. Nous pouvions alors entreprendre dans un deuxième chapitre, l'étude du recrutement des officiers et des soldats de la milice. Les méthodes de recrutement des officiers étant très différentes de celles des soldats, nous les avons étudiées séparément. Si le recrutement des officiers était assez uniforme, peu importe le corps de milice dans lequel ils s'engageaient, ce n'était pas le cas pour l'enrôlement des soldats qui sera examiné selon le corps auquel ils appartenaient. La structure et la composition de la milice nous ont amené à vouloir connaître ses conditions de vie. Ainsi, dans le troisième chapitre, nous aborderons les conditions matérielles, les activités militaires et quelques aspects du milieu dans lequel ont vécu les miliciens. Une partie de ces soldats *temporaires* ont participé à un combat qui a pris une envergure mythique. Nous avons donc voulu, dans un dernier chapitre, tenter de cerner les éléments de ce mythe et de voir comment il avait évolué depuis le célèbre combat jusqu'à aujourd'hui.

CHAPITRE I

LA MILICE BAS-CANADIENNE

Durant la guerre de 1812, la milice étant un des éléments de l'organisation militaire pour la défense, il s'avère donc nécessaire de connaître où elle se situe dans cette organisation, comment elle est dirigée et quelles en sont les principales structures administratives. Un bref aperçu historique des lois et des règlements est indispensable pour connaître son importance dans les activités militaires du Bas-Canada. Et enfin pour nous situer dans notre projet, il convient de décrire brièvement la composition des corps de milice bas-canadienne durant la Guerre de 1812.

Organisation militaire

L'armée des divers pays européens avait d'abord été formée des miliciens levés et dirigés par leurs seigneurs pour servir à des fins de conquête ou de défense. Les seigneurs joignaient souvent leurs effectifs aux soldats attachés à la maison du Roi. C'est seulement à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que les Etats ont commencé à lever, commander et administrer une armée régulière. C'est ainsi que les premiers régiments britanni-

ques ont été formés en 1660.<sup>1</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pratique de la Condotta ou Entreprise militaire disparaît graduellement, mais pas tout à fait, de sorte qu'à côté de l'armée régulière, l'on retrouvait des régiments étrangers au service de la couronne. Malgré la présence de ces régiments, les effectifs de l'armée régulière n'étaient pas assez nombreux et l'Etat comptait aussi sur la milice pour participer à certaines activités militaires comme des travaux de garnison et la défense du territoire.<sup>2</sup>

Dans les deux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les forces militaires britanniques étaient composées de régiments réguliers, de régiments étrangers, de régiments provinciaux et de bataillons de milices. Les régiments étrangers tels que celui de Louis de Watteville qui vint au Canada, étaient composés de mercenaires engagés, entraînés, payés et soumis au commandant du régiment; ce dernier engageait son régiment envers le Roi pour un certain temps et moyennant un prix convenu. Les régiments provinciaux étaient formés de soldats engagés dans la colonie et étaient administrés par l'armée britannique; ils ne devaient, en principe, servir que dans la colonie. Vient, ensuite, la milice qui fait l'objet de notre étude. Tous sujets britanniques adultes étaient miliciens et devaient servir à la défense militaire en Grande-Bretagne ou dans sa colonie seulement, lorsqu'ils étaient enrôlés.<sup>3</sup> Il y avait donc une structure administrative propre à la milice. Son organisation, tant sur le plan fonctionnel que sur le plan matériel, exigeait de nombreux services administratifs. Nous identifierons donc, ici, ses principaux cadres hiérarchiques et ses services essentiels.

- 
- 1 C. James, *A Universal Military Dictionary in English & French*, London, T. Egerton, 1816, 4<sup>th</sup> edition, p. 728.
  - 2 A. Corvisier, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, P.U.F., 1976, p. 69, J.R. Western, *The English Militia In The Eighteenth Century*, London, Routledge & Kegan Paul, 1965, p. 220, 240.
  - 3 Richard Burn, *The Justice of the Peace and Parish Officer*, London, A. Strahan, 1830, v. III, p. 471.

Le palier le plus élevé de cette administration était comme l'indique l'organigramme ci-bas, celui du troisième Secrétaire d'Etat. Celui-ci dirigeait les affaires des colonies et de la guerre. En juin 1812, le titulaire de ce poste, lord Henry Bathurst succéda à lord Liverpool. Le commandant en chef de l'armée britannique pour tout l'Empire, le duc de York, était lié au bureau du troisième secrétaire d'Etat sans y être intéressé.<sup>4</sup> C'est pourquoi nous l'avons situé dans notre organigramme parallèlement au Secrétaire d'Etat. En 1812, le commandant en chef définissait les stratégies militaires, décidait la formation des régiments et procédait aux nominations des officiers supérieurs.<sup>5</sup>

Le commandant des forces en Amérique du nord et gouverneur en chef des Canadas, Sir George Prevost, relevait à la fois du secrétaire d'Etat et du commandant en chef. Par ses fonctions d'administrateur militaire et civil, Prevost commandait l'armée et la milice. En tant que commandant des forces dans la colonie, il communiquait avec le commandant en chef par l'intermédiaire de Bathurst. Comme gouverneur en chef, il ne s'adressait qu'à Bathurst par l'intermédiaire du secrétaire aux colonies.

Dans les Canadas, le secrétaire civil transmettait les ordres de Prevost pour ce qui regardait la levée et le paiement des milices. C'était aussi lui qui établissait les liens nécessaires avec le parlement des colonies et les organismes gouvernementaux.

Quant à l'organisation militaire, qu'il s'agisse de stratégies ou d'organisation matérielle, Prevost transmettait ses

---

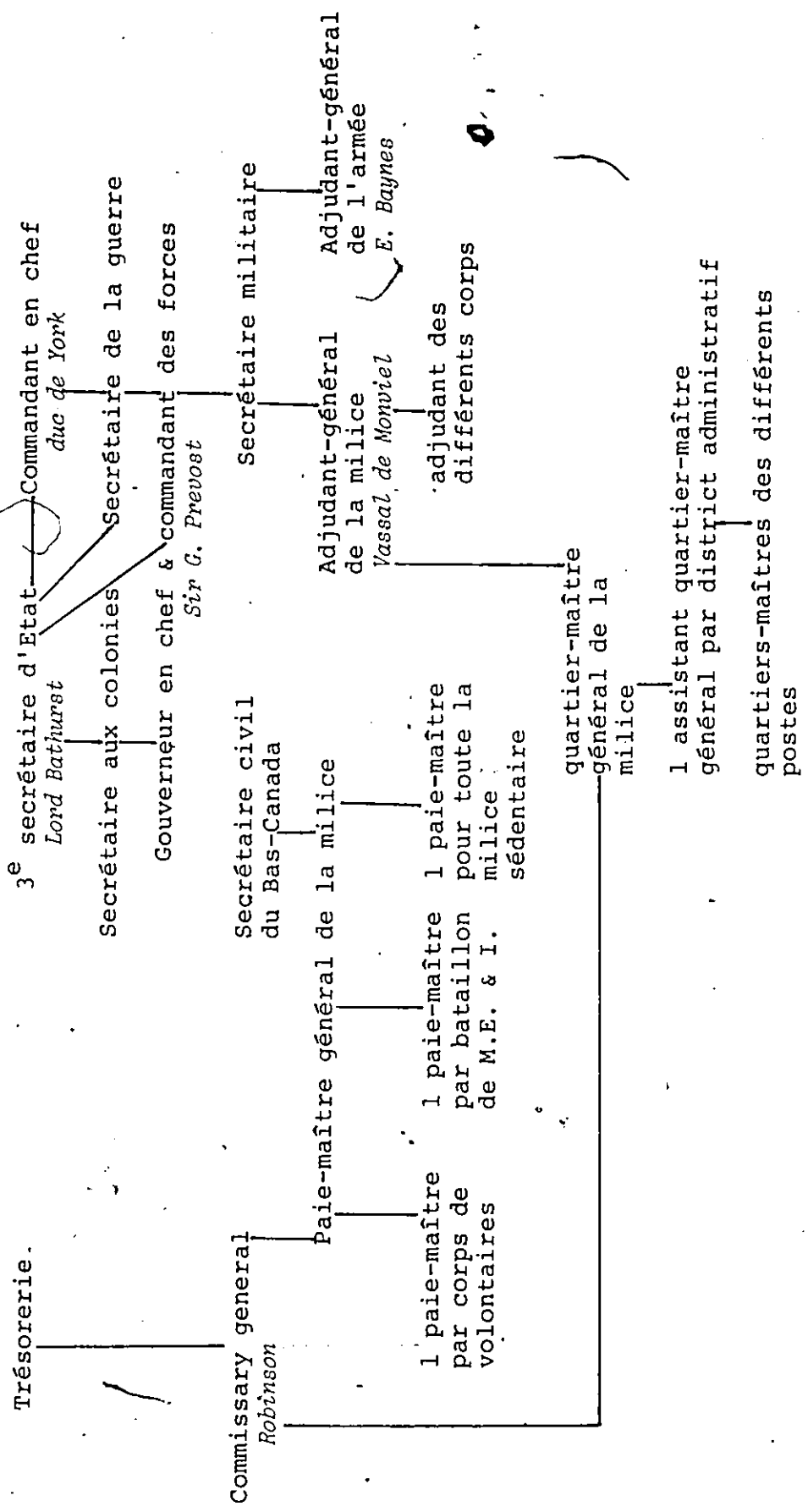
4 Charles Clode, *The Military Forces of the Crown, Their Administration and Government*, London, John Murreau, 1869, p. 344. Le commandant en chef n'est pas soumis au secrétaire d'Etat. Cette fonction est mal définie à l'époque et c'est la coopération entre les deux hommes en fonction qui délimite leurs activités respectives. Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> secrétaire d'Etat dirigent des sphères administratives non reliées à notre étude.

5 *Ibid.*, p. 344.

Tableau 1

Organigramme des principaux administrateurs de la milice durant la guerre de 1812.

ROI



ordres par l'intermédiaire du secrétaire militaire. Celui-ci communiquait avec l'armée et la milice par l'entremise des adjudants-généraux. Tous les ordres généraux passaient par le bureau de chacun de ces adjudants-généraux. Toutes les commissions d'officiers étaient émises par ces bureaux. Les adjudants de chaque régiment faisaient parvenir le rôle des effectifs à l'adjudant-général. Il y avait un adjudant-général pour l'armée et un pour la milice. Celui de l'armée empiétait souvent sur la juridiction de l'adjudant-général des milices, surtout en ce qui concernait les ordres généraux pour les déplacements; il arrivait même que ces deux instances se contredisaient, ce qui embarrassait beaucoup les officiers. C'est pourquoi les documents relatifs à l'histoire des miliciens proviennent des bureaux des deux adjudants-généraux.

L'armée et la milice avaient chacune leur quartier-maître-général. Ces officiers régissaient la distribution des logements, des vêtements et de l'approvisionnement. Ils appliquaient les ordres de l'adjudant-général et recevaient le matériel nécessaire du commissaire-général. Il y avait un assistant-quartier-maître-général de la milice dans chaque district administratif. Chaque poste militaire avait un quartier-maître pour la distribution des ravitaillements de toute sorte.

Le commissaire général avait une charge civile et relevait de la Trésorerie britannique. Il s'occupait officiellement des déboursés en argent et du transport, mais il contrôlait aussi, officieusement, le ravitaillement de toutes les troupes régulières et de la milice.<sup>6</sup>

Comme les miliciens étaient payés avec les fonds de la province, le paie-maître-général de la milice relevait du se-

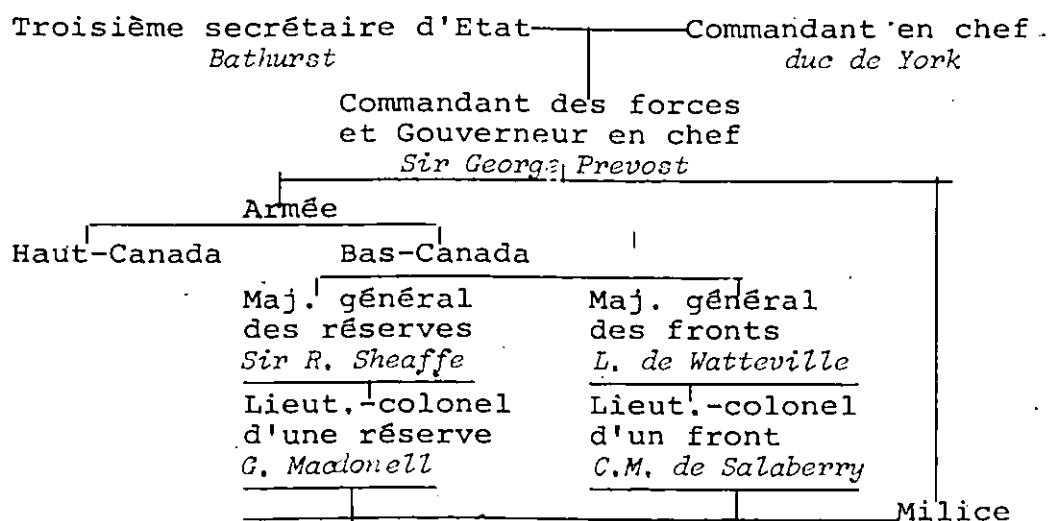
---

6 G. Steppler, *"A Duty Troublesome Beyond Measure" Logistical Consideration in the Canadian War of 1812*", McGill University, Montréal, 1976, thèse dactylographiée, maîtrise ès art, p. 9.

crétaire civil. Mais administrativement, c'était le bureau du commissaire-général qui payait les troupes. Alors le paie-maître était ainsi étroitement lié à ce dernier. - Nous reviendrons sur ce sujet en parlant des salaires des miliciens. - Les corps de volontaires, comme les Voltigeurs, avaient chacun un paie-maître ainsi que chaque bataillon de Milice d'élite et incorporée. Mais il n'y avait qu'un seul officier à ce poste pour toute la Milice sédentaire.

Maintenant que nous avons situé les principaux organismes administratifs, il faut aussi examiner la hiérarchie des officiers militaires durant la guerre de 1812. Le commandant des forces, Prevost, dirigeait par l'intermédiaire de deux majors-généraux par province. Un major-général commandait les réserves, l'autre les fronts ou avant-postes, sur toute la frontière de la province. Chaque réserve et chaque front (par exemple, la région de la Châteauguay) étaient dirigés par un lieutenant-colonel. A l'automne 1813, le major-général Sir Roger Sheaffe, commandant des réserves, était le supérieur immédiat du lieutenant-colonel George R.J. Macdonell, responsable de la réserve sur la Châteauguay. De son côté, le major-général Louis de Watteville, commandant du front, était le supérieur du lieutenant-colonel Charles-Michel de Salaberry, chargé du front sur la Châteauguay.

Tableau 2  
Hiérarchie des commandants. Automne 1813



La hiérarchie des grades militaires dans les régiments est la même dans l'armée et dans la milice. Nous trouvons quatre niveaux hiérarchiques dans chaque régiment: l'état, les officiers, les sous-officiers ou officiers sans commission et les soldats. La composition générale est comme suit:

L'état-major: colonel<sup>7</sup>, lieutenant-colonel, 1<sup>er</sup> major, 2<sup>ième</sup> major-adjutant, quartier-maître, paie-maître, aumônier, chirurgien, assistant-chirurgien.

Officier: capitaine, lieutenant, 2<sup>ième</sup> lieutenant, enseigne.

Sous-officiers: caporaux, sergents, fifres, tambours.

Soldats: compagnies de 50 à 120 hommes.<sup>8</sup>

Dans un régiment ou dans une compagnie, tous les postes d'officiers n'étaient pas nécessairement remplis. Par exemple, le corps des Voltigeurs n'avait pas d'enseigne, mais avait un deuxième lieutenant. Lorsque la milice est en action avec l'armée régulière, les officiers de milice sont soumis à ceux du même rang dans la force régulière.<sup>9</sup> Ayant ainsi pris connaissance des principales fonctions administratives, nous allons maintenant nous attarder aux traditions et aux principales lois concernant la milice au Canada.

---

7 Les régiments de l'armée régulière avaient généralement un colonel. Les divisions de Milice sédentaire aussi. Les Voltigeurs et la Milice d'élite et incorporée étaient commandés par des lieutenants-colonels.

8 C. James, *Op. cit.*, p. 123.

9 L.H. Irving, *Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812*, Welland Tribune Print, 1908, p. 252, General Order, Canadian Military Institute.

### Lois et règlements de la milice

Notons d'abord que la milice au Canada date des débuts de la colonie. Avant 1669, sans être organisée officiellement, elle dépend des dirigeants des principaux lieux d'habitations qui la font servir aux exigences presque quotidiennes de la défense. Le premier ordre concernant l'exercice des miliciens date de 1651 et ne touche que les miliciens des Trois-Rivières.<sup>10</sup> Il n'établit pas la milice mais confirme son existence. La législation de 1669 marque la première organisation officielle de la milice en Nouvelle France.<sup>11</sup> En fait, elle ratifie l'organisation déjà existante. Durant tout l'Ancien Régime, la milice sera presque toujours en service actif, car la France ne pouvait fournir à sa colonie une armée régulière, suffisante. Aussi, l'administration civile et la société canadienne seront-elles largement influencées par des activités à caractère militaire.<sup>12</sup>

A la Conquête, les miliciens sont renvoyés chez eux. Mais l'abolition officielle de la milice de la Nouvelle-France n'a lieu qu'en 1765, et cela par une méthode un peu curieuse; l'ordonnance à ce sujet est émise dans la seconde partie d'une ordonnance relative à l'approvisionnement du bois de chauffage. La raison invoquée est la suivante: le gouvernement britannique ne tenait pas à maintenir une milice au Canada.<sup>13</sup> Pourtant, quelques années plus tard, Carleton voudra restaurer la hiérarchie traditionnelle des pouvoirs déjà

- 
- 10      RAPC, 1940, p. 7. "Ordre de M. D'Ailleboust à Pierre Boucher, Capitaine dans le Bourg des Trois-Rivières, 6 juin 1651"
- 11      *Ibid.*, p.8. "Lettre du Roi à Monsieur de Courcelles pour lui ordonner de diviser les habitants du Canada par compagnies de milice, à Paris, le 3 avril 1669"
- 12      A Corvisier, *Op. cit.*, p. 138-139.
- 13      RAPC, 1913, p. 81-82. "Ordonnance pour faciliter et pour régler les Fournitures de Bois de Chauffage aux Troupes de sa Majesté en Garnison dans cette province, et pour déclarer que tout Pouvoir et Autorité de quelque Capitaine ou autre Officier de Milice que ce soit établis en cette Province avant la Conquête d'icelle, et continués ensuite jusques à l'Epoque de l'Etablissement du Gouvernement Civil Britannique, en icelle, ont été abolis et anéantis par l'Etablissement du dit Gouvernement."

existante dans la colonie.<sup>14</sup> Il faudrait par conséquent vérifier la remarque d'un auteur anonyme qui prétend que les officiers français avaient bien perdu leur commission reçue de la Couronne française, mais qu'ils en avaient reçu une nouvelle de la Couronne anglaise.<sup>15</sup> Cela expliquerait la rapidité avec laquelle, le Gouverneur pourra en 1775, lever un bataillon de milice commandé par les officiers de l'Ancien Régime. Vassal de Monviel a écrit à ce sujet: "Il n'y avait point d'Acte de Milice et elle était régie d'après les anciennes ordonnances".<sup>16</sup> La milice aurait donc été temporairement abolie sans que sa structure disparaisse vraiment au niveau des officiers.

Les circonstances l'obligeant, le Gouverneur rétablit officiellement la milice en 1777, par l'ordonnance "Qui règle les Milices de la Province de Québec et qui les rend d'une plus grande utilité pour la conservation et la sûreté d'icelle." Cette acte contient les règlements de base pour le recrutement, les exercices, etc. Il fut renouvelé tous les deux ans environ, jusqu'en 1787, alors qu'une nouvelle ordonnance plus détaillée sera rédigée pour régler "plus solidement les Milices". Deux ans plus tard, elle sera amendée de nouveau.<sup>17</sup> En 1816, Vassal de Monviel qualifie l'ordonnance de 1787 de perpétuelle.<sup>18</sup> En fait, le premier parlement provincial du Bas-Canada passa une loi en 1793 pour l'organisation de la milice selon les ordonnances antérieures. Mais l'article établissant un salaire égal à celui du militaire régulier pour le milicien en service

14 Fernand Ouellet, *Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)*, Conférence présentée au Colloque international d'histoire militaire, Ottawa, août 1978, p. 27-29.

15 Anonyme, *Extract From Notes on Military District No. 4 Covering the Period From The Beginning of the French Occupation to 1814*, Canada, ministère de la Défense nationale, Service historique, manuscrit dactylographié.

16 APC, *Defence and Militia Records*, RG 9, IA 1, 76, f. 383-384, Vassal de Monviel à Sherbrooke, 5 août 1816.

17 RAPC, 1914-1915, p. 70, 101, 130, 137, 184, 235, Ordonnances pour la milice.

18 APC, RG 9, IA 1, 76, f. 383-384, Vassal de Monviel à Sherbrooke, 5 août 1816.

actif apportait une dimension nouvelle et importante à la loi de la milice. On ajoutait aussi une rente pour les veuves des miliciens tués ou blessés en service. Cet acte demeura en vigueur jusqu'en 1803 alors qu'il sera reformulé pour inclure des changements administratifs relatifs aux dépenses encourues par la milice. Il sera prolongé jusqu'en 1810. En 1812, la Législature amenda la loi afin de prévoir une éventuelle et imminente déclaration de guerre. Ainsi, un des amendements à cette loi intitulée "Acte qui continue pour un temps limité et amende un acte passé dans la quarante-troisième année du règne de Sa Majesté..." (1803) stipulait que la somme allouée aux dépenses de la milice passerait de £2,500 à £12,000 courantes.<sup>19</sup>

On y amendait aussi l'article limitant à six mois le service actif, pour permettre au gouvernement de lever toute ou une partie de la milice pour la durée de la guerre. Certains articles concernant les exercices, les substituts et divers autres points y étaient abrogés ou modifiés.<sup>20</sup> Lors du renouvellement de la loi en 1813, on augmenta les sommes d'argent nécessaires pour l'incorporation de la milice. En 1816, après la guerre, la loi de 1803 sera remise en vigueur; les amendements de 1812 émis pour la période de la guerre seront effacés.<sup>21</sup>

Certains articles de la loi de la milice ont été transgressés à cause de la pénurie d'effectifs réguliers. Ainsi, l'on sait par Jacques Viger que les Voltigeurs ne devaient pas aller combattre dans le Haut-Canada puisqu'ils n'étaient pas autorisés à sortir de la province selon la loi.<sup>22</sup> Néanmoins,

---

19 Parlement du Bas-Canada, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 1793-1813,

20 Parlement du Bas-Canada, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 1811-1814, Québec, Desbarats, p. 119-135.

21 APC, RG 9, IA 1, 76, f. 389. Bassal de Monviel à Sherbrooke, 5 août 1816.

22 ASQ, Fond Verreau, *Ma Saberdache bleue*, v. II, p. 207, J. Viger à sa femme, St.Philippe, 24 mars 1813.

tout au long de la guerre, des miliciens du Bas-Canada ont servi dans le Haut-Canada. En fait, les autorités militaires ne tenaient pas compte de la frontière entre le Haut et le Bas-Canada.<sup>23</sup>

A part la loi pour la milice, il y avait une série de règlements. Les "Règles et articles pour le meilleur gouvernement de la milice de la province du Bas-Canada lorsqu'elle sera incorporée pour le service."<sup>24</sup> définissaient les droits et devoirs des officiers et des soldats.

### Les miliciens du Bas-Canada

L'approche et la déclaration de la guerre obligèrent donc le gouvernement à prévoir une incorporation de la milice. Celle-ci se fit de trois manières: premièrement, par la formation de corps de volontaires; deuxièmement, par l'incorporation de conscrits dans un corps appelé Milice d'élite et incorporée, pour une période de un à deux ans; troisièmement, par l'obligation pour la Milice sédentaire de se regrouper et servir lorsque appelée pour de courtes périodes indéfinies.

### Les volontaires

Les corps de volontaires étaient formés, parfois sous l'initiative d'un individu, parfois sous celle d'un organisme.

---

23 Ce n'était pas nouveau. En Angleterre bien que la milice devait servir dans le comté où elle était enrôlée, elle était très souvent envoyée dans d'autres comtés, et en 1798, elle dut servir en Irlande. J.R. Western, *The English Militia In The Eighteenth Century, The Story of a Political Issue, 1660-1802*, London & Toronto, Routledge & Kegan Paul, University of Toronto Press, 1965, p. 9, 25, 219, 227, 261.

24 Bas-Canada. Bureau de l'adjutant-général des milices, *Règles et articles pour le meilleur gouvernement de la milice de la province du Bas-Canada lorsqu'elle sera incorporée pour le service*, Québec, Desbarats, 1812.

Ainsi, suite à sa proposition<sup>25</sup> Charles-Michel de Salaberry leva, le 15 avril 1812, les Voltigeurs canadiens, des volontaires, qu'il allait commander.<sup>26</sup> Ce corps d'infanterie légère fut composé de dix compagnies, de 12 officiers et gradés, et d'environ cinquante-cinq soldats par compagnie.<sup>27</sup>

Parmi les autres corps de volontaires, notons d'abord les *Voyageurs canadiens* levés en octobre 1812 par la compagnie du Nord-Ouest pour aider au transport. Leur démobilisation en mars 1813 accrût les problèmes de logistique et amena le "commissariat" à mettre sur pied en avril 1813, le corps des *Voyageurs du commissariat* qui subsista difficilement jusqu'à la fin des hostilités.<sup>28</sup> Un autre corps, le *Royal Artillery Drivers*, levé le 11 janvier 1813 fusionna avec le bureau de Service de l'Artillerie et du Génie (Ordnance) le premier juillet suivant. Joseph Bouchette recruta en décembre 1812, le corps des *Quebec Volunteers* dont l'existence fut de courte durée.<sup>29</sup> Enfin, le *Royal Montreal Troops of Cavalry*, la *Compagnie des Guides*, le *Royal Militia Artillery* ainsi que le bataillon de Milice de Montréal remplirent diverses tâches appropriées à chaque groupe, pour des périodes plus ou moins longues.

#### La milice d'élite et incorporée

Le 28 mai 1812, Sir George Prevost ordonna l'incorporation de deux mille hommes, choisis par tirage au sort dans les divisions de la Milice sédentaire pour former les quatre premiers bataillons de Milice d'élite et incorporée<sup>30</sup>; le cinquième fut assemblé en septembre 1812<sup>31</sup> et le sixième en février 1813.<sup>32</sup>

- 
- 25 APC, Documents du dixième-neuvième siècle antérieurs à la Confédération, MG 24, G 45, Famille de Salaberry, vo. II, f. 327.  
 26 *Ibid.*, f. 831.  
 27 ASQ, *Op. cit.*, v. III, p. 146, Viger à sa femme, Cananoqui, 2 août 1813.  
 28 G. Stepler, *Op. cit.*, p. 139-140.  
 29 L.H. Irving, *Op. cit.*, p. 111, 113.  
 30 ASQ, *Op. cit.*, v. II, p. 92.  
 31 *Gazette de Québec*, Jeudi, 17 septembre 1812.  
 32 APC, RG 9, IA 1, v. 6, f. 3460-3461, Vassal de Monviel à Prevost, Québec, 18 février 1813.

Chaque bataillon était composé d'un état-major et de dix compagnies. Un capitaine, un lieutenant, un enseigne, des sergents et des caporaux dont le nombre dépendait du nombre de soldats constituant une compagnie: ces derniers pouvaient être de cinquante-cinq à soixante-quinze. Les compagnies du centre n'avaient pas de trompettes et elles étaient moins nombreuses que les compagnies de flanc.

Quelques corps de milices ont été constitués de compagnies ou de levées tirées de la Milice d'élite et incorporée. C'est le cas du *Militia Light Infantry*, embrigadé le 12 avril 1813 pour servir avec l'infanterie légère de l'armée régulière. Il était divisé en deux bataillons: le premier groupait les deux compagnies de flanc du 2<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> Bataillon de milice d'élite et incorporée, le deuxième était composé des deux compagnies de flanc du 1<sup>er</sup> et 4<sup>ième</sup> Bataillon de milice d'élite et incorporée et la deuxième compagnie de flanc du 3<sup>ième</sup> Bataillon de milice d'élite et incorporée.<sup>33</sup> Le *Frontier Light Infantry* composé de deux compagnies tirées des six bataillons de la milice sédentaire des Townships fut levé le 13 août 1813. Embrigadés avec les Voltigeurs canadiens le 10 juin 1814, les miliciens du *Frontier Light Infantry* formèrent la neuvième et la dixième compagnie des Voltigeurs<sup>34</sup> sans être considérés comme voltigeurs.

La formation du corps des Chasseurs canadiens vint à la suite d'une réorganisation du 5<sup>ième</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée; l'ordre général du 12 mars 1814, ordonna que ce bataillon soit à l'avenir composé de six compagnies de troupes légères et brigadées avec les Voltigeurs et le *Frontier Light Infantry*.<sup>35</sup> -- Il ne faut pas le confondre avec les compagnies

33 L.H. Irving, *Op. cit.*, p. 116

34 *Ibid.*, p. 109.

35 APC, RG 8 British Military and Naval Records, v. C-1203 J., mfm, C-3521, f. 305-306, General Order, Adjutant General office, 12 march 1814.

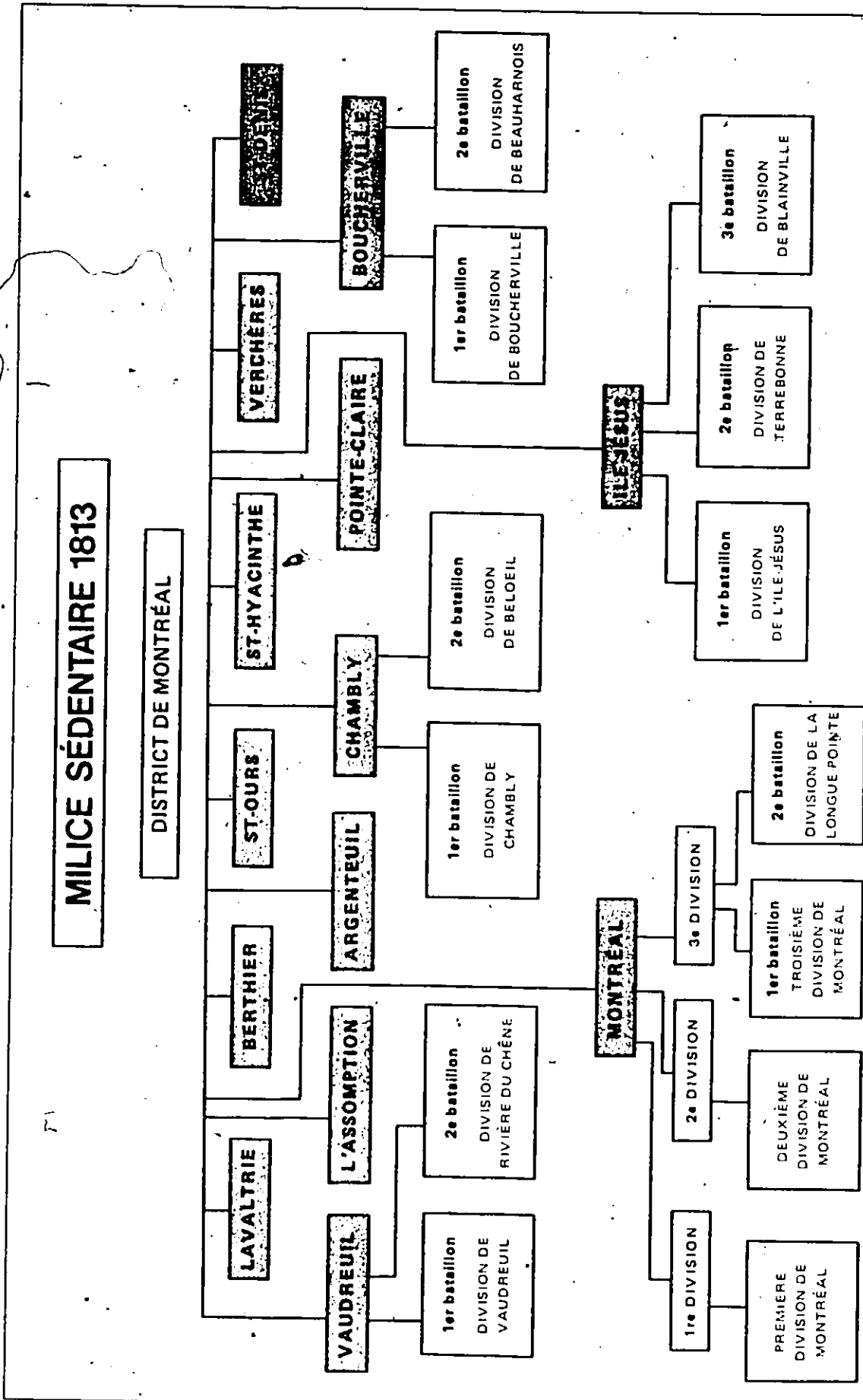
de Chasseurs de la division de Beauharnois qui appartenaient à la milice sédentaire en service actif de mai 1813 à mars 1814.<sup>36</sup> Le colonel F. DesChambault incorpora son bataillon de milice sédentaire, ce qui fut considéré comme le septième bataillon de milice d'élite et incorporée. Ce bataillon fut démobilisé le 17 novembre 1813.<sup>37</sup>

#### La Milice sédentaire

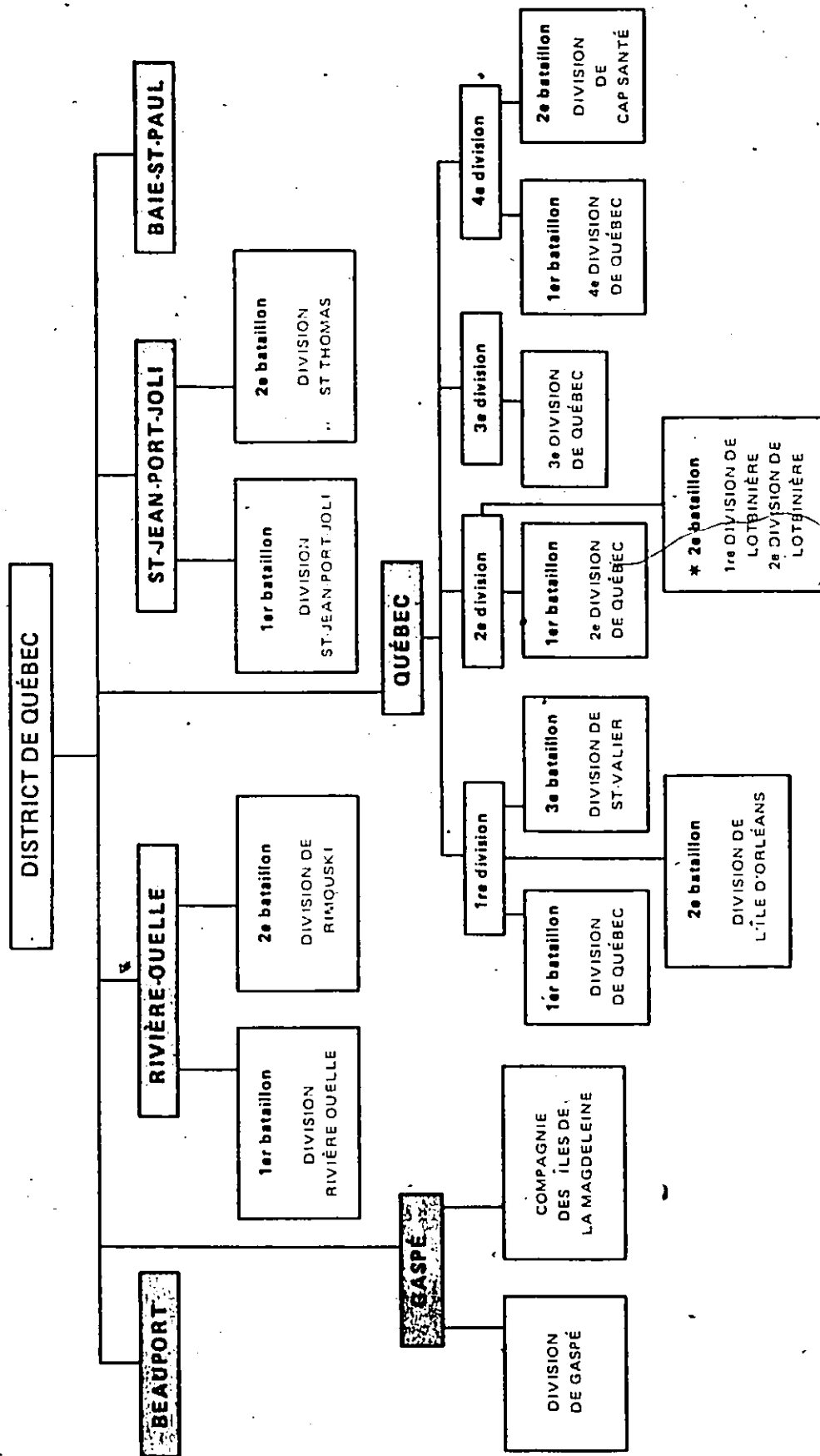
La Milice sédentaire regroupait tous les hommes de 16 à 60 ans.<sup>38</sup> Elle était divisée selon les trois districts administratifs de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Dans chaque district, il y avait plusieurs "divisions" lesquelles contenaient un ou plusieurs bataillons. En avril 1812, Prevost ordonna de subdiviser des divisions et des bataillons déjà existants.<sup>39</sup> La sur-utilisation du mot *division* dans l'organigramme administratif de la milice rend difficile la compréhension de son organisation. Les tableaux suivants tentent d'illustrer cet organigramme. Ce qui complique la compréhension, c'est la coutume d'appeler les bataillon "division de (nom)" ou "division (nom)" alors qu'ils étaient des bataillons. Dans le cas des divisions de Montréal et de Québec, il y avait des sous-divisions qui étaient elles aussi scindées; ainsi, la troisième division de Montréal avait un premier bataillon qui s'appelait "3<sup>ième</sup> division de Montréal" et un deuxième bataillon qui s'appelait "division de la Longue-Pointe". La même chose se produit dans le 2<sup>ième</sup> Bataillon de la 2<sup>ième</sup> division de Québec.

- 
- 36 APC, RG 9, IA 3, v. 5, f. 46, J.T. Taschereau à Chas. W. Grant, Montréal, 13 mai 1813; *Idem.*, v. 14, J.T. Taschereau à Vassal de Monviel, Québec, 15 mars 1814.
- 37 L.H. Irving, *Op. cit.*, p. 137.
- 38 Parlement du Bas-Canada, *Les statuts provinciaux du Bas-Canada, 1811-1814*, p. 123, "Acte pour mieux régler la Milice de cette Province et pour rappeler certains actes ou Ordonnances y Mentionnés", 19 mai 1812.
- 39 APC, RG 9, IA.1, v. 76, Vassal de Monviel à Sherbrooke, Québec, 5 août 1816.

Tableau 3



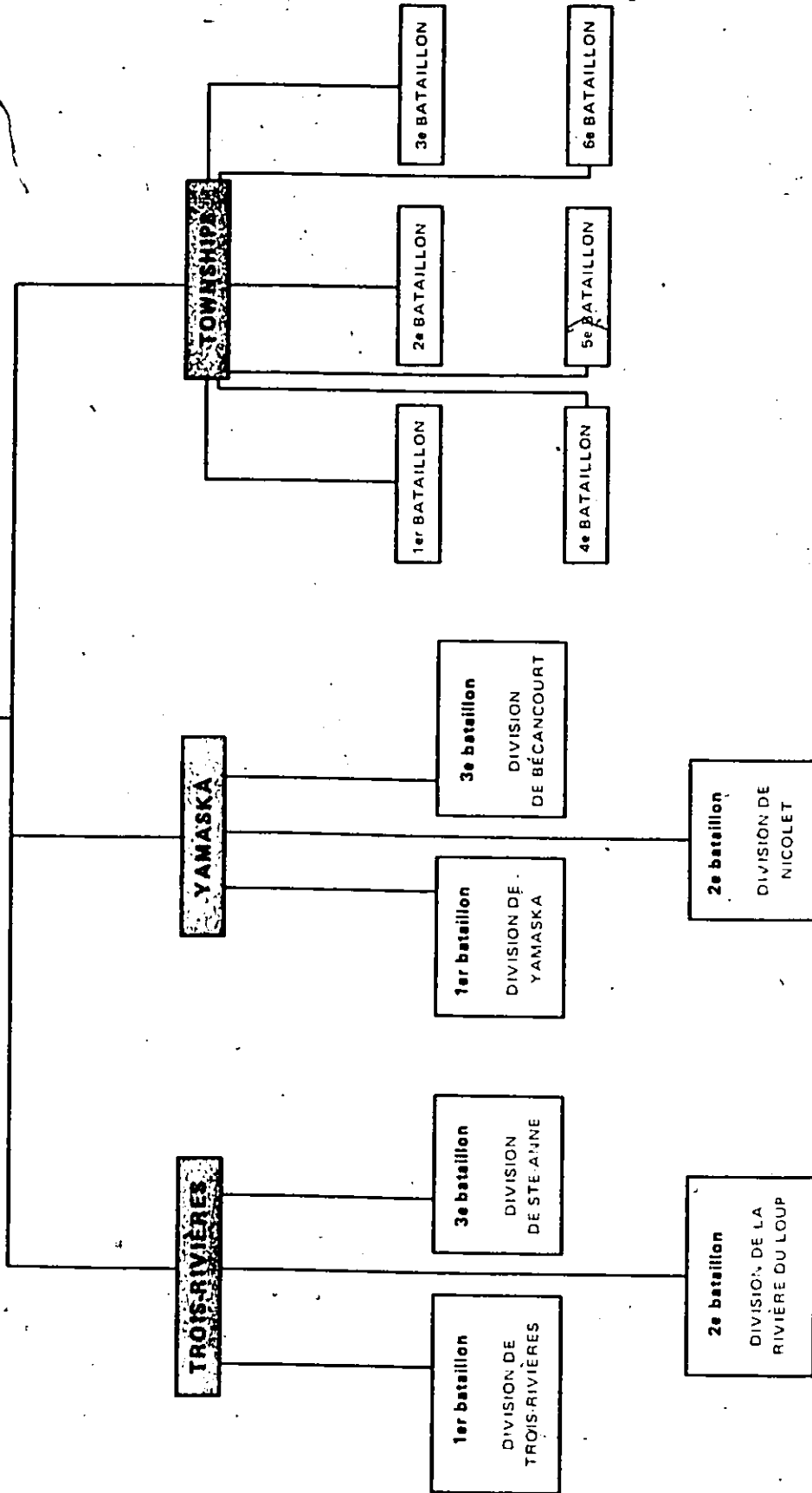
N.B. Les noms en orange sont les grandes divisions. Ces grandes divisions sont sous-divisées en bataillons. Chaque bataillon a un nom usuel lequel est inscrit en rouge. Certaines divisions ne sont pas sous-divisées. Québec et Montréal ont des sous-divisions qui sont ensuite divisées en bataillons.



Il y a 6 divisions et 16 bataillons dans le district de Québec.

\* Ce 2e bataillon de la deuxième sous-division de la grande division de Québec est aussi composé de deux corps appelé "première division de Lotbinière" et "deuxième division de Lotbinière".

DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES



Il y a trois divisions et douze bataillons dans le district de Trois-Rivières.

L'organisation de la milice change souvent. Notre tableau illustre l'organigramme de 1813. Il a été fait à l'aide de l'Almanach de Québec de 1813<sup>40</sup>, et a été documenté à partir des sources diverses. L'emploi des noms comme "division de Montréal" pour deux contingents différents rend souvent l'interprétation des documents très difficile et délicate.

Dans la plupart des cas, c'était un colonel qui commandait une division de milice sédentaire, L'état-major des bataillons était composé du colonel de la division, d'un lieutenant-colonel, un ou deux majors, un adjudant, bien souvent un ou des aide-majors, quelquefois un quartier-maître, un chirurgien et un aumônier. Le nombre des compagnies varie d'un bataillon à l'autre. Un capitaine, un lieutenant, un enseigne, quatre sergents, quatre caporaux et environ soixante-quinze soldats constituaient une compagnie. Bien souvent, un des lieutenants accomplissait les tâches de l'adjudant ou du quartier-maître pour le bataillon.

#### Les Amérindiens

Nous connaissons peu de chose sur l'organisation militaire des Amérindiens parce qu'ils sont désignés dans les documents d'une façon globale -- les Sauvages, "the Indians" -- et rarement savons-nous de quelles nations il s'agit. Très peu d'Amérindiens sont nommés. Les autorités britanniques et américaines les courtoisaient pour les garder chacun de leur côté et bien souvent transgressaient les ententes antérieures qu'elles avaient eues avec eux, comme ce fut le cas des Amérindiens de St-Régis qui voulaient rester neutres.<sup>41</sup>

En temps de paix, c'était surtout le "département des Sauvages" qui gérait les affaires indiennes. Durant la guerre

40 *Almanach de Québec*, 1813, p. 71-104.

41 ASQ, *Ma Saberdache rouge*, J2, p. 283, "Mémoire sur la défection des Sauvages de St-Régis, 1813."

1812, les autorités militaires recrutèrent des corps d'Amérindiens pour le combat et firent distribuer des présents et des ravitaillements en guise de salaire par le commissariat général sans passer par le "département des Sauvages" comme c'était la coutume. C'est sir John Johnstone qui fut nommé à la tête de l'organisation militaire des Amérindiens. Il commandait aux différents capitaines en charge des troupes d'Amérindiens. Ces capitaines étaient aidés par des lieutenants-interprètes qui résidaient dans les différents camps indiens et les dirigeaient lors d'expéditions militaires.

A la déclaration de la guerre, le Bas-Canada comptait environ 770 guerriers amérindiens; 250 Iroquois à St-Régis, 270 Iroquois à Caughnawaga, 100 Nipissingues ou Algonquins au lac des Deux-Montagnes, 100 Abénaquis aux environs de Lorette, et 50 Algonquins à Trois-Rivières.<sup>42</sup> On avait prévu le recrutement de six chefs et soixante Amérindiens pour être attachés au corps des Voltigeurs.<sup>43</sup> Durant la guerre, environ 250 à 300 Amérindiens ont participé aux activités militaires auprès des troupes du Bas-Canada.

#### Les miliciens présents sur la Châteauguay le 26 octobre 1813

En octobre 1813, sur la rivière Châteauguay, seulement une partie de cette milice est présente. Quatre compagnies de Voltigeurs sont là; deux derrière l'abattis et deux en réserve. De la Milice d'élite et incorporée, seul le 2<sup>ième</sup> bataillon est presque au complet. Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ième</sup> bataillons sont représentés par leurs compagnies de flanc, lesquelles font partie du détachement du *Militia Light Infantry* commandé par George

42 Musée McCord, Montréal, War of 1812, dossier "Indian Allies" f. 22177.

43 APC, MG 24, G 45, *Op. cit.*, v. II, f. 836.

Macdonell. Les companies de flanc du 5<sup>ième</sup> bataillon y sont aussi. De la Milice sédentaire, seule la division de Boucherville ("division de Beauharnois") est au combat derrière l'abbatis. Le capitaine J.-M. Lamothe commande les 150 Amérindiens en réserve. Derrière l'Abattis, vingt-deux Amérindiens sont réunis avec la seule compagnie de réguliers provinciaux présente sur la Châteauguay, les *Fencibles* canadiens.

## CHAPITRE II

LE RECRUTEMENT DES MILICIENS

L'étude des méthodes de recrutement des miliciens permet de constater le degré d'engagement des Bas-Canadiens dans cette guerre de 1812. Le recrutement des officiers est tout à fait différent de celui des soldats et met en évidence les différences de classe dans la société du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre les soldats volontaires et les soldats conscrits, l'attitude face à l'enrôlement était évidemment souvent différente, mais les conditions physiques et matérielles se ressemblaient beaucoup d'un corps à l'autre. La milice sédentaire avait son mode de recrutement permanent en temps de guerre comme en temps de paix; elle fournissait à l'armée, les effectifs nécessaires selon les circonstances. C'est par le truchement des méthodes de recrutement que nous avons identifié les Voltigeurs canadiens. A l'aide des rôles des présences, nous avons identifié les soldats de la Milice d'élite et incorporée et de la Milice sédentaire présents à la bataille de la Châteauguay. En plus d'exposer les façons de procéder pour obtenir la force militaire indispensable à la défense du pays, l'analyse du mode de recrutement reflète divers aspects socio-économiques du Bas-Canada en 1812. Ces derniers sont intéressants à mentionner mais ils ne seront pas discutés dans le contexte du présent travail.

En 1812, les Canadiens se sont ralliés sans peine à la cause britannique, alors qu'ils avaient opté pour la neutralité lors de la Révolution américaine. Les raisons de cette attitude sont sans doute liées à des facteurs économiques et sociologiques. La mauvaise conjoncture économique, l'agriculture en situation de crise, le commerce des fourrures en déclin, l'inflation et les problèmes commerciaux reliés à la guerre européenne sont des facteurs qui créent des surplus de main-d'oeuvre et accentuent les besoins de revenus supplémentaires. Cette situation incite un grand nombre d'individus à accepter plus facilement le service militaire.<sup>1</sup> La fierté nationale était également en cause, surtout parmi les élites. Ainsi, les rédacteurs du *Quebec Mercury* avaient prétendu que les traditions militaires s'étaient dégradées chez les Canadiens. Nombre de remarques dans la publicité pour le recrutement, dans la correspondance privée et les commentaires au sujet de la victoire à Châteauguay, montrent que bien des Canadiens avaient voulu prouver qu'ils possédaient toujours la valeur et la dignité militaires de leurs ancêtres. Les Canadiens des classes dirigeantes avaient en plus le sentiment que la philosophie sociale et politique des Américains allait à l'encontre de leurs croyances, en ce domaine. Comme les paysans, ils avaient la conviction que les Américains, qu'ils soient spéculateurs ou aspirants à la propriété foncière, voulaient s'emparer par les armes ou autrement de terres qui leur appartenaient.

Le professeur Wallot, pour sa part, croit que les Canadiens se seraient tout probablement désistés si les autorités militaires ne s'étaient pas montrées aussi déterminées à combattre l'insoumission.<sup>2</sup>

---

1 F. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Bas-Canada, 1760-1840*, Montréal, Fides, 1966, p. 232-233.

2 Jean-Pierre Wallot, *Un Québec qui bougeait, tramé socio-politique au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973 p.108.

## Le recrutement des officiers

Les officiers de milice étaient recrutés, depuis l'époque française, parmi les classes dominantes. En Nouvelle-France, l'accès au poste d'officier de milice, surtout d'officier supérieur, consistait une étape dans la marche vers la promotion sociale. Pour le bourgeois à la recherche de l'anoblissement, l'expérience militaire à titre d'officier était un argument qui pouvait étoffer ses prétentions. Ces postes d'officier ont été recherchés par les nobles afin de sauvegarder leur pouvoir et leur influence. Les marchands et les hommes de profession virent dans ces fonctions, non plus une promesse d'anoblissement, mais un instrument de pouvoir pour leur groupe. Comme nous allons voir, l'attitude face aux postes d'officier avait peu changé en 1812.

En temps de paix, les responsabilités des officiers étaient peu considérables et elles n'impliquaient qu'un minimum de scolarisation et de formation militaire. Mais la pratique du métier en temps de guerre comportait de telles exigences que les autorités durent procéder à de nombreux changements dans les postes d'officiers. Bien des hommes trop âgés ou de santé médiocre durent prendre leur retraite ou occuper des postes moins brillants alors que d'autres se contentèrent de démissionner. Les critères pour le recrutement des officiers devinrent alors plus précis. On rechercha des officiers ayant quelque compétence militaire et surtout capables de manifester leur autorité à des soldats.

Dans l'armée régulière comme dans la milice, la compétence et l'expérience étaient depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, capitales dans le choix des officiers.<sup>3</sup> Prevost recommanda Charles-Michel de Salaberry pour lever les Voltigeurs parce

---

3 André Corvisier, *Armée et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, P.U.F., 1976, p. 119-122.

qu'il possédait de l'influence, du zèle et l'énergie nécessaire pour lever un corps de volontaires et le rendre efficace ou compétent rapidement.<sup>4</sup> Le nom de Salaberry était associé à celui du duc de Kent et à une famille de tradition militaire. Il s'était fait remarquer dans les combats aux Indes occidentales, avait servi avec le 60<sup>e</sup> régiment en Irlande et en Angleterre où il avait fait du recrutement. Il avait en 1812, dix-huit ans de service comme officier régulier. Salaberry allait choisir les officiers devant servir sous ses ordres selon les mêmes critères. Sur les 54 officiers des Voltigeurs, nous avons trouvé le métier de 26 d'entre eux, et parmi ceux-ci, 13 (22%) étaient militaires de carrière. Cette proportion est certes considérable puisqu'il s'agit de la milice.

Tableau 4 Occupations principales des officiers voltigeurs

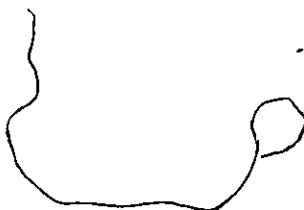
militaires	13	ingénieur civil	1
seigneurs	2	commerçant	1
médecins	2	arpenteur	1
assistants-chirurgiens	3	journaliste	1
greffier	1	avocat	1

Total: 26

Dans les autres corps de milice, les officiers de carrière ou les officiers ayant déjà une expérience militaire étaient, on le comprend, peu nombreux; la fin du dernier conflit datait de trente ans. D'après les relevés d' Irving, 38 officiers (10.8%) seulement sur les 350 officiers des cinq bataillons de Milice d'élite et incorporée avaient une expérience militaire antérieure. Dans la Milice sédentaire, les officiers étaient plus souvent fils de vétérans que vétérans.<sup>5</sup>

4 APC, British and Military and Naval Records, RG 8, v. C-1218, f. 210, mfm C-3526, Prevost à Liverpool, 21 avril 1812.

5 E.H. Irving, *Officers of the British Forces in Canada During The War of 1812*, Welland Tribune Print, 1908, p. 118-132.



Le recrutement de militaires d'expérience n'était pas facile, car devenir officier de milice n'était pas la façon la plus rapide pour un officier régulier d'obtenir des promotions. Même si son grade était plus élevé dans la milice, il était soumis à l'officier régulier du même rang, et à cause de son absence dans son régiment, il perdait des occasions d'avancement. C'est ce qui explique la colère de Charles-Michel de Salaberry lorsque Prevost lui remit une commission de lieutenant-colonel de la milice; il s'agissait d'une promotion qui ralentissait son avancement dans l'armée régulière.<sup>6</sup> Mais le 29 janvier 1813, le général de Rottenburg lui apprend qu'il est promu *superintendant* des Voltigeurs avec rang de lieutenant-colonel dans l'armée régulière.<sup>7</sup> Ce rang dans l'armée régulière ne fut pas confirmé tel que prévu, et le 25 mars 1813, il dut se contenter du rang de lieutenant-colonel du corps des Voltigeurs.<sup>8</sup> Finalement, en juillet 1814, Salaberry reçut confirmation de son rang de lieutenant-colonel permanent.<sup>9</sup> Il existait d'autres entraves aux promotions dans l'armée régulière: Salaberry priait son père de ne plus songer à le voir atteindre le grade d'officier général puisqu'il était catholique et qu'il lui faudrait dix à douze années d'expérience de plus.<sup>10</sup> Le rang le plus élevé qu'il obtint, et cela temporairement, fut celui d' *Inspector Field Officer of Militia* en mars 1814<sup>11</sup>, rang considéré égal à celui de lieutenant-colonel dans l'armée.<sup>12</sup>

- 
- 6 Famille de Salaberry, AP-G 289/1, f. 9, Prevost à C.-M. de Salaberry, Montréal, 28 octobre 1812.
- 7 APC, Famille de Salaberry, MG 24, G 45, v. II, f. 678-679, C.-M. de Salaberry à Louis de Salaberry, Chambly, 29 janvier 1813.
- 8 APC, RG 8, v. C-797, f. 46, mfm C-3258. Freer à C.-M. de Salaberry, 13 mars 1813.
- 9 APC, RG 8, v. C-231, mfm C-2844, Torrens à Prevost, 26 juillet 1814.
- 10 APC, MG 24, G 45, f. 479-480, C.-M. de Salaberry à Louis de Salaberry, décembre 1813.
- 11 ANQQ, AP-G 289/1, v. 3, f. 83, Louis de Salaberry à C.-M. de Salaberry, 1 mars 1814.
- 12 PAC, MG 24, G 45, v. VIII, f. 1759, Torrens au duc de Kent, Horse Guards, 25 février 1812.

Malgré cette infériorité de la milice par rapport à l'armée, certains militaires tels Jean de Hertel, cousin de Salaberry, insistèrent pour être admis dans le corps des Voltigeurs.<sup>13</sup> Deux raisons ont pu influencer des réguliers à demander des commissions dans la milice. L'une était la quasi-certitude que le corps des Voltigeurs deviendrait régulier et que leurs grades seraient alors reconnus. L'autre traduisait au contraire, le désir de certains officiers de s'établir comme civils, ne plus avoir à parcourir le monde avec l'armée, tout en gardant droit aux bénéfices de la demi-solde de l'armée en plus du salaire d'officier de milice.<sup>14</sup>

La presque totalité des officiers de milice se recrutait parmi les couches supérieures de la société de l'époque. Ouellet a, en effet, constaté pour sa part, que 41 pour cent des 336 officiers francophones dont il a pu retracer l'occupation sur un grand total de 1 325, étaient seigneurs, proportion qui s'accroît d'ailleurs légèrement selon l'importance du grade. Dans la catégorie des officiers supérieurs, ajoute-il, ce pourcentage est un peu plus élevé (44%). Bien plus, sur les 552 officiers dont l'état ou l'occupation lui est connue sur un grand total de 1 996, Ouellet en isole seulement 13 qui n'entrent pas dans l'une ou l'autre catégorie suivante: noble, seigneur, marchand, commerçant ou négociant, fonctionnaire ou professionnels.<sup>16</sup> Bref, plus de 97 pour cent des officiers de milice sont d'extraction sociale supérieure.<sup>17</sup>

13 APC, RG 8, v. C-797, f. 143, mfm C-3258, C.-M. de Salaberry à Freer, St-Philippe, 11 août 1813.

14 J.R. Western, *The English Militia in the Eighteenth Century, The Story of a Political Issue 1660-1802*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, p. 321-323.

15 F. Ouellet, *Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815)*, Colloque présenté au Congrès international d'histoire militaire, Ottawa, Août 1978, p. 31.

16 *Idem.*, p. 31.

17 Signalons aussi que bon nombre de ces officiers cumulaient souvent deux ou plusieurs fonctions: nobles et seigneurs, seigneurs et marchands, seigneurs et fonctionnaires, professionnels et fonctionnaires.

Certaines charges d'officiers exigeaient plus qu'un rang social. Ainsi, l'adjudant, devait posséder quelque instruction et il était très important qu'il connaisse déjà les règlements concernant l'entraînement et la discipline, ainsi que les rouages de l'administration militaire.<sup>18</sup> Le postulant au poste de paie-maître devait pour sa part, faire la preuve de son honnêteté et de sa solvabilité en versant un dépôt légal.<sup>19</sup>

Le recrutement des capitaines et des lieutenants pour la Milice sédentaire semblait surtout poser un problème au niveau de l'instruction. Lorsque Louis de Salaberry dit que *les gens instruits ne sont peut-être pas bien communs*<sup>20</sup>, il exprime ce que plusieurs autres diront moins délicatement: *l'ignorance de nos capitaines, les officiers dont l'ignorance et la faiblesse m'ont étonné, nos officiers de milice de campagne ne savent ni lire ni écrire et n'entendent pas l'Anglais.*<sup>21</sup> Ces remarques sont assez nombreuses pour qu'on puisse déceler un problème réel, mais bien que plus marqué, il n'est pas particulier au Canada puisque l'Angleterre est au prise avec la même difficulté.<sup>22</sup>

Pour obtenir une commission dans la milice, il est important d'abord, d'entrer en contact avec une personne bien placée, susceptible de faire une recommandation auprès de C.-M. de Salaberry pour les Voltigeurs ou auprès des colonels de milice, pour la Milice d'élite et incorporée et la Milice sédentaire. Charles-Michel de Salaberry faisait ensuite parve-

18 ANQQ, AP-G 289/1, v. 3, f. 5-6, Prevost à C.-M. de Salaberry, 26 octobre 1812.

19 APC, Ministère de la milice et de la défense, RG 9, IA 1, v. 72, f. 255, C. de Tonnancour au lieut.-col. Malhiot, Québec, 19 août 1813.

20 APC, RG 9, IA 1, v. 7, f. 3272, Louis de Salaberry à Vassal de Monviel; Beauport, 4 février 1813.

21 APC, RG 9, IA 1, v. 13, major Henry à Vassal de Monviel, Laprairie, 25 février 1814; *Ibid.*, v. 4, St-Dizier à Vassal de Monviel, Montréal, 20 juin 1812; *Ibid.*, v. 9, f. 4450, de St-Ours à Vassal de Monviel, St-Ours, 14 mai 1813.

22 J.R. Western, *op.cit.*, p. 316; Allan Greer, "The Pattern of Literacy in Quebec, 1745-1899" dans *Histoire sociale*, Ottawa, Novembre 1978, vol. XI (n° 22), p. 295-335.

nir une recommandation motivée par des critères professionnels, au secrétaire militaire Freer. D'une façon générale, les colonels de milice envoyaient leurs demandes en insistant sur les antécédents sociaux (niveau social, fortune, liens de parenté), à l'adjutant-général de la milice, Vassal de Monviel. Les listes de promotion pour les postes d'officiers dans la Milice d'élite et incorporée qui étaient dressées incluaient aussi les noms des officiers appartenant déjà à ces corps et ceux de la Milice sédentaire.<sup>23</sup> Officiellement, les promotions étaient conférées selon l'ancienneté pour tous les rangs excepté ceux des enseignes qui étaient désignés par numéro. Mais, les postes devenus vacants pour raison de santé, de refus ou autres motifs, étaient souvent remplis par des personnes recommandées.<sup>24</sup> Il y aura bien entendu, des considérations politiques derrière les nominations. Comme le souligne Ouellet, *Prevost aura soin, corrigeant par ces nominations les erreurs de perception de son prédécesseur, de les (officiers) rendre aussi représentatifs que possible des équilibres sociaux.*<sup>25</sup>

A part ceux qui avaient obtenu des promotions à partir des critères sociaux, il en est qui en reçurent pour leur bravoure (les voltigeurs Pendergast et Pambrun)<sup>26</sup>, leur zèle, leur bonne éducation et leurs services antérieurs. Charles Daly du 3<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée est *l'officier sans contredit le plus zélé, le plus actif et le plus capable de tous ceux sur la liste*<sup>27</sup>, et il méritera un brevet de major en février 1815, avec

23 APC, RG 9, IA 1, v. 72, f. 78-80, Bureau de l'adjutant-général, circulaire, Québec, 27 mai 1812.

24 APC, RG 9, IA 1, v. 72, f. 9-12, Vassal de Monviel aux lieutenants-colonels des bataillons de Milice d'élite et incorporée, Québec, 15 avril 1813.

25 F. Ouellet, *Officiers de milice... Op. cit.*, p. 27.

26 APC, RG 8, v. C-797, f. 227, mfm C-3258, C.-M. de Salaberry à Freer, Côteau-du-Lac, 31 janvier 1814; *Ibid.*, f. 205, C.-M. de Salaberry à Freer, Montréal, 18 décembre 1813.

27 APC, RG 9, IA 1, v. 8, f. 4019, J. Cuthbert à Vassal de Monviel, Trois-Rivières, 29 mars 1813.

les félicitations du commandant en chef.<sup>28</sup> Ce genre de recommandations était plutôt rare. Le plus souvent les motifs avancés étaient de nature sociale. Louis de Salaberry a fait un très grand nombre de recommandations justifiées par des liens de famille, d'amitié et de rang social, ce qui gênait souvent son fils parce que les parents étaient souvent plus difficiles à commander que les autres officiers.<sup>29</sup> De leur côté, ses parents le trouvaient trop exigeant. Son beau-frère, Jean-Baptiste Hertel de Rouville, supplia Vassal de Monviel de lui donner une charge ailleurs que chez les Voltigeurs.<sup>30</sup>

Le patronage était, de toute évidence, une pratique courante dans les nominations d'officiers. Vassal de Monviel tentera vainement de convaincre le lieutenant-colonel Foretier et le gouverneur qu'il ne faisait pas de favoritisme:<sup>31</sup> il intercède souvent auprès du gouverneur pour certaines nominations. Il confirme son penchant quand il incite son neveu, R. de la Bruère, à faire sa requête de promotion auprès de son colonel d'abord, alléguant qu'il connaît bien moins le nouveau gouverneur qu'il ne connaissait Prevost.<sup>32</sup>

Au début de la guerre, l'enthousiasme était grand. Les nobles voyaient dans les postes d'officiers, une occasion de démontrer leur influence et leur pouvoir. Les autres y ont vu la possibilité d'améliorer leur statut social. Mais un certain nombre d'aspirants changèrent d'idée devant les exigences du devoir militaire. Ils remirent alors leur démission ou refusèrent le poste qui leur était offert. Le roulement des officiers est considérable: le chiffre de 1 796 officiers,<sup>33</sup> dont

- 
- 28 APC, RG 9, IA 1, v. 76, f. 41, Vassal de Monviel à Charles Daly, Québec, 7 février 1815.
- 29 ANQQ, AP-G 289/1, v. 3, f. 86-87, C.-M. de Salaberry à Louis de Salaberry, 7 mars 1814.
- 30 APC, RG 9, IA 1, v. 7, f. -307, J.-B. Hertel de Rouville à Vassal de Monviel, 8 février 1813; *Ibid.*, f. 3499, du même au même, 22 février 1813.
- 31 APC, RG 9, IA 1, v. 3, f. 1233-1237, Vassal de Monviel à Prevost, 18 juin 1812; *Ibid.*, v. 4, f. 1284-1286, Foretier à Vassal de Monviel, 25 juin 1812.
- 32 APC, RG 9, IA 1, v. 76, f. 99-100, Vassal de Monviel à R. de la Bruère, Québec, 8 avril 1815.
- 33 F. Ouellet, *Officiers de milice... Op. cit.*, p. 37.

410 dans la Milice d'élite et incorporée<sup>34</sup>, en fonction de 1812 à 1815, n'est pas significatif de leur participation réelle; les uns ayant été actifs durant toute la guerre, les autres ayant à peine entrevu leur bataillon.

Nous avons remarqué que plusieurs notaires avaient délaissé leur pratique durant la guerre et occupaient des postes d'officier. Certains professionnels comme l'avocat Louis-Michel Viger a accepté de mauvais gré, une commission qui va à l'encontre de ses intérêts mais qu'une personne *bien née* ne pouvait refuser.<sup>35</sup> D'autres craignent de perdre leur emploi dans la vie civile, c'est le cas, entre autres, d'un quartier-maître général des milices qui craignait de perdre son emploi permanent comme traducteur à l'assemblée législative.<sup>36</sup> En fait, il y eut plus de démissions que de refus. Et les refus venaient généralement de l'impossibilité, pour des raisons financières, de quitter la famille ou l'occupation.

Le refus par les autorités d'une commission pour des raisons d'âge ou d'incapacité était reçu comme une insulte ou un déshonneur par l'aspirant. Ainsi, Jean McKay, dans sa requête pour obtenir une commission invoqua les services militaires de toute la famille, ceux du grand-père à ceux du fils cadet.<sup>37</sup> McKay était particulièrement blessé dans sa dignité: *un brevet relèverait mon âme opprimée d'un oubli non-mérité...* écrivait-il, et pour prouver qu'il méritait plus d'égards, il ajouta: *Je vous supplie Monsieur d'obtenir En grâce de Son Excellence d'être le premier Envoyé à l'Ennemi, Dans le Cas le plus Désespéré...*<sup>38</sup> Il fut, par la suite, nommé capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée.

34 ANQQ, QB/C 15-33, Demandes de terres par les miliciens de la guerre de 1812, dossier n<sup>o</sup> 1023, Retour, Vassal de Monviel au lieutenant-colonel Ready, secrétaire civil, Québec, 31 janvier 1820.

35 ASQ, Ma Saberdache Bleue, v. II, f. 154, L.-M. Viger à J. Viger, Montréal, 1 octobre 1812.

36 APC, RG 9, IA 1, v. 6, f. 3013, C. Frémont à Vassal de Monviel, Chambly, 18 janvier 1813.

37 APC, RG 9, IA 1, v. 4, f. 1780, J. McKay à Vassal de Monviel, Montréal, 8 septembre 1812; *Ibid.*, v. 10, f. 4957, du même au même 14 juillet 1813.

38. APC, RG 9, IA 1, v. 4, f. 1781, J. McKay à Vassal de Monviel, 8 septembre 1812.

Les charges d'officier n'étaient pas vénales dans la milice. En temps de paix, les nominations étaient le plus souvent basées sur le prestige social des personnes désignées. En temps de guerre, les ressources financières de l'officier étaient essentielles puisque le recrutement des soldats exigeait des déboursements considérables.<sup>39</sup>

En effet, le recrutement des soldats étaient coûteux pour les officiers. Dans les corps de volontaires, l'officier devait lever un quota de recrues pour obtenir sa commission. Ainsi, chez les Voltigeurs, pour être capitaine, il fallait recruter trente-six soldats et pour être lieutenant, seize soldats.<sup>40</sup> Bien qu'aucune rémunération n'était inscrite dans les conditions de levée des Voltigeurs, Vassal de Monviel écrivit à Perrault qu'il serait autorisé à donner *trois Louis courant au recruté et un Louis au recruteur*.<sup>41</sup> Il y eut une augmentation de ces redevances par la suite. Le montant alloué au recrutement s'appelait *bounty* - l'on disait *bonté* ou gratification - et il variait beaucoup même si le contrat n'en faisait pas mention. En plus des gratifications accordées par le gouvernement, les postulants aux postes d'officier ajoutaient souvent de leur propre bourse, une somme d'argent supplémentaire aux recrues, pour obtenir leur quota. L'officier recruteur avait, en plus, la charge complète des recrues jusqu'à ce qu'elles soient rendues au cantonnement. Bien sûr, on avait prévu des avances à ce propos, mais les nombreuses plaintes montrent que les officiers ne les recevaient pas du tout ou trop tard. De Salaberry a fait état des difficultés financières qu'entraînait le recrutement des Voltigeurs.

39 ANQQ, QB/C 15-50, n° 2506, L.E. MacKay, St-Eustache.

40 APC, RG 8, v. C-1218, f. 210, mfm C-3526, Prevost à Liverpool, 21 avril 1812.

41 APC, RG 9, IA 1, v. 69, f. 27, Vassal de Monviel à J.F. Perrault, Québec, 16 avril 1812.

The great expense to which officers of the Voltigeurs are exposed when employed on the recruiting service (if not recruiting for Commissions) by reason of their being no distribution of the enlisting money allowed to the recruit a proportion of which should cover the recruiting officers expense when a recruit deserts previous to his having been passed at the Head Quarters of the Regiment. So much loss has been sustained for want of due provision on this head that officers are averse to being sent on that Service.<sup>42</sup>

Lorsque Prevost ordonna la diminution des effectifs chez les Voltigeurs en juin 1812, Jacques Viger étant le dernier capitaine nommé, se trouvait à perdre sa commission. Salaberry intervint en sa faveur auprès du secrétaire militaire, en ces termes: *This gentlemen is very poor and should he not obtain a company, he never will be able to repay the money his friends have lent him.*<sup>43</sup>

En mars 1813, Charles de Salaberry demanda la commission de lieutenant pour N. Vigneau même s'il lui manquait deux hommes pour l'obtenir, car l'augmentation de la solde allait pouvoir lui servir pour recruter ses hommes.<sup>44</sup> En 1816, de Salaberry écrivit: *As each man in the first levy only cost Government about 13-12-0, it is evident the contribution of the officers were immense...*<sup>45</sup>

Dans la milice d'élite et incorporée et dans la milice sédentaire, l'officier n'avait pas à obtenir un quota de recrues ni à déboursier pour l'engagement. L'accès aux postes d'officier de ces corps se trouvait facilité sans pourtant éliminer tous les coûts. Nous verrons plus loin comment les officiers ont supplié souvent aux besoins matériels de leurs miliciens sans en recevoir toujours le remboursement. Certains officiers

42 APC, RG 8, v. C-797, mfm C-3258, p. 344, C.-M. de Salaberry à Freer, Montréal, 27 décembre 1813.

43 APC, RG 8, v. C-796, mfm C-3257, C.-M. de Salaberry à Freer, Fort Chambly, 19 juin 1812.

44 APC, RG 8, v. C-797, mfm, C-3258, f. 80, C.-M. de Salaberry à Freer, St-Philippe, 23 mars 1813.

45 APC, MG 24, G 45, v. 4, f. 1407, C.-M. de Salaberry au maj. Loring, Chambly, 25 mai 1816.

dans l'enthousiasme du début, ont investi considérablement pour habiller, entraîner et armer leur compagnie ou leur bataillon. C'est le cas de J.-B. Turgeon de la division de Terrebonne dont les efforts n'ont pas été reconnus. Son zèle inquiéta les autorités qui lui refusèrent le droit d'acheter des armes.<sup>46</sup>

La notion du devoir chez les officiers variait évidemment selon les individus. Plusieurs ont manifesté le désir d'accomplir leur devoir pour le roi et pour la patrie. Dans les requêtes pour obtenir une commission, à côté de l'intérêt personnel, il y avait très souvent l'expression du souci de faire son devoir. Dans une lettre à son fils, M. Pambrun exprime assez bien la mentalité d'une partie de la population qui cherchait à se tailler une place dans la société:

Je suis charmé que vous ayez pris le parti des armes, pour servir votre Roi, votre Religion et votre Patrie. C'est l'état le plus honorable dans lequel un jeune homme vertueux et courageux peut se distinguer et se faire un sort...

Membre de l'élite sociale, le sens du devoir et du rang des officiers était en fonction de la place qu'ils croyaient occuper dans l'échelle sociale.. A cause de cette perception, un officier voyait mal de ne pas être considéré pour une promotion alors que *l'influence et la confiance qu'ils (ceux qui ont été promus) pouvaient avoir parmi les habitants étaient assurément au-dessous de celle que j'y avais moi-même.*<sup>48</sup>

Charles de Salaberry a une toute autre perception du sens du devoir des officiers. Il écrit à propos de Perreault

46 APC, RG 9, IA 1, v. 5, chemise 7, f. 1393, J.-B. Turgeon à R. McKenzie, Terrebonne, 11 juillet 1812.

47 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. III, p. 159, J. Viger à sa femme. Copie d'une lettre de M. Pambrun à son fils, 23 août 1813.

48 APC, RG 9, IA 1, v. 4, f. 683, F.X. Larue à Vassal de Monviel, Québec, 4 avril 1812.

et de certains officiers: *It is a great misfortune to have officers who care for nothing but their pleasures and whose sentiments, as far as military affairs are nearly dead.* <sup>49</sup> Ailleurs, il fait remarquer à son père que c'est une chance que les Voltigeurs aient une si bonne réputation:

Entre nous, the difficulties I have encountered and indeed daily encounter, particularly on the part of the officers, when I wish to make them do their duty and pay that attention to their men, which humanity requires, and their duty directs, are very great.

Lorsque lui-même veut, en 1814, se retirer, son père lui écrit:

Après réflexion, je crois que la cause du silence de la part de M. de Rouville est l'ancien principe ou peut-être l'ancien préjugé que l'on ne peut pas convenablement laisser en temps de guerre; mais tu me l'as refuté en me disant que nos anglais laissent très bien et continuellement, en temps de guerre comme de paix, leur première et même seule règle étant leur intérêt. Dès que c'est reçu pour eux, pourquoi pas pour toi? Et puis j'en reviens encore à te dire, la meilleure chose est de faire selon ton jugement.

Ce texte est significatif de l'effritement, même chez les nobles, des anciennes conceptions relatives au devoir militaire à mesure que la société avait acquis un caractère civil. Cette transformation est plus marquée chez les anglophones que chez les Canadiens français.

- 
- 49 APC, MG 24, G 45, v. II, f. 680, C.-M. de Salaberry à Ls de Salaberry, Chambly, 29 janvier 1813.  
 50 ANQQ, AP-G 289/1, v. 3, C.-M. de Salaberry à Ls de Salaberry, Montréal. 7 mars 1814.  
 51 ANQQ, AP-G 289/1, v. 3, Ls de Salaberry à C.-M. de Salaberry, Beauport, 24 février 1814.

Malheureusement, nous avons pu retracer la provenance de seulement 20 des 54 officiers du corps des Voltigeurs (37%). Ils viennent de treize localités différentes. Mais, ils ont surtout été recrutés dans le district de Montréal (60%).

Tableau 5 Lieux d'origine des officiers du corps des Voltigeurs

Origines urbaines-rurales	no.	%
Villes (Québec, Montréal, Trois-Rivières)	5	25
Campagnes	15	75
Total:	20	100
Origines selon les districts		
District de Montréal	12*	60
District de Québec	5	25
District de Trois-Rivières	3	15
Total:	20	100

\* Cependant, 5 de ces 12 officiers proviennent de la rive sud, soit 25% du total des officiers de ce corps.

Nous avons trouvé le lieu d'origine de 19 des 41 officiers de la Milice d'élite et incorporée présents sur la Châteauguay en octobre 1813. Ils proviennent de quinze localités différentes, mais il y a une nette prédominance de ceux qui sont originaires de la rive sud du district de Montréal (47%).

Tableau 6 Lieux d'origine des officiers du corps de Milice d'élite et incorporée

Origines urbaines-rurales	no.	%
Villes (Québec, Montréal, Trois-Rivières)	3	15
Campagnes	16	85
Total:	19	100

Origines selon les districts	No.	%
District de Montréal	15*	79
District de Québec	1	6
District de Trois-Rivières	3	15
Total:	19	100

\*De ces 15 officiers, 9 proviennent de la rive sud, soit 47% du total des officiers de ce corps.

La population du Bas-Canada étant alors environ à 85% rurale et à 15% urbaine,<sup>52</sup> nous constatons que dans ces deux groupes, surtout le second, l'équilibre ville-campagne était assez bien respecté. D'après ces tableaux, malgré l'importance de Montréal, la province est mieux représentée dans le corps des Voltigeurs. Mais, il ne faudrait pas perdre de vue que nous avons qu'une faible représentation des bataillons de Milice d'élite et incorporée présent sur la Châteauguay, et peut-être que l'étude de tout ce corps révélerait une répartition différente des lieux d'origine des officiers

Les officiers du corps de Milice sédentaire viennent habituellement de la région où est située leur division. A la bataille de la Châteauguay, c'est la division de la Milice sédentaire de Boucherville qui est présente. Par conséquent, ses officiers habitent Boucherville et ses environs.

Les correspondances et surtout l'ensemble de notre documentation laissent entrevoir un foisonnement des liens de parenté parmi les officiers. A partir des listes d'officiers chez les Voltigeurs, dans la Milice d'élite et incorporée et dans la Milice sédentaire, nous avons tenté à l'aide des études généalogiques d'explorer cette dimension de la réalité. Le tableau, que nous avons préparé, concerne 116 officiers

---

52 D'après le recensement de 1790, la population aurait été 19.83% urbaine et 80.16% rurale. D'après le recensement de 1825, il y aurait eu 11.79% de population urbaine par rapport à 88.20% rurale. *Recensement du Canada 1665-1871*, Statistiques du Canada, v. IV, Ottawa, 1876.

qui sont de proches parents: père, fils, beau-père, beau-frère, oncle, cousin. Une analyse plus poussée de cette question ferait sans doute émerger une extraordinaire profusion de ce genre de rapports entre les individus. Les signatures des parents au bas du contrat de mariage de F. Vassal de Monviel est significative de la complexité de ces réseaux de parenté.

F. Vassal de Monviel, Louise Perrault, Laperrière-Labruère, Contrecoeur Laperrière veuve, René Labruère, Charlotte Labruère, F. Laperrière, Pierre Noyel Fleurimont, Contrecoeur Laperrière, Laperrière - Fleurimont, Fr. Laperrière fils, Julie Laperrière, Louise Laperrière Boucherville, Labruère Montarville, Contrecoeur-Montarville, Perrault Labruère, Legras-Pierreville, Conefroy Ptre, St. Blain Boucherville, Leguay N.P.

En plus des liens de parenté conventionnels déjà difficiles à établir, il y a tous ceux attribuables aux remariages.

Dans sa communication sur les officiers de milice, Fernand Ouellet a établi ces liens par les patronymes. Il a pu ainsi constater que les 1 325 officiers francophones actifs en 1812-1815 appartenaient à 630 familles: ce qui fait 2.1 officiers par famille. Les 471 officiers anglophones pour leur part, appartenaient à 342 familles: ce qui fait 1.3 officiers par famille.<sup>54</sup> Si l'on pouvait, par une recherche plus poussée, identifier tous les liens de parenté entre ces différentes familles, la concentration familiale dans les postes d'officiers de milice apparaîtrait comme un phénomène encore plus déterminant, donc plus révélateur de la structure sociale du Bas-Canada.

La place des officiers de milice dans la société peut aussi être aperçue à travers la présence de ces individus dans la fonction publique. Sur notre tableau, 30 individus étaient en

---

53 ANQQ, AP-G 335/4, Collection Baby, contrat de mariage de F. Vassal de Monviel à Louise Perrault, 17 janvier 1796.

54 F. Ouellet, *Officiers de milice... Op. cit.*, p. 37.

# LIENS DE PARENTÉ DES

PARENTS IMMEDIATS PERE, FRERES, FILS \_\_\_\_\_

PARENTS PAR ALLIANCES DIRECTES  
MARIE A LA FILLE DE \_\_\_\_\_

BEAU FRERES \_\_\_\_\_

COUSINS OU ONCLES 1er DEGRE \_\_\_\_\_

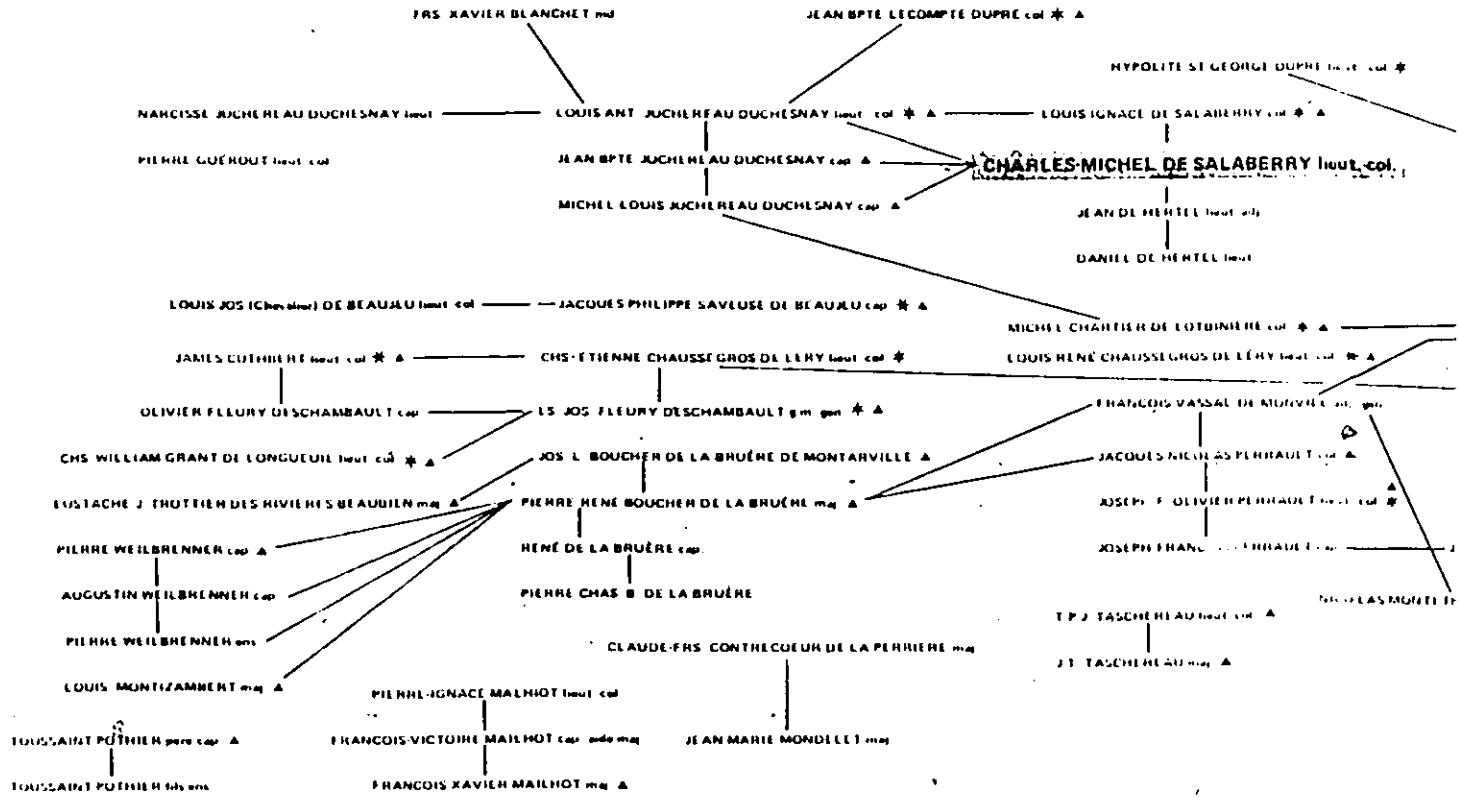
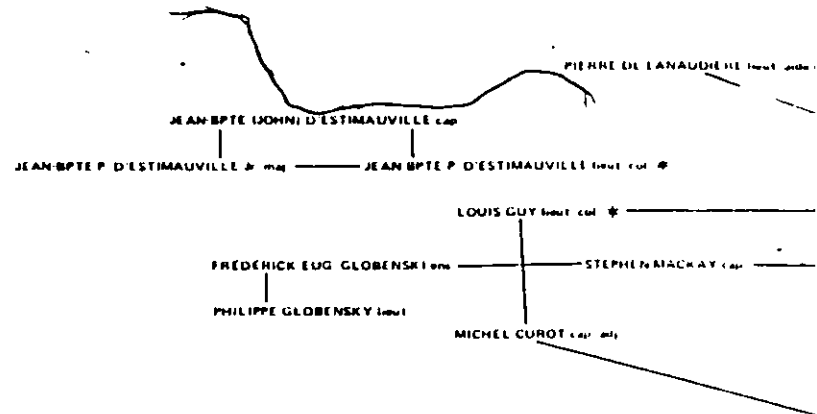
SONT SUR LA LISTE CIVILE (1812 1813) \* \*

SONT SIGNED \_\_\_\_\_

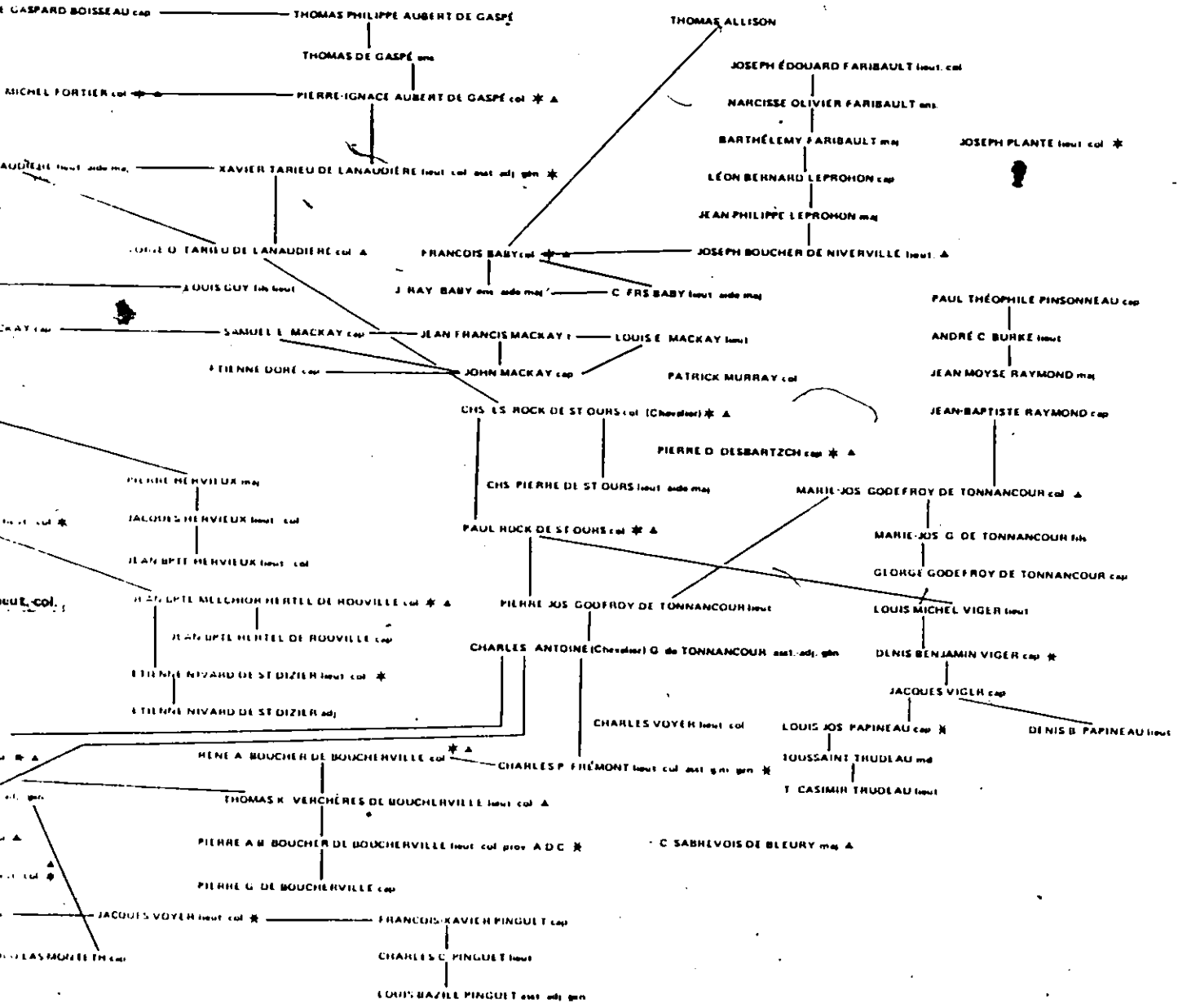
IGNACE GASPARD BOISSE

PIERRE MICHEL FORTIER

PIERRE DE LANAUDIERE lieutenant aide



# DES OFFICIERS DE MILICE



1812-1813<sup>55</sup> des fonctionnaires importants ou des détenteurs de fonctions politiques élevées. Nous savons que 34 d'entre eux étaient seigneurs. Plusieurs étaient fils de seigneurs. Des 1 325 officiers francophones en fonction de 1812 à 1815, 94 (7%) étaient nobles.<sup>56</sup> Nous avons aussi noté que la plupart des officiers de milice étaient juges de paix.

Ainsi donc, les officiers supérieurs étaient issus des familles nobles, seigneuriales ou encore de celles des grands entrepreneurs ou marchands. Au niveau des officiers inférieurs, on retrouvait les fils des officiers supérieurs et des individus qui se retrouvent dans la classe dirigeante de la génération suivante. Les membres des professions libérales et du milieu des affaires se sont intégrés à l'activité militaire qu'ils considéraient souvent comme un moyen de parvenir à un échelon plus élevé de la stratification sociale. Leurs moyens financiers et/ou leur éducation leur permettaient d'obtenir des postes peu rémunérateurs et très dispendieux. Bien qu'il y ait eu certaines normes, le patronage jouait un rôle dans le recrutement des officiers. Le poids du district de Montréal à ce niveau est lié à la concentration du danger dans ce district mais les choix sont certainement déterminés par la profusion des liens de parenté. Qu'ils aient été officiers supérieurs ou inférieurs, ces hommes avaient presque tous des charges politiques ou étaient de grands propriétaires. Nous pouvons donc conclure, suite à cette recherche, que durant la guerre de 1812, les dirigeants militaires ont voulu recruter, avant le militaire d'expérience, des hommes dont le prestige et l'autorité étaient reconnus parmi la population mâle appelée sous les armes.

---

55 *Almanach de Québec*, 1812, section "Liste civile".

56 F. Ouellet, *Op. cit.*, p. 29.

## Le recrutement des soldats

### Les Voltigeurs

Le recrutement des Voltigeurs s'est effectué, au départ, assez rapidement. Cela s'explique par le contexte économique de l'époque, par le fait que la Milice d'élite et incorporée n'était pas encore mise sur pied et par la réputation militaire de Charles-Michel de Salaberry. Il ne faut pourtant pas exagérer comme Lighthall l'a fait, en donnant tout le crédit du recrutement à Salaberry et en s'imaginant que la levée complète aurait été réalisée en deux jours.<sup>57</sup> Au début, en avril 1812, le régiment devait être composé de 500 soldats, mais Prevost réduisit ce nombre à 350 dès juin 1812, puis à 300 le mois suivant, à cause de moyens financiers trop limités qui ne pouvaient permettre de continuer en même temps la levée des Voltigeurs et des Glengary.<sup>58</sup>

D'après Jacques Viger, il y aurait eu 264 hommes recrutés dès les premières trois semaines de recrutement.<sup>59</sup> L'enrôlement s'annonçait facile. Mais la vie rude du camp militaire semble avoir découragé plusieurs des premières recrues, car leur nombre passa de 323 en juin 1812 à 270 en octobre suivant.<sup>60</sup> C'est avec difficulté que Salaberry réussit à compter 438 soldats en mars 1813.<sup>61</sup> Plusieurs recrues, après avoir obtenu leur gratification, désertèrent. Nous avons mentionné plus tôt, comment cela était coûteux pour l'officier recruteur.

57 W.D. Lighthall, *An account of the Battle of Chateauguay*, (lecture delivered at Ormstown, 8 March 1889), Montreal, W. Drysdale & Co., 1889, p. 10.

58 APC, RG 8, v. C-1218, f. 210, mfm C-3526, Prevost à Liverpool, 21 avril 1812; *Ibid.*, f. 275, Freer à C.-M. de Salaberry, 15 juin 1812; *Ibid.*, f. 308, Prevost à Liverpool, Québec, 15 juillet 1812.

59 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, f. 88.

60 APC, RG 8, v. C-796, f. 127, C.-M. de Salaberry, 19 juin 1812; ANQQ, AP-G 289/1, v. 2, f. 120, C.-M. de Salaberry à L. de Salaberry, St-Philippe, 26 octobre 1812.

61 APC, RG 8, v. C-797, f. 50, mfm C-3258, C.-M. de Salaberry à Freer, 11 mars 1813.

Il ne faudrait pas croire que c'est un phénomène particulier au Bas-Canada. Rares sont les récits ou les études militaires britanniques qui ne notent pas ce phénomène. Finalement, d'après un rapport de octobre 1813, le corps des Voltigeurs regroupait 29 officiers et 481 sous-officiers et soldats, pour un total de 510 voltigeurs.<sup>62</sup>

Nous avons retracé 575 soldats des Voltigeurs engagés avant le 26 octobre 1813. Si l'on ajoutait ceux recrutés après la bataille de la Châteauguay, il y en aurait au moins une centaine de plus. Nous ne les avons pas retenus parce que nous visions à connaître d'aussi près que possible, les soldats qui avaient participé à la bataille de la Châteauguay. Car, ce ne sont pas tous les 575 soldats retracés qui participèrent à la bataille. Plusieurs désertèrent peu de temps après l'enrôlement, d'autres purent quitter le corps pour différentes raisons, enfin au moins la moitié des Voltigeurs étaient, en 1813, allés défendre le Haut-Canada. Il n'y a pas de rôle des compagnies de Voltigeurs disponible dans nos archives, nous ne pouvons donc savoir qui exactement était sur la Châteauguay. Malgré ces imprécisions nous avons néanmoins voulu connaître la composition sociale des Voltigeurs jusqu'en octobre 1813. Le grand nombre de contrats d'engagement notariés que nous avons trouvés va nous permettre d'éclairer un peu ce problème.

Par ces contrats, le milicien s'engageait pour le temps que durerait la guerre ou jusqu'à ce que le gouvernement procède à la dissolution du corps. Il recevait, officiellement, une gratification de 4 à 5 Livres courantes. Le contrat indiquait, le plus souvent, la date d'engagement, le nom du père, le lieu d'origine, l'âge, la taille, la description physique, la signature ou la marque, et rarement, le métier. Parfois, nous avons retrouvé ces renseignements dans des certificats de licenciement qui accompagnaient les demandes de terre ou de récompenses.

---

62 APC, MG 13, W.O. 17, v. 1517, f. 141, mfm B-1570, Monthly Returns.

Nous avons, au fil de notre recherche, ramassé un peu partout des indications sur ces miliciens. Ainsi, nous avons établi 500 fiches descriptives contenant au moins deux types d'informations. Le nom du père a souvent contribué à préciser l'identité des soldats. Le lieu d'origine permet de dresser la carte du recrutement. L'âge et la taille indiquent, au surcroît, le degré de rigueur avec laquelle les règlements concernant la sélection des recrues ont été appliqués. Tous les indices concernant la taille, la couleur des yeux et le teint des miliciens permettent de poser des hypothèses sur le type physique du canadien à l'époque. La signature ou son absence constituent des indications sur le niveau d'alphabétisation de la population d'alors.

Pour être admis chez les Voltigeurs, il fallait être d'origine canadienne.<sup>63</sup> Seulement trois des quatre cent soixante et un soldats dont nous avons retrouvé le lieu de résidence, ne sont pas Canadiens. Ils viennent d'Angleterre. Il est possible qu'il en soit ainsi du quatrième individu dont il est difficile d'établir l'origine exacte. Une seule recrue semble avoir été refusée parce qu'elle était américaine bien qu'elle fut en réalité originaire de l'Ecosse.<sup>64</sup> Nous avons identifié aussi précisément que possible les noms des paroisses d'origine. Cette tâche n'est pas facile puisque de nombreuses paroisses portent le même nom; Ste-Anne de Mascouche, Ste-Anne des Plaines, Ste-Anne de Varennes, Ste-Anne de Yamachiche, Ste-Anne de la Pérade, Ste-Anne de Beaupré, etc. Il arrive souvent que le nom du comté soit le seul moyen pour établir la paroisse d'origine du milicien.

Selon Corvisier, les villes de garnison contribueraient davantage à stimuler les jeunes à prendre les armes.<sup>65</sup> C'est

63 APC, MG 24, G 45, *Op. cit.*, f. 831.

64 ASQ Ma Saberdache Bleue, v.II, p. 116, C.-M. de Salaberry à Jacques Viger, 19 juillet 1812.

65 A. Corvisier, *Armées et sociétés...* *Op. cit.*, p. 145-146.

peut-être le cas pour Montréal et Québec qui ont fourni ensemble 59.8 pour cent des effectifs, c'est-à-dire 344 soldats, du corps des Voltigeurs, alors que la population urbaine représente seulement 15% de la population totale.

Tableau 8 Lieux d'origine des soldats du corps des Voltigeurs

	No.	%
Montréal et ses faubourgs	184	32
District de Montréal sans la ville	76	32.2
Québec et ses faubourgs	160	27.8
District de Québec sans la ville	21	3.7
Trois-Rivières	8	1.4
District de Trois-Rivières sans la ville	9	1.4
Hors de la province	4	.7
Inconnus	<u>114</u>	<u>19.8</u>
	575	100

Le district de Montréal, ville et campagne, a fourni un plus grand nombre de soldats (45.2%) par rapport au district de Québec (31.5%). Cela s'explique à la fois par la concentration de la population dans cette région (environ 54%), par l'abondance de la main-d'oeuvre et par le fait que cette région était la plus menacée.

Après l'enrôlement, les recrues ne suivaient pas nécessairement le capitaine qui les avaient recrutées. Car les hommes les plus forts et les plus habiles étaient regroupés dans les compagnies de flanc. Pour les expéditions plus dangereuses, on regroupait les plus aptes, transférant les autres dans une seule compagnie, pour garder des postes moins menacés. Jacques Viger sera chargé d'une compagnie de vieux et de malades à Cananoqui durant l'été de 1813, alors que ses meilleurs hommes avaient été envoyés sur la Niagara. Pourtant les vieux n'étaient pas nombreux: la moyenne d'âge était de 24.8 ans; 53 voltigeurs avaient moins de 17 ans et plus de 35 ans. Par contre la vie dure des camps militaires affectait plus facile-

Tableau 9: Ages des Voltigeurs

Nombre : 448

Moyenne générale: 24.8 ans.

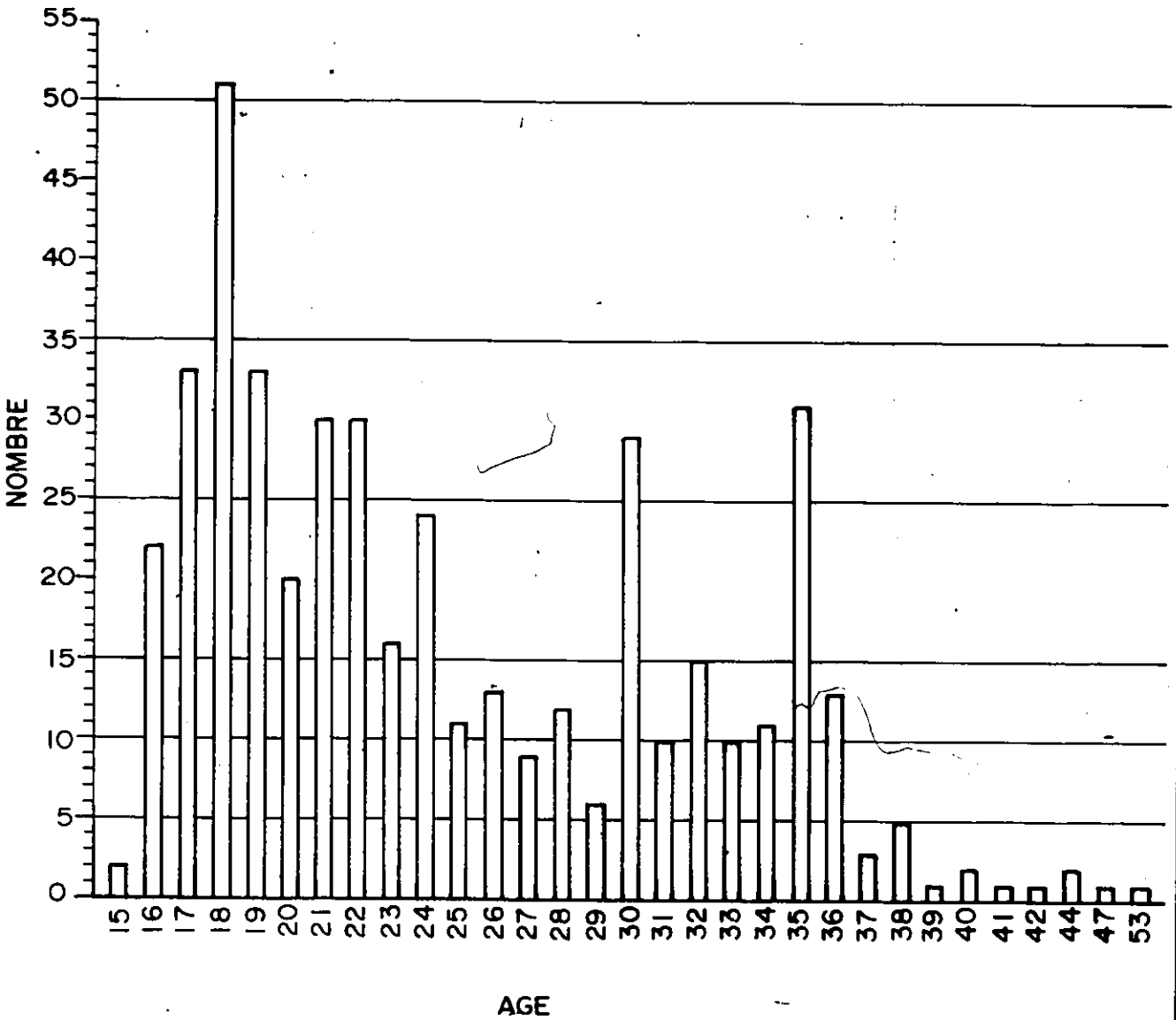
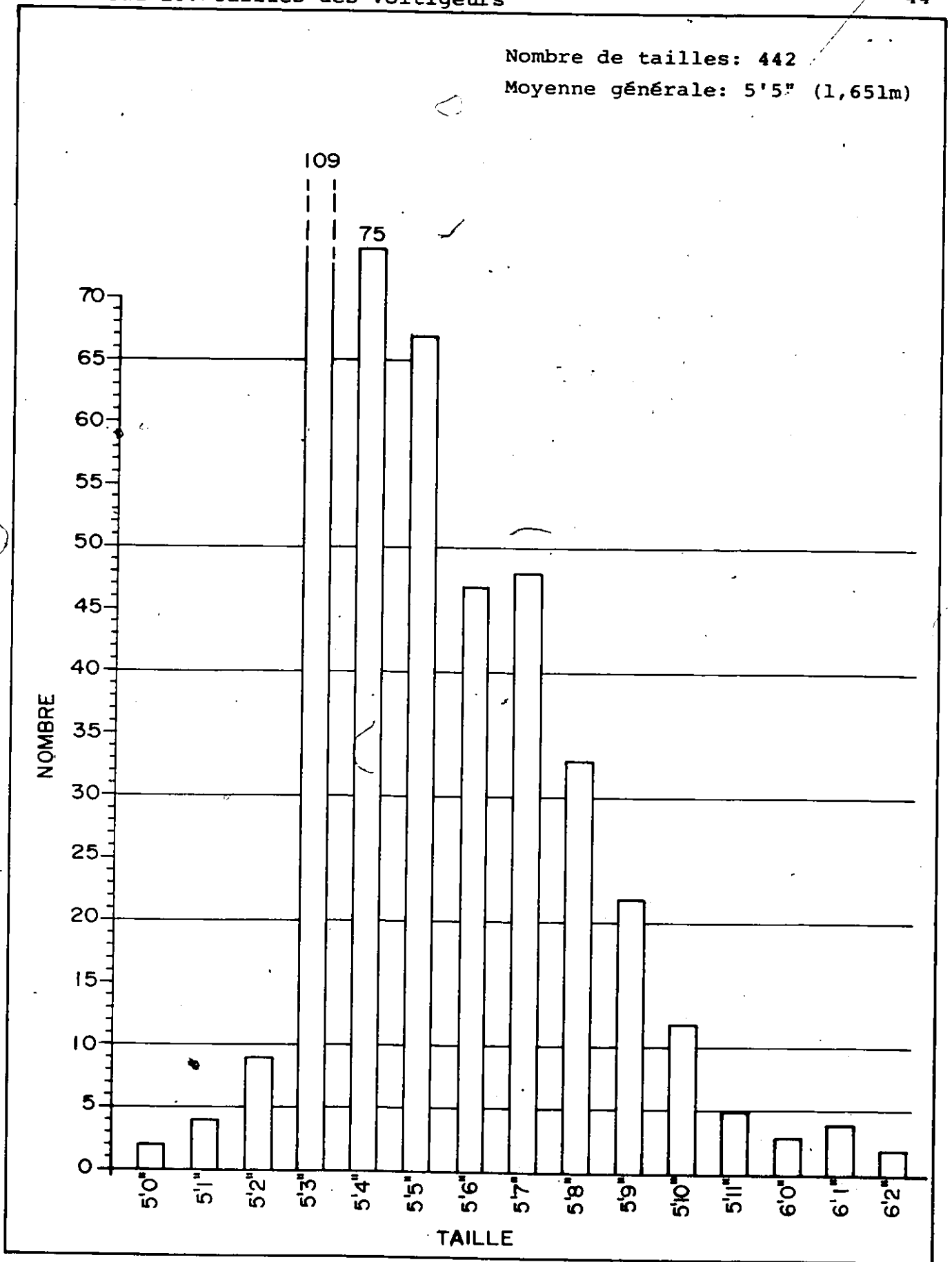


Tableau 10: Tailles des Voltigeurs



ment les personnes de santé délicate, en l'occurrence, surtout les plus jeunes et les plus âgés.

La taille moyenne des Voltigeurs n'est pas nécessairement celle de l'ensemble de la population. Mais, comme le minimum requis est en un sens, un indicateur de la taille minimum de la population mâle à une époque précise, et, selon J.-P. Aron, un indice révélateur des conditions socio-économiques, cette information peut servir à la description de la population. La taille minimum exigée au Bas-Canada, en 1812, était de 5'3" (1,600m). La taille moyenne de 442 voltigeurs est de 5'5" (1,651m). Quinze mesuraient 5'2" (1,574m) et moins. En France, à la même époque, le minimum requis pour le service militaire était de 1,598m (5'2 3/4"). On a baissé ce minimum à 1,570m en 1813, parce qu'il y en avait trop qui étaient refusés pour taille insuffisante.<sup>66</sup> La taille minimum requise dans l'armée britannique était à la même époque de 5'4" (1,625m) pour la ligne et de 5'3" (1,600m) pour le service général.<sup>67</sup> En 1844, l'Angleterre augmenta le minimum à 5'5 1/2" (1,663m) pour l'infanterie de ligne.<sup>68</sup>

Les caractéristiques physiques - couleur des yeux, des cheveux et du teint - étaient inscrites dans les contrats d'engagement ou sur les rôles des compagnies de l'armée depuis 1716, afin d'éliminer les tricheries des capitaines qui remplaçaient les absents pour soutirer plus d'argent. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les substitutions étant plus difficiles, le nombre des déserteurs augmenta. La description physique devint alors de rigueur pour aider à leur poursuite.<sup>69</sup> En Angleterre, un tel contrôle de la milice commença en 1781 seulement.<sup>70</sup>

66 J.-P. Aron, P. Dumont, E. LeRoy-Ladurie, *Anthropologie du conscrit français*, Paris, Mouton, 1972, p. 228.

67 APC, RG9, IA 1, v. 3, f. 595, Chemise Miscellaneous, Recruiting Department, General Order, 14 février 1812.

68 G.R. Gleig, *A Sketch of the Military History of Great Britain*, London, John W. Parker, West & Strend, 1845.

69 A. Corvisier, *Armées et sociétés... Op. cit.*, p. 77-78.

70 Western, *Op. cit.*, p. 369.

Tableau II Description physique des Voltigeurs

Yeux	Cheveux										
	Blonds	Châtains	Bruns	Noirs	Roux	Blancs	Gris				
Bleus	teint blanc: 35 teint brun: 12 teint roux: 1	teint blanc: 12 teint brun: 11 teint roux: 1	teint blanc: 26 teint brun: 22 teint roux: 1	teint blanc: 1 teint brun: 6 teint roux: 1 teint noir: 1	teint blanc: 2						132
	(48) teint blanc: 11 teint brun: 8	teint blanc: 7 teint brun: 20	teint blanc: 22 teint brun: 57	teint blanc: 7 teint brun: 40 teint roux: 1 teint brun-noir: 2	teint blanc: 2 teint roux: 2	teint brun: 1	teint brun: 1	teint brun: 1			181
Gris	19	27	79	50	4	1	1				
	teint brun: 1	teint blanc: 2 teint brun: 6	teint blanc: 7 teint brun: 31 teint noir: 1 teint roux: 1	teint blanc: 2 teint brun: 28 teint noir: 2			teint brun: 2				83
Bruns	1	8	40	32							
	teint blanc: 1		teint blanc: 3 teint brun: 11 teint noir: 1	teint blanc: 17 teint noir: 8 mâtâre: 1	teint blanc: 1						43
Noirs	1		15	26	1						
					teint blanc: 1						
Rouges											
TOTAL:	69	59	183	117	8	1	3			440	

Ces indications à propos de 440 voltigeurs sur une population d'environ 270 000 habitants sur le type physique du Bas-Canadien de l'époque peuvent paraître minces. Toutefois ces informations sur la couleur des cheveux, des yeux et du teint sont les seules données physiques que nous ayons sur le canadien de l'époque. Et nous croyons malgré le petit nombre d'indications à son sujet que le voltigeurs est représentatif de l'homme ordinaire du Bas-Canada. Ces caractéristiques sont intéressantes parce qu'elle nous permettront de retenir et de comparer les descriptions qualitatives rencontrées dans les récits des voyageurs ou dans la correspondance de l'époque. Elles peuvent aussi déboucher sur la possibilité d'une histoire génétique du canadien comme cela commence à se faire présentement en France.

Ainsi donc, la majorité des voltigeurs ont les cheveux bruns et noirs: 300 sur 440. Les yeux gris l'emportent sur les yeux bleus, 181 contre 132. Il est intéressant de remarquer que bien que la majorité ait les cheveux foncés, leurs yeux sont pâles. Il faut néanmoins se méfier de ces relevés; car, il faut tenir compte de la psychologie de la population à l'époque. P.A. Gloor et J. Houdaille dans leur article, "La couleur des yeux à l'époque du 1<sup>er</sup> Empire" soulignent le fait que des modes temporaires ou des influences socio-politiques peuvent modifier la perception et l'inscription de ce caractère.<sup>71</sup>

La cueillette des descriptions physiques nous a permis de déceler la présence de huit personnes de race noire et un mulâtre. Ces hommes sont décrits comme ayant des cheveux de laine, les yeux et le teint noirs; parfois le mot nègre est inscrit près du nom ou dans une autre référence. Il serait peut-être possible d'ajouter d'autres personnes à ce groupe,

71 P.-A. Gloor et J. Houdaille, "La couleur des yeux à l'époque du 1<sup>er</sup> Empire. Quelques commentaires sur l'évolution de ce caractère durant 238 ans", dans Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, 1976, Juillet-août, n° 4, p. 677-699.

mais les indices ne sont pas assez probants. Ces noirs étaient-ils descendants d'esclaves ou d'anciens esclaves? Cela est possible. Mais, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y avait presque plus d'esclaves dans le Bas-Canada. La plupart avait été élargi par leurs maîtres ou vivait - souvent dans la misère -- loin d'eux après les avoir désertés.<sup>72</sup>

Les soldats se recrutent généralement dans la classe la moins favorisée et la moins instruite: ils sont urbains dans une proportion de 60%. En général, le niveau d'instruction de la population au début du XIX<sup>e</sup> siècle était bas partout, qu'on soit en Europe ou en Amérique, mais il semble l'avoir été particulièrement dans le Bas-Canada francophone,<sup>73</sup> Nous avons relevé le nombre de signatures ou de croix sur les contrats: sur 466 signataires, 342 font une croix. Les anglophones étaient beaucoup moins nombreux que les francophones chez les Voltigeurs: 144 contre 431. Mais il y a plus d'anglophones qui signent qu'il y en a qui ne signent pas. C'est le contraire chez les francophones.

Tableau 12 Aptitudes à signer d'après les contrats d'engagement

Francophones	N <sup>o</sup>	%	Anglophones	N <sup>o</sup>	%
signent	58	13.45	signent	66	45.83
ne signent pas	292	67.75	ne signent pas	50	34.72
aucune donnée	<u>81</u>	<u>18.80</u>	aucune donnée	<u>28</u>	<u>19.45</u>
	431	100		144	100

Le métier ou l'occupation n'était pas toujours indiqué dans le contrat d'engagement. En fait, les notaires de Québec ne l'ont jamais inscrit. Ainsi donc, les 112 voltigeurs dont nous connaissons l'occupation, sont du district de Montréal, cela fait 43% (112 sur 260) des gradés et soldats voltigeurs (voir tableau 13). Si on considère que les artisans et

72 M. Trudel, *L'esclavage au Canada français, histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1960, pp. 292-314.

73 Allan Greer, *op. cit.*

Tableau 13 Occupations des gradés et des soldats chez les Voltigeurs

	N°	%
<i>Professionnel</i>	0	-
<i>Affaires</i>	8	7.1
bouchers	5	-
boulangers	2	-
aubergiste	1	-
<i>Artisans</i>	53	47.3
cuisinier	1	-
charpentiers	6	-
maçons	4	-
tisserants	2	-
ouvrier	1	-
peintres	2	-
couvreur	1	-
carrossier	1	-
forgerons	4	-
cordonniers	13	-
ferblantier	1	-
chapeliers	2	-
menuisiers	6	-
armurier	1	-
tonneliers	5	-
tailleur	1	-
pelletier	1	-
charron	1	-
<i>Ouvriers non spécialisés</i>	42	35.5
journaliers ruraux	11	-
journaliers urbains	29	-
domestique	1	-
charretier	1	-
<i>Cultivateurs</i>	4	3.6
<i>Divers</i>	5	4.5
imprimeur	1	-
instituteur	1	-
voyageur	1	-
militaires	2	-
TOTAL;	112	100

les journaliers urbains étaient de très loin les plus nombreux et que les voltigeurs de ce district venaient majoritairement de la ville de Montréal (32%), cela indiquerait peut-être une pénurie d'emplois dans les milieux urbains. Et par conséquent, cela expliquerait la facilité de l'enrôlement des voltigeurs dans cette partie de ce district. La proportion importante des voltigeurs originaires de Québec (27.8%), indique que la situation était la même dans le district de Québec.

Nous avons tenté de mesurer la présence des deux groupes ethniques parmi les Voltigeurs. Il est bien entendu que le nom n'indique pas nécessairement l'appartenance ethnique. Même si, au XVIII<sup>e</sup> siècle le processus de l'assimilation semble avoir joué en faveur des francophones, plusieurs parmi eux, surtout les nobles, tels Charles De Salaberry qui correspondait presque toujours en anglais, même avec son père, avaient reçu une éducation anglaise. Ainsi, chez les Voltigeurs, 431 ont des noms français, c'est-à-dire 75 pour cent, alors que 144 ont des noms anglais, donc 25 pour cent. Même en tenant compte des nuances apportées ci-haut, le corps des Voltigeurs était sans aucun doute un corps militaire à prédominance francophone dans lequel les anglophones étaient représentés selon leur nombre dans les villes et selon leur présence dans le corps des officiers de milice de la province.

Bref, au moment de la bataille de la Châteauguay, le corps des Voltigeurs était composé de 575 sous-officiers et soldats. Les milieux urbains, Québec, Montréal et Trois-Rivières en l'occurrence, ont fourni 61.2 pour cent des effectifs. Le district de Montréal compte à lui seul, 45.2 pour cent des Voltigeurs contre 31.5 pour cent originaires de celui de Québec. Ce corps de milice volontaire a attiré surtout des jeunes dont l'âge moyen était de 24.8 ans mais où l'on comptait 51.8 pour cent âgés de 24 ans ou moins. Les renseignements que nous possédons sur les métiers (112 en tout) donnent l'impression que l'enrôlement dans ce corps a attiré surtout des artisans ou

des journaliers qui ne parvenaient pas à trouver de l'emploi dans les milieux urbains. Sur le plan physique, les voltigeurs étaient relativement grands pour l'époque, mesurant 1,65m en moyenne, ils avaient le teint et les cheveux foncés, et les yeux pâles. Un signe de l'origine populaire du groupe: l'analphabétisme était très élevé (73.4%). Les noms indiquent un groupe majoritairement francophone: 75%. Les francophones étaient légèrement sous-représentés relativement à leur proportion dans la population (85%) mais non quant à celle des villes. Signalons enfin, que les conditions d'engagement n'excluaient pas les autres ethnies, car huit noirs et un mulâtre étaient voltigeurs.

#### La Milice d'élite et incorporée

Les trois mille miliciens des bataillons de Milice d'élite et incorporée dont 858 seront sur la Châteauguay le 26 octobre 1813<sup>74</sup>, étaient recrutés de deux façons différentes: le volontariat et la conscription. Les conscrits sont de beaucoup les plus nombreux dans ce corps.

Les volontaires pouvaient s'enrôler, passant contrat devant notaire, comme les Voltigeurs le faisaient, à des conditions semblables. Mais, dans la Milice d'élite et incorporée, le contrat n'était pas obligatoire. Ainsi, en 1813, lorsque le premier groupe de conscrits sera démobilisé, le gouverneur cherchera à recruter parmi eux des volontaires. Il est impossible d'identifier ces individus pour lesquels nous possédons seulement quelques fiches descriptives semblables à celles des Voltigeurs. Celles-ci sont tellement peu nombreuses qu'elles ne peuvent constituer un échantillon valable.

Les contingents de conscrits pour la Milice d'élite et incorporée étaient enrôlés par un tirage au sort opéré parmi les

---

74 Voir chapitre IV.

hommes de la Milice sédentaire. L'adjudant général des milices ordonnait à chaque division de Milice sédentaire, d'envoyer un nombre déterminé d'hommes de dix-huit à trente ans, aux bataillons de Milice d'élite et incorporée. Ce nombre était proportionnel au nombre de miliciens de la division. Le premier commandement d'incorporation, du 28 mai 1812, visait à entraîner à tour de rôle les milices sédentaires pendant trois mois. C'était une mesure préventive au cas où la guerre éclaterait. Elle fut déclarée le mois suivant. Les miliciens qui avaient été incorporés le furent pour au moins un an.

Des deux mille hommes alors conscrits, mille devaient être remplacés au bout d'un an, alors que le second mille devaient l'être au bout de deux ans. Le choix des miliciens renvoyés après un an fut aussi fait par tirage au sort.

Les conscrits n'avaient pas le droit de se faire remplacer par un substitut, selon l'amendement à la loi de 1812.<sup>75</sup> Mais, la loi ne sera pas respectée et il y aura plusieurs substituts. Le milicien payait au substitut une somme d'argent et convenait de lui laisser le salaire complet.

Au début de 1813, Prevost augmenta les effectifs de la Milice d'élite et incorporée. Il ordonna, le 13 février 1813, l'incorporation de la milice sédentaire de Québec en un sixième bataillon de Milice d'élite et incorporée<sup>76</sup> pour remplacer l'armée aux travaux de garnison de la ville. Les miliciens conscrits de la région de Québec qui devaient joindre les autres bataillons furent alors remplacés par une levée de deux cent quarante-huit miliciens originaires du nord de Montréal.<sup>77</sup>

Lors des levées pour les bataillons de Milice d'élite et incorporée, les miliciens furent regroupés d'abord à des lieux

75 APC, RG 4, A 2, v. 4-5, dossier *Drafts (1812)*, Québec, Juillet 1812. Province du Bas-Canada, *Règles et articles pour le meilleur gouvernement de la Milice de la Province du Bas-Canada*, p. 63, sect. XII, vi.

76 APC, RG 9, IA 1, v. 73, f. 30, V. de Monviel à Taschereau, Québec, 11 décembre 1813.

77 APC, RG 9, IA 1, v. 6, f. 3460-3461, V. de Monviel à Prevost, Québec, 18 février 1813.

*de rendez-vous.* Les quatre premiers bataillons furent réunis comme suit: le colonel Louis De Salaberry rassembla le premier à Pointe-aux-Trembles près de Québec, le colonel Hertel de Rouville réunit le deuxième à Laprairie, le lieutenant-colonel Cuthbert prit charge du troisième à Berthier et le lieutenant-colonel Taschereau fit de même pour le quatrième à St-Thomas près de Québec.<sup>78</sup> Pointe-aux-Trembles et Laprairie seront maintenus comme lieu de rendez-vous jusqu'à la fin de la guerre.

Le capitaine de Milice sédentaire devait, avec un ou des sergents, rassembler les conscrits et les conduire au lieu de rendez-vous où les officiers de Milice d'élite et incorporée chargés des nouvelles recrues les amenaient, habituellement en chaloupe, jusqu'au cantonnement du bataillon. Ces levées obligatoires d'hommes conscrits n'étaient pas toujours exécutées très facilement.

La conscription dans la mesure où la guerre comporte des dangers réels, n'est populaire dans aucune société. Malgré la facilité avec laquelle la majorité des Canadiens accepte alors l'éventualité du service militaire obligatoire, il y eut cependant, des incidents qui montrent que la conscription est toujours une opération délicate.

Le plus connu de ces incidents est, bien entendu, l'émeute de Lachine. Le refus de la part de 31 des 59 conscrits de la division de Pointe-Claire s'appuie sur une remise en question de leur part, de l'authenticité de l'ordre du gouverneur quant à l'appel aux armes. Forte de cette conviction, une poignée de réfractaires, dont certains sont armés, parvient à entraîner un groupe d'environ quatre cents personnes. Craignant une révolte générale, les autorités civiles et militaires envoient l'armée pour rétablir l'ordre.

---

78 ASQ, Ma Saberdache bleue, vol. II, p. 92.

C'était un geste prématuré qui envenima l'atmosphère déjà surchauffée de la manifestation. Lorsque les soldats lancèrent un coup de canon au-dessus de la tête des manifestants pour leur faire peur ceux-ci répliquèrent instantanément avec leurs fusils. Puis ils s'enfuirent. Le lendemain, trente-sept hommes furent arrêtés. Seulement deux d'entre eux seront traduits en cour pour leur participation à l'émeute. Les jugements seront très sévères dans le but de faire un exemple.

On voit que n'ayant pu les prendre, on veut au moins les écorcher, que le diable les bercent et ils dormiront mieux.<sup>79</sup> Ce fut le seul incident important dont la signification n'est pourtant pas facile à établir. Wallot conclut son étude de cette émeute en écrivant:

"... il faut attribuer cet incident à l'anticonscriptionnisme et aux circonstances plutôt qu'à une désaffection particulière ou générale parmi la population à l'égard du gouvernement.<sup>80</sup>

La Gazette de Québec décrit l'émeute en sourdine et profite surtout de l'occasion pour faire la morale.

S'il y en a d'assez ignorants pour ne pas savoir que le premier devoir de tout homme est d'obéir à ceux qui ont une autorité légale sur eux, il faut qu'ils soient instruits et nous craignons bien qu'une ignorance aussi grossière ne puisse l'être guérie que par l'exemple.<sup>81</sup>

En fait, les émeutes résultant des résistances à l'enrôlement de la milice n'étaient pas une particularité du Bas-Canada. En Angleterre, les forces militaires avaient à plusieurs reprises depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, combattu des miliciens

79 *Ibid.*, v. II, p. 152, Heney à Viger, 29 septembre 1812.

80 J.P. Wallot, *Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 135.

81 *Gazette de Québec*, 4 juillet 1812, p. 5, col.2.

réfractaires qui craignaient comme ceux d'ici, d'être envoyés à l'étranger.<sup>82</sup> Ce n'est donc pas étonnant que les miliciens de Trois-Rivières aient craint d'être envoyés à l'extérieur du pays<sup>83</sup>, et que le colonel de St-Ours eut à combattre l'influence des réfractaires de la division de Trois-Rivières sur sa division de St-Ours.<sup>84</sup>

Ces quelques incidents, rapportés et grossis par des déserteurs isolés, ont peut-être contribué à confirmer les Américains dans leur idée d'envahir les Canadas.

Tout cela cependant est secondaire dans l'ensemble. La plupart des conscrits joignirent les rangs avec plus de docilité que les autorités ne s'y attendaient.

"... Les messieurs qui commandent les corps ainsi que nous paraissent non seulement satisfaits, mais surpris de voir la manière généreuse avec laquelle cette jeunesse se porte pour le Service de son Roi. Tous les commandants de la milice sédentaire sont unanimes à dire que la bonne volonté se manifeste partout. Il y a pourtant quelques réfractaires; mais ils sont en si petit nombre que ça ne vaut pas la peine d'en parler".<sup>85</sup>

Les miliciens pouvaient être encouragés à obéir aux commandements à cause de considérations économiques. En fait, à l'exception de la prime d'engagement, ils avaient les mêmes conditions matérielles que les Voltigeurs. C'est probablement pour ces raisons que Hertel de Rouville peut écrire que *Les miliciens paraissent très contents.*<sup>86</sup>

Lors de l'incorporation, les hommes étaient répartis dans les différentes compagnies; les plus forts, habiles et coura-

82 J.R. Western, *Op. cit.*, p. 151, 290, 296, 298, 301.

83 APC, RG 9, IA 1, v. 5, chemise 9, Coffin à V. de Monviel, Nord-Trois-Rivières, 31 mai 1812.

84 APC, RG 9, IA1, v. 4, f. 1110, col de St-Ours à V. de Monviel, 4 juin 1812.

85 APC, RG 9, IA 1, v. 69, Vassal de Monviel au lieut.-col. Cuthbert, Québec, 16 juin 1812.

86 APC, RG 9, IA 1, v. 2, f. 1165, M. Hertel de Rouville à Vassal de Monviel, Laprairie, 10 juin 1812.

geux formaient les compagnies de flanc du bataillon alors que les autres étaient regroupés dans les compagnies légères. Mais, même pour ces dernières compagnies, une bonne santé était un critère indispensable pour l'enrôlement. Au début les officiers de milice sédentaire ne portaient pas attention à cette directive. Ils désiraient garder les meilleurs hommes aux travaux agricoles et envoyer au service militaire ceux qui étaient peu productifs. Mais, les infirmes et les estropiés furent retournés pour être remplacés par des hommes en bonne condition physique.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous n'avons que très peu de données sur les soldats de la Milice d'élite et incorporée. Selon les listes de paye, il y aurait eu sur la Châteauguay, le 26 octobre 1813, environ 858 miliciens, dont 69 du 1<sup>er</sup> bataillon, 556 du 2<sup>ième</sup> bataillon, 77 du 3<sup>ième</sup> bataillon et 156 du 5<sup>ième</sup> bataillon appartenant à ce corps.

De ces 858 soldats de la Milice d'élite et incorporée, nous n'avons que 60 fiches complètes: âge, taille, couleur des cheveux, des yeux et du teint, le métier et le lieu d'origine. Cela ne constitue peut-être pas un échantillon valable mais ces miliciens ressemblent assez aux Voltigeurs en plus jeunes. Nous avons tout de même retenu les coordonnées suivantes: en moyenne, le milicien de ce groupe est âgé de 22 ans, il mesure 1,65m et il a, en général, les cheveux bruns, les yeux gris ou bruns et le teint foncé. Aucune fiche n'indiquait la présence évidente de personne de race noire, mais un soldat était décrit comme ayant les cheveux noirs, les yeux noirs et le teint noir.

Nos informations sont beaucoup plus nombreuses en ce qui concerne l'occupation des soldats: 102 indications.

Ce tableau témoigne de la présence d'un groupe différent de celui des Voltigeurs. Alors que ces derniers étaient surtout composés de citadins (61.2%), ce sont des campagnards à 87.6% qui ont été enrôlés dans la Milice d'élite et incorporée.

Tableau 14 Occupations des gradés et des soldats du corps de Milice d'élite et incorporée

	N <sup>o</sup>	%
<i>Professionnel</i>	0	-
<i>Affaires</i>	3	2.9
hôtelier	1	
boulangier	1	
commerçant	1	
<i>Artisans</i>	15	14.7
tonneliers	2	
tanneurs	3	
maçons	4	
charpentiers	2	
meubliers	2	
charron	1	
menuisier	1	
<i>Ouvriers non spécialisés</i>	40	39.2
journaliers ruraux	33	
journaliers urbains	4	
charretiers	3	
<i>Cultivateurs</i>	44	43.1
<i>Divers</i>	2	1.9
bedeau	1	
écrivain	1	
TOTAL:	102	100

En fait, ce n'est pas étonnant, puisque l'enrôlement se faisait par un tirage au sort réparti dans les parties de la province. Les 169 indications relevées concernant les lieux d'origine confirment une représentation rurale très forte dans ce groupe: ces miliciens sont de 148 localités de la campagne.

Les hommes de la Milice d'élite et incorporée, comme les Voltigeurs étaient surtout originaires du district de Montréal, mais ils étaient des campagnes plutôt que de la ville. Comme pour les Voltigeurs, cela s'explique probablement par la concentration de la population dans ce district (environ 54%).

Tableau 15 Lieux d'origine des soldats du corps de Milice d'élite et incorporée

	N <sup>o</sup>	%
<i>Villes</i>	21	12.4
Montréal	9	
Québec	5	
Trois-Rivières	7	
<i>Campagnes</i>	148	87.6
district de Montréal	82	48.5
district de Québec	48	28.4
district de Trois-Rivières	14	8.3
townships	4	2.4
TOTAL:	169	100

Mais il ne faut guère perdre de vue le fait que l'on retint des miliciens à Québec pour faire des travaux de garnison et qu'on les remplaça par des miliciens du district de Montréal, comme nous l'avons ci-haut mentionné.

Les soldats de la Milice d'élite et incorporée ont été fort actifs tout le temps de la guerre. Bien que recrutés comme soldats d'appoint à l'armée régulière, ces miliciens ont oeuvré non seulement aux corvées et aux travaux de garnison, mais aussi aux charges plus difficiles et plus risquées de l'attaque et de la défense. Nous espérons avoir su décrire convenablement ce qu'était cette Milice d'élite et incorporée, ou du moins, en avoir éclairé les principales caractéristiques, pour qu'elle ne soit plus confondue avec la milice sédentaire qu'on incorporait occasionnellement.

#### La milice sédentaire

La Milice sédentaire comprenait officiellement tous les hommes entre 16 et 60 ans. Le recrutement avait donc lieu à l'anniversaire de naissance du jeune homme. Avant la guerre, on établissait la liste des effectifs lors de la parade annuelle.

A partir de 1812, les parades furent plus nombreuses autant pour exercer plus régulièrement les miliciens que pour les préparer à l'enrôlement, préciser les charges à différents détachements et évaluer les effectifs et les armes des compagnies.

Pour exercer les milices sédentaires, on les incorporait à tour de rôle pour quelques jours à la fois. La plupart du temps lorsqu'elles étaient ainsi regroupées, elles retournaient chez elles, le soir venu.

Mais lorsque le danger était imminent, on regroupait ou incorporait temporairement les miliciens de la Milice sédentaire dans un cantonnement, où les travaux et les exercices avaient lieu tous les jours. Ils vivaient alors comme les corps de Milice d'élite et incorporée, et ils étaient payés comme eux, sans toutefois recevoir des uniformes et des accoutrements.

Lors de ces alertes, on levait d'abord les hommes de 18 à 30 ans, puis ceux de 30 à 40 ans. Cette méthode n'était pas planifiée. Mais, en juin 1813, un plan d'organisation pour la levée et l'entraînement des milices sédentaires fut élaboré.<sup>87</sup> Ce projet ne sera pas appliqué en 1813 et c'est pourquoi l'adjudant général des milices revint à la charge pour le faire adopter à la fin de cette même année, afin de ne pas laisser la population civile sans services et l'agriculture sans main d'oeuvre. Il s'agissait de délimiter les groupes selon les âges et de regrouper les divisions afin de former des brigades pour la période de service actif. On y multipliait aussi les façons d'utiliser les services des miliciens.<sup>88</sup> L'expérience récente d'une incorporation massive de la milice sédentaire venait appuyer la nécessité d'une meilleure structure administrative.

87 APC, RG 8, v. C-1709, f. 9-13, mfm C-3840, Quartier général, Montréal, 3 juin 1813; *Ibid.*, f. 1821, Vassal de Monviel à Prevost, Québec, 5 juin 1813.

88 APC, RG 9, IA 1, v. 73, f. 47-49, Vassal de Monviel à Prevost, Québec, 17 décembre 1813.

Tableau 16 : Rapport sur les miliciens de la division de Beauharnois.

5294

Cloué pour le mois d'août, le Louis Nils tout est treize, du nombre de Miliciens dans la division de Beauharnois, -  
 situé dans le District de Montcalm; dans la Province de bas Canada, qui fait partie d'Edouard Thury, Major commandant en chef de la -  
 division de bas Canada, l'adjudant général, le Major général, Major, Lieutenant et commandant les forces de la Province  
 de bas Canada; en conformité de la proclamation, d'avis de Québec, le 24 Novembre pour du mois de Juin dernier.

Actuel du nombre de Miliciens dans la Division de Beauharnois.	
17	Captaines
17	Lieutenants
30	Ensignes
30	Sergents
59	Sapeurs
1109	Maries depuis l'âge de 16 à 50
652	garçons depuis l'âge de 16 à 50
236	Maries & garçons âgés de 50 à 60
1950	Maries en service par commandement
70	garçons incorporés dans le régiment actuel
57	garçons en Croix par commandement
280	Maries absents sans permission
2353	garçons absents sans permission
67	Maries - infirmes
70	garçons
31	Maries - infirmes
11	garçons
9	Maries et garçons exemptés par la loi
2021	Total des Miliciens de la division de Beauharnois

Donné au village de Paris le 7<sup>me</sup> Septembre 1779. Par  
 E. Thury Major commandant en chef de la Division de bas Canada  
 Division de bas Canada

Retour pour le mois d'août de l'année 1843, de nombre de Militaires dans la division de Beauharnois, sous le Drapeau de Montréal, dans la Province de bas Canada, qui fait Edouard Henry, Major commandant, en l'absence de Lieutenant Gabriel Girard, Capitaine de la Division; à son retour, le Major General Gosselin, Président et commandant le Fort et le Port de bas Canada, en compagnie de la Reclamations, date de Québec, le 24 Mars pour du mois de Juin dernier.

	Militaires dans la Division de Beauharnois.	
	Secours.	
57	Capitaines	
57	Lieutenants	
50	Enseignes	
59	Sergents	
	Simple Militaires	
1109	Mariaux depuis l'âge de 16 à 50.	Présents.
522	Garçons depuis l'âge de 16 à 50.	
226	Mariaux & garçons depuis 50 à 60.	
1956		
70	Mariaux en cours par commandement.	absents au Service de l'Ar.
67	Garçons incorporés dans le même état.	
	Garçons en Service par commandement.	absents sans permission.
220	Mariaux absents sans permission.	
233	Garçons absents sans permission.	
70	Mariaux - infirmes.	infirmes.
2070	Garçons - D.	
11	Mariaux et garçons employés par la Co.	employés par la Co.
9		
2023	Total des Militaires de la division de Beauharnois	
	Donné au Village de Saint-Jacques le 7 <sup>me</sup> Septembre 1843. Ar.	

*S. Henry*  
 Major Commandant, en l'absence de Gabriel Girard, Lieutenant de la Division de Beauharnois.

PUBLIC ARCHIVES / ARCHIVES PUBLIQUES

Date: 26 April 1979

Department of Militia and Defence Records  
(R.G. 9, I A 1, Volume 6)

A l'automne 1813, on avait, en effet, incorporé en tout 11 293 miliciens de la Milice sédentaire<sup>89</sup>, surtout dans le district de Montréal où l'ennemi se dirigeait. Le rapport du major Henry de la division de Beauharnois indique - si on enlève les 50 à 60 ans, les absents sans permission et les incapables - 2 117 hommes (139 officiers et sous-officiers, 1 978 miliciens) disponibles pour l'incorporation sur un total de 2 521.

Certaines compagnies de Milice sédentaire, guidées par un capitaine actif et zélé étaient entraînées et équipées à la manière d'un corps de volontaires incorporés. C'est le cas des Chasseurs de Châteauguay et de la compagnie du capitaine Turgeon de Terrebonne. Ces miliciens portaient alors un uniforme payé par eux et par leur capitaine. Dans la mesure du possible, on leur obtenait un équipement et des armes. Ces miliciens s'exerçaient quotidiennement mais ne vivaient pas en cantonnement.<sup>90</sup>

Les autorités militaires furent satisfaites et elles ne ménagèrent pas les louanges à l'endroit de la Milice sédentaire. Il est vrai qu'elles n'étaient pas comme l'officier de la compagnie, obligées de conduire les miliciens au lieu de regroupement. Nous voyons donc la participation de la milice sédentaire avec une lunette à foyer: recrutement assez facile et sans trop de problèmes vu de loin; mais au jour le jour, recrutement ardu demandant beaucoup de zèle et d'attention de la part des officiers des divisions. En regardant de plus près, derrière le phénomène de la soumission à la loi, par la masse, des individus multipliaient les trucs pour éviter le service. A Chambly, par exemple, plusieurs miliciens, pour

89 J. Bouchette, *The British Dominions of North America. A Topographical Description, and Statistical Description of the Province of Lower & Upper Canada*, London, Green and Longman, 1832, v. I, p. 465.

90 APC, RG 9, IA 1, v. 5, f. 1393, chemise Terrebonne, J.B. Turgeon à R. McKenzie, 11 juillet 1812.

éviter d'être incorporés, entrèrent dans les chantiers pour une semaine et alléguèrent ensuite, avoir toujours été au service du Roi, mais qu'ils avaient été absents *par indisposition*.<sup>91</sup> L'engagement dans divers types de services comme les chantiers des fournisseurs de bois ou de ravitaillement divers pour les postes militaires, semble avoir été un moyen recherché pour éviter le service actif. Mais tous ne pouvaient employer de tels moyens. Et, nombre de miliciens se rendaient à reculons, au regroupement soit sous la contrainte des officiers ou de leurs concitoyens, soit par peur d'être emprisonnés s'ils ne s'y rendaient pas, comme ce fut le cas de 19 miliciens réfractaires de la division de Beauharnois.<sup>92</sup> Mais ces gestes de réticence exprimés et accomplis individuellement n'eurent aucun effet polarisateur ni aucune influence politique et, c'est pourquoi ils ne furent pas notés par les autorités militaires supérieures.

Les historiens militaires n'ont signalé la participation de la milice sédentaire que pour ses corvées auprès des forces régulières. Pourtant, sur la Châteauguay en 1813, entre autres, des miliciens de ce corps ont combattu vraiment. Ne serait-ce pas pour encourager l'enrôlement dans l'armée canadienne naissante que les historiens ont créé cette vision des choses qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui?

#### Les Amérindiens

Le recrutement des amérindiens est difficile à étudier parce qu'il existe peu de sources primaires et que pour le Bas-Canada, les études sont, à peu près inexistantes. Il y a une certaine tendance à identifier les amérindiens du Bas-Canada à ceux du Haut-Canada. Mais des nuances s'imposent

91 APC, RG 9, IA 1, v. ii, f. 5817, C. Frémont à Vassal de Monviel, Chambly, 25 octobre 1813.

92 APC, RG 9, IA 1, v. 72, f. 289-290, Vassal de Monviel à Henry, Laprairie, 2 octobre 1813.

Alors que les amérindiens du Haut-Canada vivaient dans un environnement plus traditionnel parce que les colons occupaient encore peu d'espace, ceux du Bas-Canada étaient entourés par l'habitat des blancs. Ce qui n'empêchait pas les uns et les autres de dépendre jusqu'à un certain point pour leur survie, des dons et des fournitures des Blancs.<sup>93</sup>

Nous avons déjà mentionné les différentes tribus pourvoyeuses de guerriers. Les quelque 770 amérindiens disponibles étaient affectés aux entreprises de reconnaissance, d'embuscade et de guêts.<sup>94</sup> Un détachement d'amérindiens fut embrigadé avec le corps des Voltigeurs dès sa formation, en 1812. Le capitaine J.-M. Lamothe, interprète, les commandait. En 1812, ces derniers étaient entre 120 et 130: des Abénaquis, des Nipissingues, des Algonquins et des Iroquois.<sup>95</sup> Ces amérindiens n'avaient pas le même sens de la discipline que les blancs; les officiers eurent donc beaucoup de difficultés à leur faire accepter leurs propres normes. Par contre, Charles de Salaberry fera remarquer qu'il aurait eu moins d'ennuis si le gouvernement s'était donné un peu plus de peine pour fournir le nécessaire aux amérindiens sous ses ordres.<sup>96</sup> Afin d'aider les officiers à imposer la discipline nécessaire, De Rottenburg avait ordonné que toutes les enseignes des tavernes soient enlevées et que si un aubergiste était pris à donner la plus petite quantité de boisson à un amérindien, tout son stock serait saisi et détruit.<sup>97</sup> On s'imagine la difficulté d'appliquer un tel ordre en la circonstance.

93 Musée McCord, Montréal, *War of 1812*, folio *Indian Allies*, M 22077.

94 George Stanley, *The Indians in the War of 1812*, dans *The Canadian Historical Review*, v. XXXI, n° 2, juin 1950, p. 153.

95 ASQ, Ma Saberdache Bleue, v. II, p. 140, J. Viger à Mme Viger, St-Philippe, 18 septembre 1812.

96 ANQQ, AP-G 289/1, f. 63, C.M. de Salaberry à son père, St-Philippe, 26 octobre 1812.

97 APC, RG 8, v. C-677, f. 78, mfm C-3172, De Rottenburg à Prevost, 11 septembre 1812.

Intégrer les amérindiens dans l'action militaire britannique était chose délicate. D'abord parce que les amérindiens tentaient de tirer profit des avantages matériels offerts par les deux belligérants. Ensuite parce que l'attitude des *Blancs* à leur égard était souvent arrogante. Ajoutons que les tactiques de guerre et l'entraînement régulier ne convenaient guère à leur tradition dans ce domaine, ce qui entraînait souvent des conflits entre les officiers et les amérindiens sous leurs ordres.

Dans ce contexte, retenir la participation des amérindiens du côté britannique exigeait beaucoup d'adresse et de diplomatie. On était bien au courant que plusieurs amérindiens jouaient sur les deux tableaux mais, les admonestations ne menaient à rien et on ne pouvait faire plus. Devant l'indifférence des amérindiens dans l'action militaire, Sir George Prevost les menaçait en leur disant qu'ils étaient comme des vieilles femmes et que s'ils ne se battaient pas lorsqu'ils y seraient commandés, ils ne recevraient pas les provisions et les présents du gouvernement.<sup>98</sup> Pour encourager les guerriers fidèles et actifs, et pour valoriser les chefs de file, le commandant en chef ordonna en 1813, aux officiers du département des Sauvages d'offrir des cadeaux supplémentaires aux amérindiens qui manifestaient leur brave conduite devant l'ennemi.<sup>99</sup>

Si les amérindiens ont participé un peu à reculs dans la guerre des *Blancs*, c'est sûrement en partie dû à la mentalité de ces derniers, à l'époque. Ils voulaient avoir les amérindiens de leur côté, mais ils n'avaient pas beaucoup confiance en eux et ils en avaient peur. Le curé Boucher exprime cette attitude qui consistait à ne se fier qu'à ceux qu'on connaissait: s'il y a des traîtres à Caughnawaga, ils sont réellement d'Ockoïasné (St-Régis).<sup>100</sup> Une autre fois, il apprend qu'on va

98 G. Stanley, *Op. cit.*, p. 149.

99 APC, RG 8, v. C-120321, Adjudant General Office, General Orders, Head Quarters, Kingston, 7 août 1813.

100 AAQ, dossier G-IV-15, M. Boucher à Mgr. Plessis, Laprairie, 4 décembre 1812.

chercher les sauvages des Pays-d'en-haut, le restant de nos écus écrit-il, ils sont capables de nous piller et de tuer des gens morts.<sup>101</sup>

Malgré les difficultés de les intégrer dans le système de défense du Bas-Canada et les inconvénients de leurs coutumes guerrières traditionnelles, les amérindiens ont rendu des services appréciés durant la guerre de 1812. Leur connaissance de la forêt, leur agilité, et leurs qualités sensorielles étaient un atout considérable pour les miliciens des avant-postes dont ils partageaient souvent les tâches. Et, avec les miliciens, ils étaient sur la Châteauguay en octobre 1813. Une liste des pensionnaires de la guerre de 1812, nous a permis d'identifier neuf d'entre eux, combattants de la bataille de la Châteauguay.<sup>102</sup>

---

101 AADO, G-IV-39, M. Boucher à Mgr Plessis, Laprairie, 8 mai 1813.

102 APC, RG 9, IIA 4, v. 8, Pensions 1875. Voir les noms en appendice I

### CHAPITRE III

#### CONDITIONS DE VIE DES MILICIENS

Dans l'histoire du milicien, il y a tout l'aspect humain et quotidien de la vie du soldat qui retient notre intérêt. Le logement, la nourriture, le vêtement, la solde le concernent tous aussi bien que les travaux, la discipline, les exercices militaires. Les conditions hygiéniques, la présence des femmes dans les camps militaires, les pratiques religieuses et les loisirs constituent d'autres aspects de cette existence parfois dangereuse. C'est une société et une mentalité qui sont illustrées à travers cette documentation. Le milicien derrière l'abbatis revêt après cette recherche, une personnalité nouvelle pour nous. Dès lors, nous l'apercevons sur la Châteauguay en 1813, d'un oeil nouveau, moins intellectuel, plus humain peut-être.

#### Aspects matériels

##### Logement

Le logement des miliciens comme celui des soldats réguliers était la plupart du temps très peu confortable durant la guerre de 1812.

Au début de la guerre, il y avait peu de bâtiments militai-

res pouvant servir de casernes. On utilisa, selon l'habitude en temps de guerre, les grands édifices se prêtant plus facilement à ce genre d'emploi tels les édifices religieux. Ainsi à Montréal, les Récollets durent accepter de laisser une partie de leurs propriétés pour servir de caserne. En septembre 1813, on y préparait le logement de 600 hommes. A la porte de chaque chambre (dortoir), on affichait le nom du capitaine et la liste des hommes de sa compagnie qui y logeraient. Le major voyait à ce que toutes les chambres soient prêtes avant l'arrivée des hommes.<sup>1</sup>

Outre ces lieux d'hébergement, quelques casernes avaient déjà été construites notamment à Laprairie et à Blairfindie. A Saint-Philippe, on construisit des casernes et un poste de garde. Ce dernier pouvait accueillir cent hommes.<sup>2</sup> La caserne de Laprairie logea une partie de la Milice d'élite et incorporée, c'est-à-dire 436 hommes. Le poste de Blairfindie appelé Halfway House (parce que situé à mi-chemin entre Saint-Jean et Chambly)<sup>3</sup> servit de lieu de cantonnement aux miliciens durant tout le temps de la guerre. Mais les casernes n'y furent construites qu'en 1814 pour la cavalerie<sup>4</sup>, non pour l'infanterie ou les miliciens.

Lorsque les casernes étaient comblées, on logeait les miliciens dans les maisons des habitants qui, par la loi, étaient obligés à ce service, sinon ils encouraient *une amende de vingt chellins et, pour une récidive, une amende de cinq livres ou un emprisonnement qui n'excédera point quinze jours.*<sup>5</sup> D'après la loi, on ne devait

- 
- 1 APC, RG 8, v. C-1203, mfm C-3522, f. 1, Livre d'ordre du 1<sup>er</sup> bataillon de milice sédentaire incorporée, Montréal, 27 septembre 1813.
  - 2 APC, MG 24, G 45, v. 8, f. 1784, reçu, St-Philippe, décembre 1812.
  - 3 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 131.
  - 4 APC, RG 8, v. C-1221, mfm C-3521, Freer à Sheaffe, Military Secretary Office, Kingston, 4 septembre 1813
  - 5 Parlement du Bas-Canada, *Règles et articles...*, p. 113-114, "Ordonnance pour loger les troupes..."

pas loger plus de deux soldats par maison et un seul dans les maisons peu aisées.<sup>6</sup> Dans les situations d'urgence, cet article n'a pas été observé. Plusieurs propriétaires eurent à subir la présence d'un grand nombre de soldats dans leurs maisons sur la Châteauguay à l'automne 1813. En certains endroits, comme ce fut le cas dans le haut de Beauharnois, les habitants étaient si pauvres et si à l'étroit que l'officier changea le lieu du cantonnement.<sup>7</sup>

La loi n'excluait personne du devoir de loger les miliciens. Mais, la classe bourgeoise, notaires, avocats, médecins et autres, n'acceptait que les officiers qui étaient souvent déjà connus de la famille. Ainsi, deux miliciens se virent refuser le gîte chez un notaire de Verchères qui obligea son voisin, maître d'école, à les héberger.<sup>8</sup> Quelquefois il fallait louer les maisons. A Berthier, on pouvait en louer une pour deux livres seize shillings et huit pences par mois.<sup>9</sup> Mais les prix de location variaient. Sur la Châteauguay, une veuve loua sa maison aux miliciens à 10 shillings par mois.<sup>10</sup>

Les maisons louées pour servir de logement ou de corps de garde (dans lesquelles demeuraient des soldats) n'étaient pas toujours très grandes. A Saint-Constant, la milice loua la maison de Jean-Baptiste Lanctot qui était d'environ 15 pieds sur 24 - et peu - et qui selon un rapport, pouvait loger une famille et y placer une garde.<sup>11</sup> Cette maison, dont le propriétaire était absent, se loua 4 Piastres par mois.<sup>12</sup>

Que pouvait avoir l'air la maison d'un simple habitant où logeaient les soldats? Pierre De Sales Laterrière nous en fait une description en 1830. Elle devait être semblable à celle de

6 *Ibid.*, p. 115.

7 APC, RG 8, v. C-680, mfm C-3174, Stovin à Prevost, Châteauguay, 15 octobre 1813.

8 ASQ, manuscrit 74, L.G. Labadie, journal, 28 octobre 1814.

9 APC, RG 9, IA 1, v. 5, chemine 3<sup>e</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée, Cuthbert à V.-de Monviel, 22 juin 1812.

10 ANQQ, QB-C 15-60, f. 3562.

11 APC, RG 9, IA 1, v. 6, f. 2866, C. Frémont au lieut.-col. X. de Lanaudière, Chambly, 7 janvier 1813.

12 *Ibid.*, f. 2867.

1813: les planchers en bois, la cheminée au centre de la maison, une division entre la cuisine et une grande salle ayant à chaque bout de petites chambres à coucher.

Le lit principal, entouré de serges vertes qui sont suspendues au plancher du haut de la grande salle, par une targuette en fer, le bénitier et petit crucifix à la tête; la grande table à manger, la couchette des enfants sur des roulettes en bois au-dessous du grand lit les différents coffres pour y déposer l'habillement du dimanche; l'ornement des poutres, la longue pipe, le Tolle Français ou fusil à long calibre, la corne à poudre, le sac à plomb, etc...<sup>13</sup>

Lorsque les bâtiments étaient trop exigus, les soldats étaient logés dans des hangars ou des granges. Lorsqu'il y avait une pénurie d'espace dans les bâtiments, les miliciens couchaient dans des tentes, ce qui n'est pas si mal l'été, mais le printemps et l'automne lorsque le climat est froid et pluvieux, ce n'était pas particulièrement confortable. Par contre, ils avaient peut-être moins de difficultés à se protéger des intempéries que les pauvres hommes qui, faute d'abri, se construisaient des cabanes avec du bois trouvé n'importe où, des cotons de plé d'inde, des branches de sapins et du foin. Cette installation de fortune pouvait protéger contre le soleil ardent, un peu contre le vent, mais très peu contre la pluie et les moustiques qui trouvaient mille chemins pour y pénétrer.

Dans les casernes, la literie était fournie. Dans les maisons privées, selon les règlements, l'habitant devait fournir un lit pour deux, ayant une pailleasse, couvertures et une paire de draps qui sera changée tous les mois, comme aussi la place au feu de l'hôte avec liberté d'y faire l'ordinaire.<sup>14</sup> Nous avons peu de précision sur les

13 Pierré de Sales Laterrière, *Political and Historical Account of Lower Canada with Remarks on the Present Situation of the People as Regards their Manners, Character, Religion, by a Canadian* (London, William Marsh and Alfred Miller, 1830), p. 113

14 Parlement du Bas-Canada, Règles et articles... p. 117.

commodités dans les tentes, mais il est probable qu'elles étaient comme celles des hangars, des granges et des cabanes. On y utilisait le foin en guise de matelas. Les miliciens de la Milice sédentaire incorporée qui n'avaient pas apporté de couvertures s'enfouissaient entre deux bottes de foin pour ne pas geler la nuit.<sup>15</sup>

Les officiers partageaient rarement les conditions de logement de leurs soldats, mais ils n'avaient pas toujours le confort auquel certains étaient habitués. De passage dans une paroisse, ils logeaient au presbytère, à l'auberge ou chez quelqu'un de leur connaissance. En quartier d'hiver, ils louaient une maison sur les lieux du cantonnement désignés pour eux et leurs familles. S'ils n'en trouvaient pas, ils logeaient chez un habitant qui devait, selon la loi, fournir *une chambre telle qu'elle se trouve en campagne; mais qui ne sera point celle du maître, une table, trois chaises et le logement pour son domestiques, comme pour un soldat.*<sup>16</sup> L'officier avait l'usage du feu de l'hôte, avec l'aisance d'y faire son ordinaire. Ces exigences éliminaient tout de suite les maisons trop petites et, par conséquent, les gens les plus pauvres. Malgré ce règlement ou à cause du peu de logements convenables, les officiers se sont souvent logés à leur frais, dans des auberges. Au début de la levée des corps de Milice d'élite et incorporée, Louis de Salaberry demanda que le quartier-maître général voie au plus tôt à trouver des logements pour les officiers car le logement à l'auberge était *bientôt au-dessus de leurs forces.*<sup>17</sup> La plupart des officiers n'étaient pas très riches et le logement était souvent une dépense non remboursée.

Même dans des endroits comme Chambly, les logements étaient rares à cause du surplus temporaire de population dû à la présence militaire. Jacques Viger parle de cette situation.

15 APC, RG 8, v. C-85, mfm C-2645, Claims for Losses. Lower Canada.

16 Parlement du Bas-Canada, *Règles et articles...*, p. 117.

17 APC, MG 24, G 5, Vassal de Monviel, v. I, f. 1, Louis de Salaberry à Vassal de Monviel, 30 mai 1812.

"... je n'ai pu jusqu'ici encore trouver de logement près du Fort, de sorte que j'ai été obligé de prendre refuge chez le Dr. Laterrière, qui a sa demeure à peu près à un mille (28 arpents) de ce lieu sur le chemin St-Jean. Les autres officiers sont logés encore plus loin du côté et au Village de sorte qu'il n'est pas bien facile de voisiner".<sup>18</sup>

Ce pauvre Viger n'était pas au bout de ses peines. Le mois suivant en arrivant à Saint-Philippe, dans le plus maudit endroit du monde connu<sup>19</sup>, il fut contraint de partager son logement. Ils étaient cinq dans deux petites chambres; de Rouville, Perrault, Herse, Pendergast et lui.<sup>20</sup> Evidemment cela ne pouvait durer tout l'hiver. Lorsque l'ordre de prendre les quartiers d'hiver dans les concessions arriva, Viger demanda à sa femme, comme le faisaient plusieurs officiers, de venir le rejoindre dans une maison louée dans la concession de Saint-André. Les moyens financiers étant limités, madame Viger comme d'autres dut se défaire du logement à la ville.<sup>21</sup>

Pour les officiers, les quartiers d'hiver étaient le retour à la vie familiale. De Salaberry écrivait à sa femme en octobre 1813:

Je garde toujours la maison de St-Philippe en espérance que nous y rentrerons bientôt. Je languis pour ce bonheur.<sup>22</sup>

Les hôtes les plus fréquents des officiers d'état-major étaient sans aucun doute les curés. Ils étaient bien flattés de pouvoir loger le gouverneur dans leur presbytère, mais ils se seraient volontiers passés des officiers. Le plus éloquent de ces curés fut le curé Boucher de Laprairie; c'est probable-

18 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 119, J. Viger à sa femme, Chambly, 30 juillet 1812.

19 *Idem.*, p. 123, J. Viger à sa femme, 4 août 1812.

20 *Idem.*, p. 125, Viger à sa femme, St-Philippe, 10 août 1812.

21 *Idem.*, p. 156-159, J. Viger à sa femme.

22 ANQQ, APG 289/1, p. 115, C.M. de Salaberry à sa femme, 6 octobre 1813.

ment parce qu'il vit son nouveau presbytère complètement mutilé par la présence continuelle d'un grand nombre de soldats. Lorsque le gouverneur se présentait chez le curé Bruguier à Châteauguay, il avait beau recommander de ne pas faire de grands dîners et de grands soupers<sup>23</sup>, il était toujours accompagné de plusieurs personnes.

A l'automne 1813, alors que le curé Boucher de Laprairie était obligé de laisser son nouveau presbytère à *200 de Meurons et leur musique*<sup>24</sup>, le curé Bruguier recevait chez lui les commandants militaires. Il écrit à Mgr Plessis le 7 novembre 1813:

Sir George a passé sept ou huit jours chez moi par deux différentes fois, je ne l'ai pas vu depuis le 27 dernier, les généraux Stovin, De Watteville ont toujours fait leur résidence chez moi, soit l'un soit l'autre depuis le 24 septembre, accompagné de leur état-major. Concevoir quelle vie j'ai pu mener...<sup>25</sup>

Le 21 novembre suivant, le curé de Châteauguay informait son évêque que le major-général de Watteville avait établi son quartier général chez lui!<sup>26</sup>

Pendant ce temps, le curé Boucher est de plus en plus découragé; son nouveau presbytère *doit pas mal ressembler aux écuries du Roi Augias, il faudrait selon la remarque d'un des Caporaux y faire passer maintenant le fleuve St-Laurent*, et pour comble de malheur, le gouverneur semble vouloir en faire son logis pour l'hiver. *Bravo* ajoute Boucher *nous serions encore plus mal dans le cas d'invasion.*<sup>27</sup>

Durant la période d'alerte à l'automne 1813, les normes de logement pour les officiers n'étaient pas observées. Le lieutenant-colonel de Léry était installé dans une petite maison très

23 APC, RG 9, IA 1, v. 73, f. 287, V. de Monviél à M. Bruguère, curé, Montréal, 26 septembre 1813.

24 AADQ, GIV-49, Boucher à Mgr Plessis, Laprairie, 30 septembre 1813.

25 *Idem.*, GIV-55, Bruguier à Mgr Plessis, Châteauguay, 7 novembre 1813.

26 *Idem.*, GIV-60, Bruguier à Mgr Plessis, Châteauguay, 21 novembre 1813.

27 *Idem.*, GIV-51, Boucher à Mgr Plessis, Laprairie, 19 octobre 1813.

basse remplie de fumée qu'il partageait avec un autre officier.<sup>28</sup> Chez Baxter, à une petite distance de nos soldats, nous jouissions d'un certain confort au moins.<sup>29</sup> Au piquet, près de la frontière, le capitaine Hertel de Rouville et ses Voltigeurs étaient campés sous des tentes en novembre 1813. Avant la bataille, de Salaberry était chez Morrison avec ses soldats campés autour de la maison.<sup>30</sup> Cet automne-là, Joseph Primeau, habitant de la Châteauguay, se plaignit qu'il y avait toujours une trentaine d'hommes dans sa maison.<sup>31</sup> Chez James Wright, de Watteville avait installé son quartier général.<sup>32</sup> A la taverne de Baker à la Fourche, il y avait constamment des troupes de toutes sortes; les officiers occupaient l'auberge tandis que les soldats logeaient dans des bâtiments et des cabanes sur la ferme.<sup>33</sup>

L'hébergement des troupes dans des fermes causait nécessairement beaucoup de dégâts. Les maisons et les meubles étaient endommagés. Les bâtiments étaient aménagés pour servir de logement; les animaux, les outils et le matériel agricole étaient soumis aux intempéries, utilisés par les soldats, brisés et souvent volés. Le campement de 500 hommes dans un champ cultivé voulait dire la destruction de cette culture et un champ à re-travailler. Pour des fins de logement, les miliciens prenaient souvent des scies, des haches et des marteaux qu'ils remettaient rarement à leur propriétaire. Lorsque les outils manquaient, les clôtures et le bois coupé servaient à fabriquer les cabanes.

On peut s'imaginer l'état de la ferme après le départ des troupes.

---

28 T. Verchères de Boucherville, *Journal de M. Thomas Verchères de Boucherville dans ses voyages aux pays d'en haut et durant la dernière guerre avec les Américains 1812-13*, *Canadian Antique & Numismatic Journal*, 3<sup>e</sup> série, 3:1 (1901), p. 146

29 *Ibid.*

30 APC, RG 8, v. C-85, micro, C-2645, f. 12, Claims for losses. Neil Morrison.

31 APC, RG 8, v. C-85, mfm C-2645, f. 26, Claims for losses, J. Primeau.

32 T.V. de Boucherville, *op. cit.*, p. 148.

33 APC, RG 8, v. C-85, mfm C-2645, f. 17-23, 112-116, Claims for losses.

## Nourriture

L'entretien des miliciens en ce qui a trait à la nourriture reposait sur la population qui s'en acquittait d'une manière directe ou indirecte. Dans le premier cas, la milice, par l'entremise du quartier-maître, prenait ou se faisait livrer par les habitants ce dont elle avait besoin. La pratique la plus courante était l'achat. Mais bien souvent, les provisions étaient obtenues par réquisitions ou achats forcés, et le paiement était différé. Pour l'achat des denrées le Commissariat tirait, les fonds nécessaires du trésor de la province, par l'intermédiaire d'un assistant paie-maître général de la Milice nommé pour cette fonction.<sup>34</sup>

Tableau 17 Contrat avec le gouvernement

On a besoin pour les Forces de Sa Majesté dans le Bas-Canada, de Boeuf frais d'une bonne qualité, pour l'espace de Huit mois à commencer au 1er. Septembre prochain ou avant, et livrables aux Postes suivans, savoir:

A Québec, environ	2000	livres	par	jour)	
Aux Trois-Rivières,	500	do.	do.		
A Montréal,	2200	do.	do.		
A William Henry,	500	do.	do.		
A Chambly,	1000	do.	do.		
A Longueuil	500	do.	do.		
A Boucherville	500	do.	do.		
A St. Denis et le Chemin de Yamaska,	500	do.	do.		
A la pointe Claire, aux) Cèdres et au Côteau du) Lac,	500	do.	do.		
A la Prairie,	2000	do.	do.		
A l'Acadie,	150	do.	do.		
A St. Jean et à l'Île aux Noix,	1000	do.	do.		

Les quantités sujettes à augmenter ou à diminuer suivant la force du Poste, durant le tems du Contrat.

On recevra d'ici au 24 juillet prochain, à ce Bureau et au Bureau de Mr. Clarke, faisant fonction de Député Commissaire Général, les Propositions de ceux qui désireront

34 APC, RG 8, v. C-1220, mfm C-3526, Freer à Sherbrooke, Military Secretary Office, 20 avril 1813.

en fournir pour chaque poste séparément et pour Québec et Montréal ou tout autre poste en quantités pas moindre que 500 livres par jour: payables lors de la livraison le 24 de chaque mois.

On exigera des sûretés pour la due exécution du Contrat.  
Bureau du Commissaire Général,  
Québec, le 15 juin 1813.

Gazette de Québec, 24 juin 1813.

Le Commissariat publiait des appels d'offres dans les journaux pour l'octroi des contrats d'approvisionnement en vivres. Le contractant devait porter aux différents postes une quantité de nourriture précise à jour fixe, et il était payé le montant déterminé le vingt-quatre de chaque mois. Au début de la guerre, de nombreux contrats étaient octroyés à plusieurs particuliers pour de petites quantités à la fois. En 1813, la nourriture devenait de plus en plus rare. Ce fut dès lors plus difficile d'organiser le ravitaillement des troupes.

Alors comme le Commissariat était aux prises avec plusieurs problèmes de ravitaillement autres que celui des vivres, les contrats furent donc adjugés à un gros contractant qui, par l'entremise de nombreux sous-contractants, s'engagea à ravitailler les divers postes. C'est le cas du contrat entre le commissaire général Robinson et William Johnson Holt, le 7 août 1813.<sup>35</sup> Cette façon de procéder n'élimina pas nécessairement les petits contractants, car ces derniers purent obtenir un sous-contrat. C'est ainsi qu'un dénommé Charpentier dit Sansfaçon vit renouveler ce contrat. Il avait obtenu 4 pence par livre de boeuf en 1812, 5 pence en mars et, avec Holt, il obtint 40 shillings par 100 livres.<sup>36</sup> Les conditions de l'engagement étaient toujours les mêmes, c'est-à-dire aller porter aux postes indiqués une quantité précise de viande de bonne

35 ANQM, notaire H. Griffin, n° 297, 7 août 1813, Contract Agreement Between W.J. Holt & W. Robinson.

36 ANQM, notaire H. Griffin, 27 octobre 1812, mars 1813, n° 304, août 1813, Divers Contrats.

qualité, aux jours convenus. Nous venons de voir des contrats pour l'approvisionnement en boeuf; c'était la même pratique pour le porc et la farine (appelée fleur fine).<sup>37</sup> À cause de la pénurie de farine au Bas-Canada, on établit des contrats pour cette dernière denrée au Haut-Canada.<sup>38</sup>

La production canadienne ne suffisait pas à nourrir les militaires, leurs familles et les employés des divers secteurs administratifs de l'armée qui avaient droit aux rations. Dans le Haut-Canada, de Rottenburg dut obliger les gens à vendre à l'armée. Au Bas-Canada, on était en période de crise économique et la production alimentaire avait énormément diminué. Malgré tout, le problème d'approvisionnement en vivres fut considérablement amoindri grâce à la facilité avec laquelle on put se ravitailler aux Etats-Unis. Réginald Horseman fait état de cette situation étrange où les Américains, au lieu d'attirer les Canadiens en créant des difficultés entre l'armée britannique et les fermiers, contribuèrent à alléger la tension entre ces partis en atténuant les problèmes d'approvisionnement.<sup>39</sup>

Les offres faites par les Américains furent bien reçues par les dirigeants britanniques qui y virent un moyen de diminuer les ressources de l'ennemi sur sa frontière.<sup>40</sup> Cette pratique d'achat chez l'ennemi devint assez courante, et certains contractants, comme Joseph Baker de Saint-Armand, demandaient à être payés en billets de l'armée et en billets de banque de New York pour leur boeuf; c'était identifier la provenance de leurs achats.<sup>41</sup> A la suite de déprédations commises par les miliciens sur la frontière américaine, J. Manning demanda à Sheaffe de leur

37 Gazette de Québec, 10 décembre 1813.

38 ANQM, notaire H. Griffin, n° 149, 26 février 1813, Robin vs Flint.

39 R. Horseman, *The War of 1812*, London, Eyre & Spottiswoode, 1969, p. 120

40 APC, RG 8, v. C-677, mfm C-3172, f. 276, Neil McLean, s.d. (1812); v. C-1220, mfm C-3526, f. 61, Freer à de Rottenburg, Québec, 17 décembre 1812.

41 ANQM, notaire H. Griffin, n° 311, Holt vs Baker.

rappeler que grand nombre de ces Américains leur fournissaient des vivres et que leur nuire c'était se faire du tort.<sup>42</sup>

Les problèmes d'approvisionnement des miliciens commençaient dès le moment où ils quittaient leur domicile. Le capitaine devait obtenir des habitants le nécessaire pour nourrir les hommes jusqu'à ce qu'ils soient rendus au lieu de leur rassemblement. La levée en masse des miliciens rendit cette méthode de ravitaillement quasi impossible. Un lieutenant-colonel suggéra qu'on distribue une somme d'argent à la recrue et qu'elle se nourrisse comme elle le pourrait. C'était une méthode ancienne inscrite aux directions de la milice mais seulement *six deniers courant par jour* étaient alloués, en 1812, *ce n'est pas la moitié de ce qui suffit, vu la cherté des vivres.*<sup>43</sup>

Aux lieux de rendez-vous, les miliciens recevaient ordinairement les mêmes rations qu'ils allaient obtenir durant tout leur service.<sup>44</sup> Ces rations étaient composées de farine, de boeuf et de porc. En période d'activité militaire intense ou lorsque le climat devenait pluvieux et froid, on ajoutait deux onces et demi de rhum à la ration quotidienne des piquets avancés et des ouvriers à l'Ile-aux-Noix.

Tableau 18 Rations<sup>45</sup>

O.G., 12 septembre 1811		O.G., 13 août 1813	
farine	1 lb par jour	farine ou biscuit	1 $\frac{1}{2}$ lb
boeuf	1 lb par jour	porc salé	10 $\frac{1}{2}$ onces
		ou	
porc	1 $\frac{3}{7}$ once changé à 9 $\frac{1}{7}$ once	boeuf frais ou salé	1 lb

42 APC, RG 8, v. C-85, mfm C-2642, f. 213, Claims for losses, Manning à Sheaffe, 21 août 1813.

43 APC, RG 9, IA 1, v. 5, f. 1012, 4<sup>e</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée, Taschereau à V. de Monviel, 26 mai 1812.

44 APC, RG 8, v. C-1218, f. 234, Freer à Robinson, Québec, 13 mai 1812.

45 L.H. Irving, *op. cit.*, p. 242.

Ces descriptions de rations mettent en évidence les changements occasionnés par les problèmes de ravitaillement, et peut-être aussi, en partie, par le changement de la clientèle. Les Canadiens mangeaient beaucoup de lard tandis que les soldats britanniques préféraient le boeuf. Dans la première ration, le lard ne servait qu'à compléter d'autres plats. Dans la description de l'ordre général du 12 septembre 1811, on ajoutait 3/7 de chopine de pois, 1 1/7 once de riz et 6/7 once de beurre, ce qui fut remplacé, après avril 1812, par du porc. La quantité des rations était la même pour les officiers et les soldats.

Ces rations étaient insuffisantes selon les miliciens, et ils s'en plaignaient fortement. Leurs doléances nous apprennent que l'habitant mangeait une soupe sans légumes mais toujours avec des pois ou de l'orge et un morceau de lard ou de boeuf. La soupe semble être primordiale dans son alimentation, car devant l'insatisfaction manifeste des recrues, les dirigeants des corps de Milice d'élite et incorporée prirent sur eux de fournir les pois pour la soupe. A ce moment-là, l'engagement devait être de trois mois et les lieutenants-colonels avaient évalué le coût des pois à 20 sols par homme pour le temps de l'incorporation.<sup>46</sup>

Il y aurait long à dire seulement en ce qui regarde le pain. La farine devait servir à la fabrication du pain, mais plusieurs lieux de cantonnement n'avaient pas de four à pain, surtout au début de la guerre. Il fallait alors l'acheter des boulangers civils, qui l'expédiaient par charrettes. Neuf charrettes transportèrent ainsi 973 pains, à Pointe-aux-Trembles, en juin 1812.<sup>47</sup>

46 APC, RG 9, IA 1, v. 69, V. de Monviel à Cuthbert, Québec, 27 juin 1812.

47 ANQQ, QB-C 15-34, Demandes de terres des miliciens de la guerre de 1812. Reçu de Ryland au capt. M. Alain, 27 juin 1812.

A Blairfindie, la rareté de la nourriture au début de l'été 1812, amena Louis de Salaberry à se réjouir grandement de voir arriver trois cents pains *pour empêcher mes gens de mourir de faim.*<sup>48</sup> A un autre moment, devant l'impossibilité de faire cuire le pain, faute de four à pain, les commandants remirent la farine crue aux miliciens. On peut se demander ce que les soldats pouvaient faire de cette mouture qu'ils ne pouvaient transformer en pain. Il semble qu'à l'exemple des chasseurs et des bûcherons, ils en faisaient des crêpes en y ajoutant de la graisse et de l'eau.<sup>49</sup>

La ration quotidienne ne constituait pas le menu complet des trois repas de la journée. Les capitaines de Milice d'élite et incorporée et les capitaines des Voltigeurs avançaient de petits montants d'argent à chaque homme pour se procurer du sel, du poivre, des patates, des choux et des carottes, - mais si *l'on ne trouve point de végétaux, les capitaines feront faire des pains additionnels.*<sup>50</sup> Les légumes et les condiments n'étaient pas compris dans les rations. Ils devaient être achetés des nombreux vivandiers qui suivaient les camps militaires. D'après les quantités des rations, les portions apparaissaient petites; pourtant quelques fois des miliciens vendaient de leurs provisions malgré l'interdiction pour avoir plus d'argent.<sup>51</sup>

En saison, on pouvait obtenir des légumes, mais au printemps, un dîner était composé de pain, de viande et de soupe.<sup>52</sup> Quelquefois, dans les postes éloignés, le soldat ne recevait pas ses provisions et demeurait sans manger si l'on ne venait pas lui en porter. Dans de telles conditions, les soldats se ravitaillaient souvent au détriment des habitants.

48 APC, RG 9, IA 1, v. 4, chemise Pointe-aux-Trembles.

49 Jacques Rousseau, "Thé et pain dans la forêt québécoise", J.J. Hermardinger, *Pour une histoire de l'alimentation* (Paris, Labrairie A. Colin, 1970, Cahiers des Annales, n° 28), p. 293.

50 APC, RG 8, v. C-12031Q, mfm C-3522, f. 5, Livre d'ordre du 1<sup>er</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée, Montréal, 27 septembre 1813; APC, MG 24, G 9, Livre d'ordre de Juchereau-Duchesnay, St-Philippe, 9 septembre 1812.

51 Ibid., 17 octobre 1812.

52 Université de Montréal, collection Baby, lettre de J.A. Cartier, Montréal, 15 avril 1813.

A l'automne 1813, sur la Châteauguay, les miliciens furent souvent mal logés, mais si l'on s'en tient aux nombreux cas de pillage chez les habitants, nous constatons qu'ils eurent au moins une alimentation assez diversifiée. En plus de chaparder des poules (aliment jamais incluse dans les rations), des porcs, des agneaux et, à l'occasion, un boeuf et un veau, ils pillèrent plusieurs potagers. Un potager, à l'époque, contenait des carottes, des choux, des betteraves, des navets, des oignons, des citrouilles. La description des quantités de patates, de blé d'inde et de pois laisse entendre que ces légumes étaient cultivés sur de grandes surfaces comme le blé, l'orge et l'avoine. Les fèves et le tabac étaient des cultures plus rares, du moins en 1813.

Nous avons donc un aperçu de ce que les miliciens pouvaient manger durant les campagnes militaires. Cela ne semble pas être très différent de ses repas à la maison. Labadie fit une soupe pour les hommes de corvée de passage chez lui, avec des morceaux de boeuf bien gras qu'ils avaient apportés: *je mis des pois, une pomme de choux, des oignons, des carottes, du persil et du cerfeuil*, soupe fort appétissante que les pauvres hommes apprécièrent en disant ne pas en connaître de pareille.<sup>53</sup>

Comment comparer ce régime avec les habitudes alimentaires de l'habitant de l'époque? Le seul témoignage qui nous apporte quelques renseignements date de 1830, mais nous apparaît significatif. D'après ce rapport, la nourriture des Canadiens tenait de leur tradition française. Elle comportait moins de viande que l'alimentation des Anglais, mais elle était nutritive et abondante. Peu de gens étaient sous-alimentés, car si la nourriture n'était pas raffiné elle était équilibrée. Par contre, l'alimentation aurait pu être beaucoup améliorée avec un peu d'effort. Le fromage était presque inconnu, même si le lait était meilleur qu'ailleurs. Le beurre, excepté

---

53 ASQ, L.G. Labadie, *Journal*, manuscrit 74, p. 12, 28 octobre 1814.

celui de Kamouraska, manquait de saveur. Toujours selon Laterrière, l'absence de fromage et la mauvaise qualité du beurre étaient causées par l'ignorance du peuple. Le pain était loin d'être parfait et cela dépendait de la farine brute et foncée qui était, dit-on, plus nutritive mais qui faisait du moins bon pain que la farine blanche et fine des Américains. De plus, on employait de la levure qui rendait le pain amer. L'auteur affirme qu'on pouvait corriger cela en cultivant du houblon, meilleur en qualité et au goût. Le houblon n'était cultivé que pour faire la bière à Montréal et à Québec; il n'était pas vendu à la population. Pour ce qui est des spiritueux, les gens buvaient surtout du rhum, du whisky et du gin, alors qu'il aurait été de beaucoup préférable, selon P. de Salle Laterrière, que la population boive de la bière: *More might be done in a few years, to improve the morality & happiness of a people by specific directions & advice of this description than can be affected in centuries by vague declamations against vice or rhetorical laudations of virtue.*<sup>54</sup>

Cette description s'applique surtout aux habitudes de l'habitant. Les officiers venant des classes seigneuriales ou libérales avaient des habitudes alimentaires plus raffinées. Ils préféraient le poulet au lard.<sup>55</sup> Ils complétaient leurs rations par de la cassonade, du café, du vin et du rhum commandés à leur femme, quand ce n'était pas les confitures de maman.<sup>56</sup> L.M. Viger écrivait à son beau-frère Papineau à qui il envoyait *un baril d'Esprit, un baril de vin, un jambon, une livre de thé et une \_\_\_\_\_ de livres de sucre...*; il n'avait pu lui obtenir la bière de chez Molson.<sup>57</sup> Bien manger pour les gens de la classe de Viger vou-

54 P. de Sales Laterrière, *op. cit.*, p. 127.

55 P. V. de Boucherville, *op. cit.*, p. 148.

56 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 161, J. Viger à sa femme, 22 octobre 1812; *ibid.*, p. 194, 29 novembre 1812.

57 APC, MG 24, B 2, papiers Papineau, v. I, dossier 1813, f. 182, Montréal, 4 mai 1813.

lait dire, du vin blanc et rouge et poissons frais, bon bouilli, bon rôti, légumes à foison, fruits, fromage, beurre frais et café - au dîner - saucisses, hachis, etc. au déjeuner et au souper, "tout cela" à sa pension de seize piastres par mois, à Québec, en 1808.<sup>58</sup> Evidemment, on ne trouvait pas partout une excellente nourriture; de passage à Champlain, Viger n'apprécia pas du tout le repas offert à l'auberge où en plus d'autres désagréments, il dut prendre son thé avec du sucre blanc non en morceaux mais soigneusement écrasé en cassonade.<sup>59</sup> Evidemment, il n'y avait pas de pince à thé dans cette auberge! Il y avait des aliments rares pour les habitants que les gens plus fortunés pouvaient se payer. Le fromage, par exemple, était importé et un habitant nous fait voir son importance: il l'avait caché dans un coffre avec 14 ou 15 dollars qu'il avait mis de côté.<sup>60</sup> Une fois l'ennemi retiré sur leur frontière, les officiers canadiens prirent le temps de bien manger. Entre autre, De Watteville se fit remarquer: "...j'aperçus tout à coup, une bonne quantité de bouteilles rangées sur deux lignes. Je le<sup>61</sup> (Burk, médecin) priai de me dire si toutes ces bouteilles contenaient du vin. "Oui, (...) mais ce qu'il y a de plus curieux avec ce s... Français, c'est que quand elle sont vides, il leur fait faire "rear rank take open orders" et puis je suis obligé d'en faire la visite et de constater si elles le sont toutes en effet. Alors a lieu le "close order" et le repas est terminé, comme vous pourrez le voir tantôt.<sup>61</sup> C'était bien différent des habitudes de Prevost qui arrêtait chez le curé Bruguière, pour prendre comme disent les anglais "un snake" (snack)<sup>62</sup>, c'est-à-dire, un goûter. Ces témoignages nous font remarquer les coutumes de chacun: les Canadiens, retenaient certaines habitudes françaises, vins et gros dîners, mais du thé et des carreaux de sucre à la mode an-

58 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. I, p. 103, J. Viger à sa femme, Québec, 15 décembre 1808.

59 Ibid., p. 140, J. Viger à sa femme, Québec, 9 février 1809.

60 APC, RG 8, v. C-85, mfm C-2645, f. 91, Claims for Losses, Plaintes de John Ralston.

61 T.V. de Boucherville, *Op. cit.*, p. 148.

62 APC, RG 9, IA 1, v. 70, V. de Monviel à Bruguière, Montréal, 24 septembre 1812.

glaise. Prevost mangeait légèrement le midi. De Watteville, considéré comme français, buvait quantité de vin et recevait pour le dîner à quatre heures; c'était la dernière mode à Paris.<sup>63</sup> Ce régime était bien différent de celui des miliciens qui, en temps normal, déjeunaient avant neuf heures, dînaient à midi<sup>64</sup> et soupaient vers les six heures.

Il y avait un certain décorum à respecter, même si l'on était en temps de guerre. Plusieurs habitants perdirent leurs ustensiles employés pour les repas d'officiers. Au fort de Chambly en août 1812, il fallut emprunter couteaux, fourchettes, verres, assiettes, etc., pour recevoir de Rottenburg.<sup>65</sup> Afin d'éviter les difficultés, les officiers apportaient avec eux vaisselle et ustensiles, pour eux et leurs invités, surtout lorsqu'ils étaient en quartier d'hiver.

La qualité des aliments dépendait de l'époque de l'année et quelquefois des fournisseurs. Nous n'avons vu qu'une seule allusion au sujet de viande de mauvaise qualité distribuée aux miliciens.<sup>66</sup> Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle était pourrie. La viande était presque toujours salée. La farine était entière. Nous avons vu aussi qu'on se procurait des légumes, des pois et de l'orge que lorsqu'on le pouvait. On mentionne quelquefois la présence de mélasse et de cassonade, mais on ne parle jamais de pâtisserie, ni de produits laitiers dans l'alimentation du milicien, peu importe le temps de l'année. Les produits laitiers devaient, pourtant, être consommés durant l'été, mais leur usage n'avait certainement pas l'importance qui leur est accordée aujourd'hui. Quant aux pâtisseries, elles se faisaient plutôt rares.

---

63 Jean-Paul Aron, *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1967, Cahiers des Annales, p. 40-41.

64 Université de Montréal, collection Baby, lettre de J.A. Cartier, Montréal, 15 avril 1813.

65 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 123, J. Viger à sa femme, Chambly, 4 août 1812.

66 ANQQ, AP-G2891, p. 221, de Watteville à C.M. de Salaberry, Burtonville, 4 août 1814.

En excluant les aliments non inclus dans la ration, nous avons voulu connaître la valeur nutritive de cette dernière. Les besoins humains quotidiens sont de 4 800 calories pour un travailleur qui dépense beaucoup d'énergie.

Tableau 19 Valeur nutritive des rations

	calories	vitamines
1½ lb. de farine ou 678.24 gram.	1,900	B <sup>1</sup>
1 lb. de boeuf salé, 452.16 gram.	904	
1 lb. de boeuf frais, 452.16 gram.	904	B <sup>2</sup> , B <sup>1</sup> , E
10½ oz. porc salé, env. 285 gram.	1,085	peu de vitam.
total	4,793 calories.	

Nous considérons ici que la farine servait à faire le pain et que c'était une farine de blé entier. La ration du milicien était de 4 793 calories, et si l'on y ajoute les légumes obtenus à l'extérieur du rationnement, la valeur calorifique quotidienne était suffisante. En jetant un bref coup d'oeil sur les études écrites en Europe concernant l'alimentation, nous remarquons qu'en 1759 les miliciens de Saint-Malo avaient une ration de 3 450 calories (2 909 sans boisson).<sup>67</sup> En Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle, la ration comptait 3 300 calories (2 840 sans boisson)<sup>68</sup>. En comparant la ration des miliciens canadiens en 1812 et celles des soldats et marins en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle et XVII<sup>e</sup> siècle, le manque de diversité dans la ration canadienne nous frappe. Les rations européennes contiennent, par exemple, en plus de la viande, du fromage, du poisson, du beurre et des biscuits. Les quantités de viande sont moindres, mais

67 Jean-Pierre Filippini, *Le régime des soldats et miliciens pris en charge par la marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans J.J. Hermadinguer, *Pour une histoire de l'alimentation*, Paris, Librairie Armand Colin, 1970, p.98

68 C.S.L. Davies, *Les rations alimentaires de l'armée et de la marine anglaise au XVI<sup>e</sup> siècle*, dans J.J. Hermadinguer, *Pour une histoire de l'alimentation*, Paris, Librairie Armand Colin, 1970, p. 98.

elles sont remplacées par d'autres produits protidiques.

Dans les rations du milicien canadien, le porc, surtout salé, contient peu de vitamines. Le boeuf contient surtout de la vitamine B<sup>2</sup>, qui aide à l'équilibre nutritif. Le pain retient surtout les vitamines B<sup>1</sup>, lesquelles aident à l'équilibre nerveux. Ce qui nous frappe, c'est le manque de vitamines C et de vitamines A, substances qui permettent de combattre la maladie. Par contre, les légumes usuels, carottes (A), pommes de terre et choux (C), contiennent ces vitamines. Cependant, comme nous l'avons signalé, ces légumes sont loin d'être toujours consommés. Les légumes secs (orges, pois, etc.) contiennent surtout de la vitamine B<sup>1</sup>. Cette alimentation mal équilibrée affectait beaucoup l'état de santé des miliciens, lorsque leurs activités les contraignaient à vivre dans des situations malsaines.

Il y avait bien sûr beaucoup de carences alimentaires dans les camps militaires, mais il faut retenir qu'on était alors en pleine crise économique et que toute la correspondance parle non seulement des récoltes perdues à cause de l'absence du cultivateur, mais aussi des récoltes manquées par suite des intempéries et de la pauvreté du sol. C'est ce qui explique, peut-être, qu'un bon nombre de miliciens ont mieux mangé au cantonnement qu'ils ne l'auraient fait chez eux.

#### Commodités

Un autre aspect de la condition sociale du milicien, est la présence ou l'absence de nombreuses commodités. C'est cette présence ou cette absence qui nous révèle comment un milicien se débrouillait pour vivre dans une situation anormale, et quels étaient les objets indispensables de la vie quotidienne.

Puisque nous venons de parler de nourriture, commençons par les objets indispensables au repas. Le couvert du milicien devait normalement être fournie par le quartier-maître et était

gardée dans le sac à provision du milicien. On utilisait aussi des marmites, quelquefois appelées chaudières, pour faire la soupe. Ces marmites pendaient au-dessus de nombreux feux, ce qui faisait dire au curé Boucher: *ces feux pourraient aisément nous flamber tous tant que nous sommes au village de Laprairie.*<sup>69</sup>

Normalement, le bois servant de combustible devait être fourni par le Commissariat qui accordait des contrats, comme nous l'avons vu pour les denrées. Tant qu'on était en cantonnement, on allait chercher sa part de bois dans la cour à bois du roi, mais lorsque le milicien était en campagne, à un piquet ou au milieu d'une randonnée, il était souvent obligé de prendre le bois qu'il avait sous la main. Comme les haches manquaient, les miliciens utilisaient pour leur cuisson les pieux de clôture et du bois déjà coupé par les fermiers.<sup>70</sup>

Le bois appelé généralement *combustible* était fourni en différentes quantités selon le rang du militaire. Ce qui paraît assez curieux, c'est que la quantité se désignait en *2 chambres de combustible, 1 chambre de combustible* ou encore *une ½ chambre de combustible* etc. Lorsqu'un officier avait droit à deux chambres de combustibles, c'était probablement l'espace physique auquel il avait droit pour lui et ses domestiques. Si un capitaine était cantonné chez un habitant, il avait droit au feu de l'hôte, mais s'il voulait un feu dans sa chambre, le bois lui était fourni en quantité selon son grade, par les habitants de la paroisse. Le capitaine de milice de cette paroisse déterminait la part de chacun.<sup>71</sup> C'est probablement pour ce feu dans sa chambre que J. Viger demanda à sa femme de lui faire parvenir un petit poêle de fer.<sup>72</sup>

69 AAQ, G IV-50, Boucher à Mgr. Plessis, Laprairie, 12 octobre 1813.

70 APC, RG 8, v. C-85, mfm C-2645, Claims of losses.

71 Parlement du Bas-Canada, *Règles et articles...*, p. 117.

72 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 161, J. Viger à sa femme, St-André, 22 octobre 1812.

A chaque garnison, la literie, c'est-à-dire une pailleasse, des draps et une couverture, devait être fournie aux Voltigeurs et aux gens de la Milice d'élite et incorporée. Au début de la guerre, des couvertures, des pailleasses, des chaudrons, des pelles et des pioches, enfin tous le nécessaire pour un camp, avaient été distribués à chaque lieu de rendez-vous.<sup>73</sup> Mais, on défendit aux miliciens d'apporter ces objets au poste suivant où ils ne trouvèrent aucun de ces articles essentiels. La nouvelle se répandit et le règlement voulant que la literie reste à chaque camp fut impossible à faire respecter.

Lors des incorporations occasionnelles, les miliciens de la Milice sédentaire devaient apporter couvertures et ustensiles. S'ils n'en apportaient pas - et ce fut le cas de plusieurs en 1813 - ils se retrouvaient sans couvertures ni ustensiles. Plusieurs affirmaient ne pas avoir de couvertures supplémentaires chez eux.<sup>74</sup>

La distribution de la literie était mal organisée. Louis de Salaberry demanda *des couvertures, de la paille pour mes hommes qui sont las d'être couchés comme des chiens et d'être privés du nécessaire...*<sup>75</sup> Les couvertures devaient être fournies non seulement dans les cantonnements mais aussi sur les champs de bataille, aux piquets et lors des mission de reconnaissance.

Le gouvernement fournissait les chandelle. La quantité attribuée à chacun dépendait aussi du grade de la personne. Elles étaient distribuées selon le même principe que le bois (par chambre), par l'assistant-quartier-maître.<sup>76</sup> les chande-

73 APC, RG 8, v. C-1218, mfm C-3526, f. 243, Freer à Chandler, Québec, 18 mai 1812.

74 APC, RG 9, IA 1, v. 10, f. 5431, Hertel de Rouville à V. de Monviel, Chambly, 28 septembre 1813.

75 APC, RG 9 IA 1, v. 4, f. 1496-1497, Ls de Salaberry à V. de Monviel, Blairfaindie, 25 juillet 1812.

76 ASQ, Fonds Verreau, boîte 45, n<sup>o</sup> 6, General Orders, Québec, 26 décembre 1812.

liers n'étaient pas fournis. Les officiers traînaient dans leurs bagages, chandeliers et mouchettes.

### Vêtements

Les Voltigeurs et les miliciens de la Milice d'élite et incorporée devaient recevoir dès leur engagement un uniforme et un accoutrement, c'est-à-dire une redingote, un pantalon, une veste, une capote, un chapeau, une paire de souliers, une couverture, un havresac et un sac d'ordonnance.<sup>77</sup> Les vêtements étaient confectionnés au Bas-Canada par des tailleurs engagés par le Commissariat. Le coût des contrats des tailleurs relevait des dépenses extraordinaires. Au régiment des Voltigeurs et dans les bataillons de Milice d'élite et incorporée, les commandes de vêtements et d'accoutrements passaient par l'adjudant du corps qui les communiquait à l'adjudant-général des milices. Ce dernier soumettait les commandes au major-général commandant du district qui les approuvait<sup>79</sup> avant de les transmettre au Commissariat.

Le patron des uniformes de l'infanterie légère était identique dans tous les régiments. L'armée britannique avait depuis peu adopté un modèle de pantalon plus large<sup>80</sup> appelé *gunnount trousers* et c'est ce que les miliciens portèrent durant la guerre. Un uniforme régimentaire était composé d'une tunique, d'un pantalon, d'un gilet, d'une salopette, d'un casque, des chaussons et d'une capote. En plus, le milicien portait une chemise, des souliers, des bas et presque toujours un mouchoir de soie noir pour remplacer le collet au besoin.

Au début de la guerre, les Voltigeurs endossaient l'uniforme décrit ci-dessus avec le gilet blanc qu'on changea

77 APC, MG 24, L 5, v. X, f. 002568, collection Bertrand, Canadian Voltigeurs - Instructions; APC, RG 8, v. C-1218, mfm C-3526, f. 235, Freer à Robinson, Québec, 13 mai 1812.

78 APC, RG 8, v. C-1220, mfm C-3526, f. 311, Freer à Sherbrooke, 20 avril 1813.

79 ASQ, Fonds Verreau, boîte 25, cahier noir, liasse 6, Ordre général, Montréal, 14 juillet 1812.

80 R.J. Koke, *The Britons who fought on the Canadian Frontier - Uniforms of the War of 1812*, *The New York Historical Society Quarterly*, vol. XLV, n° 2, avril 1961, p. 154-155.

pour un gilet gris pour les activités quotidiennes. On réservait le blanc pour la tenue d'apparat. L'uniforme des officiers était garni de passementeries et de franges de soie noire, alors que la tunique des soldats était ornée de franges en coton noir. Les sergents d'état-major avaient des rubans argent. En janvier 1813, les Voltigeurs obtinrent la permission de porter des *wings* à leurs costumes.<sup>81</sup> Tous les bataillons de Milice d'élite et incorporée devaient porter la redingote rouge et le pantalon bleu. Au printemps 1813, ils adoptèrent une tunique vert olive parce qu'il n'y avait plus de tissu rouge disponible. Mais à l'été 1813, le Commissariat ayant reçu de nombreux uniformes avec tuniques rouges, on en distribua à toutes les compagnies de flanc. Le 1<sup>er</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée avait réussi à se procurer des tuniques rouges et ne porta donc pas de tuniques vertes.<sup>82</sup>

Ainsi à Châteauguay en octobre 1813, la plupart des miliciens de la Milice d'élite et incorporée étaient habillés d'une tunique rouge et d'un pantalon bleu, puisqu'il y avait là surtout des compagnies de flanc, à l'exception du 2<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée dont les compagnies légères étaient aussi présents. Ces dernières portaient une tunique verte avec parements vert pâle et un pantalon bleu.

L'habillement des miliciens ne s'était pas fait rapidement. Trois mois après l'incorporation, Louis de Salaberry se plaint que ses hommes *sont à peu près nus... ils n'ont plus que de méchantes culottes de toile usées et devenant, en cette saison, inutiles quand elles seraient bonnes ils n'ont point de chemise, de souliers, point de redingotes, enfin, manquent de tout.*<sup>83</sup> Cela semble plutôt exagéré mais aucune documentation ne le contredit. Dans la même lettre, M. de Salaberry écrit que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de Milice d'élite

81 APC, RG 8, v. C-1220, mfm C-3526, f. 240, Freer à Robinson, 23 mars 1813; *Ibid.*, f. 92-93, Freer à Robinson, 8 janvier 1813.

82 René Chartrand, *Lower Canada Select Embodied Militia Battalions, 1812-1815*, manuscrit inédit, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Division de la conservation, Parcs Canada, Ottawa, 8 p.

83 APC, MG 24, G 5, v. 1, V. de Monviel, Louis de Salaberry à V. de Monviel, Blairfindie, 2 septembre 1812.

et incorporée avaient reçu depuis longtemps des redingotes et des culottes de drap. Le colonel de Salaberry reçut les vêtements requis pour ses hommes quelques jours plus tard.<sup>84</sup>

L'uniforme d'un voltigeur coûtait 2.17.3 3/4 livres.<sup>85</sup> C'était le prix de l'uniforme payé par le Commissariat, mais il n'inclut pas celui des autres vêtements portés par le milicien et que celui-ci devait acheter, même si souvent devant la pauvreté du soldat, ce sont les capitaines qui réglèrent la note. Voici une liste tirée du journal des dépenses de la compagnie de Jacques Viger qui nous renseigne sur les différentes pièces de vêtement, ainsi que sur leur prix et les variations de ces derniers pour certains articles d'habillement:

Tableau 20 Prix des vêtements

2 paires de bas à 3/6 (août 1812, 6/ (nov. 1812)	
Col de velour 1/ (août 1812)	
Culotte de toile 6/6 (sept. 1812)	
Guêtres 3/2 et 1/2 (sept. 1812)	
Gants 2/3 (octobre 1812)	
Attaches de capot 2/6 (octobre 1812)	
Mitaines 3/11 et 1/2 (nov. 1812)	
Souliers de boeuf point fait 3/ (déc. 1812), 3/6 (mai 1813)	
Oreilles d'ours 2/6 (déc. 1812)	
2 paires de chassons 4/ (fév. 1813, 2/ (mars 1813)	
Ours pour casque 4/ (mars 1813)	
Souliers de cuir 7/6 (nov. 1812)	
Culottes grises 11/6 (déc. 1812)	
2 chemises de flanelle 11/ (déc. 1812)	
Souliers 7/6 (sept. 1812), 3/9 (déc. 1812)	
Bottes 17/6	
Bottes raccommodées 8/6	
Col de cuir 2/ (octobre & déc. 1812)	
Gilets gris 17/6 (sept. 1812)	
Gilets blancs 10/	
Culottes bleues 1/6	86

84 *Ibid.*, p. 16, Louis de Salaberry à V. de Monviel, 4 septembre 1812.

85 APC, RG 8, v. C-797, mfm C-3258, f. 21, Estimate of the probable cost of a private (in the Voltigeurs Regiment)

86 ASQ, Fonds Verreau, série O, registre 066, journal de la 6<sup>e</sup> compagnie des Canadiens Voltigeurs, St-Philippe, 24 août 1812.

Cette liste confirme la mention dans plusieurs documents du port du gilet gris et de la culotte bleue dans la tenue quotidienne.

Les officiers portaient un ceinturon acheté des Amérindiens.<sup>87</sup> C'était probablement une ceinture fléchée.

Certains officiers apportaient une garde-robe très élaborée et volumineuse, si on se fie à celle du lieutenant Pendergast des Voltigeurs. Ce dernier s'étant suicidé, on fit l'inventaire de ses biens avant de les retourner à sa famille. Cette liste n'énumère pas seulement les vêtements mais aussi d'autres objets personnels. Nous la reproduisons au complet car elle est très éloquente au sujet des conditions matérielles de la vie de l'officier.<sup>88</sup> (voir appendice II)

Le lieutenant Pendergast était évidemment assez fortuné. L'inventaire des biens du lieutenant A. Meru Panet du 5<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée démontre bien que tous les officiers n'étaient pas aussi riches.<sup>89</sup> (voir appendice III)

Les quelques objets d'un milicien à comparer avec ceux des lieutenants montrent un écart assez important entre les commodités et le confort de l'un et de l'autre.<sup>90</sup> (voir appendice IV)

L'inventaire après décès d'un autre milicien nous donne l'impression que Toussaint Allard, le milicien dont il s'agit ci-haut, devait être dans la bonne moyenne des miliciens sur le plan financier.<sup>91</sup>

Un sujet a beaucoup retenu notre attention sans que nous ayons pu le comprendre: c'est la question des souliers. A plusieurs reprises, les officiers parlent de leurs hommes qui sont nu-pieds. Il est inconcevable que des hommes soient allés pied

- 87 APC, RG 8, v. C-1220, mfm C-3526, f. 92, Preer à Robinson, 8 janvier 1813.
- 88 APC, RG 9, IA 1, V. 6, dossier Canadian Voltigeurs, f. 4748-4749, Juchereau-Duchesnay à Vassal de Monviel, St-Philippe, 15 juin 1813.
- 89 ANQQ, AP-G 417, boîte 50, collection Papineau, Inventaire des effets appartenant à feu M. Méru Panet (lieutenant, 5<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée).
- 90 *Ibid.*, Inventaire des effets de Toussaint Allard (milicien du 5<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée).
- 91 *Ibid.*, Inventaire des effets de Jacob Galipeau (milicien du 5<sup>e</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée).

nus dans le bois à l'automne, dans des endroits fraîchement bûchés. Si cela est vrai, c'est très étonnant. Mais, nous croyons plutôt que ces officiers voulaient dire que les hommes avaient des souliers inadéquats ou étaient en mocassins. Il y eut plusieurs commandes de souliers de boeuf avec semelles durant la guerre, mais ils ne semblent pas avoir toujours été obtenus.

De nos jours, plusieurs croient que les vêtements de jadis étaient très résistants. Or la documentation sur ce sujet laisse penser le contraire. C'est évident que les exercices militaires, les corvées et les activités dans la forêt usaient les vêtements. La résistance des divers vêtements était donc importante. Bien que souvent assez amples, les toiles et les lainages tissés n'avaient pas d'élasticité et se déchiraient facilement lors des exercices violents et dans la forêt. Aussi, pour protéger leur uniforme, les miliciens portaient une combinaison de travail ou *culotte de fatigue* (overalls) qui pouvaient être portée par-dessus le pantalon d'uniforme mais qui était habituellement portée seule.<sup>92</sup>

L'entretien du vêtement était à la charge du milicien qui transportait dans ses bagages fils et aiguilles nécessaires. Il pouvait faire faire son raccommodage et son lavage; cela lui coûtait 2 shillings ou 1 shilling 9 pence pour le raccommodage et de 4 pence à 2 shillings pour le lavage.<sup>93</sup> Le havresac contenait aussi le noir à chaussures, le savon, des *brosses à hardes*, un peigne et un rasoir. Les moustachus apportaient leur pommade à moustache.

L'accoutrement du milicien était généralement composé d'un plastron (breast plate), d'une giberne, de ceintures et courroies, d'un sac à provisions, d'un fourreau pour la baïonnette, d'une épinglette, d'un havresac et d'une cantine. Comme les

92 APC, MG 24, G 9, Livre d'ordre Juchereau-Duchesnay, Fort Chambly, 27 juillet 1812; R.J. Koke, *op. cit.*, p. 154.

93 ASQ, Fonds Verreau, série O, registre 066, journal des dépenses de la 6<sup>e</sup> compagnie des Voltigeurs.

ravitaillements venant d'Angleterre étaient insuffisants, le quartier-maître général des milices, Fleury Deschambault, commandait plusieurs articles de l'accoutrement à Montréal. Un de ces contrats signale l'achat de 1 000 sacs à provisions à quinze shillings chacun, 1 000 havresacs à 2/6 et 1 000 cantines de bois à 6/3 chacune.<sup>94</sup>

Une autre pièce de l'équipement était les raquettes. Il n'y en avait pas pour chaque soldat, mais chaque poste militaire en était pourvu pour les missions de reconnaissance et les randonnées dans les bois. En décembre 1812, 790 paires de raquettes sont distribuées dans le district de Montréal pour les travaux militaires.<sup>95</sup>

Lorsqu'un soldat de la Milice d'élite et incorporée était démobilisé il devait remettre les vêtements donnés par le gouvernement au bataillon. Le règlement fut transgressé parce que plusieurs auraient été obligés de retourner en *chemise, demi-bas, veste et souliers*.<sup>96</sup> Au mois de novembre, c'était là un habillement qui ne protégeait pas beaucoup contre le froid! Le bataillon ne garde que les redingotes.

Les Milices sédentaires n'avaient pas d'uniforme. Les miliciens portaient généralement le costume d'époque, c'est-à-dire:

un manteau ou redingote d'étoffe à longues basques, de couleur gris foncé, auquel est fixé un capuchon qu'on met sur la tête en hiver ou quand il pleut. Le manteau est serré à la taille par une ceinture d'étoffe tressée de différentes couleurs et agrémentée de verroteries. Son habit et son pantalon sont faits de même étoffe.<sup>97</sup> Une paire de mocassins complète le bas de l'habillement.

94 ANQM, notaire Griffin, n° 116, 26 janvier 1813, Corse vs Deschambault.

95 ASQ, Fonds Verreau, boîte 45, n° 6, cahiers noirs, District Orders, 27 décembre 1812; *Ibid.*, boîte 25, liasse 6, Montréal, 6 janvier 1813.

96 APC, RG 9, IA 1, v. 12, f. 6011, Taschereau à V. de Monviel, Châteauguay, 24 novembre 1813.

97 John Lambert, *Travels Through Canada and the United States of North America in the Years 1806, 1807 & 1808* (London, Bladwin, Cradock and Joy, 1816), v. I, p. 158.

Il faudrait ajouter à cette nomenclature les chemises de flanelle, les tuques et les bas de laine. À Montréal, plusieurs avaient des tabliers qu'on leur défendait de porter à la parade.<sup>98</sup>

Par contre, les officiers de la Milice sédentaire avaient des uniformes. Nous avons la description de celui de Montréal et de Saint-Ours. Le premier avait un uniforme écarlate avec parement bleu clair qu'on changea en juin 1813 pour le velours ou drap vert, avec épaulettes et galons d'or au collet et aux parements.<sup>99</sup> Le bataillon de Saint-Ours demanda à changer son uniforme bleu (ou blanc) à parements rouges pour un uniforme rouge à parements verts ou bleus avec des épaulettes or, veste blanche, pantalon de nankin, bottes, chapeau rond et cocarde.<sup>100</sup> Dommage que nous n'ayons pas la description de la tenue des officiers de Boucherville!

#### Armement et équipement

Les miliciens devaient recevoir leurs armes à l'enrôlement mais il y avait toujours des difficultés d'approvisionnement. Les officiers utilisaient souvent leurs armes personnelles. Les miliciens apportaient parfois les leurs, mais c'était plutôt rare.

Les principales armes du milicien constituaient en un fusil et une baïonnette. Ces fusils étaient habituellement des *Brown-Bess* dont certains avaient des canons de quarante-six pouces, d'autres de quarante-deux pouces, d'autres, enfin, de trente-neuf pouces de longueur. Le *Brown-Bess* devait être utilisé à courte distance.

98 Université de Montréal, collection Baby, Livre d'ordre d'Hervieux, ordres du 16 octobre 1813.

99 *Ibid.*, 10 juin 1813.

100 APC, RG 9, IA 1, v. 4, f. 1110, col. de St. Ours à V. de Monviel, St-Ours, 4 juin 1812.

A soldier's musket, if not exceedingly illbored (as many are), will strike the figure of a man at 80 yards; it may be even at a hundred; but a soldier must be very unfortunate indeed who shall be wounded by a common musket at 150 yards, provided his antagonist aims at him; and as to firing at a man at 200 yards with a common musket, you may as well fire at the moon and have the same hopes of hitting your object. I do maintain and will prove, whenever called on, that no man was ever killed at 200 yards, by a common soldier's musket, by a person who aimed at him.<sup>101</sup>

Les officiers portaient le sabre ou l'épée et, plusieurs s'armaient personnellement de pistolets.<sup>102</sup> Les sergents et les tambours ne portaient pas de fusil, mais une épée et une pique.

Avec chaque fusil il fallait une baguette, une bretelle pour les porter, une baïonnette et son étui, une giberne, des cartouches, des pierres à feu, des balles, de la poudre. Si l'on ajoute le nécessaire à l'entretien, le tire-bourre, l'épinglette et le tournevis, nous constatons que même si le soldat ne portait pas tout cela en même temps, il partait au combat avec un très lourd fardeau sur les épaules.

Le soldat devait quelquefois fabriquer ses propres cartouches. Il utilisait alors un moule à balles dans lequel il disposait du plomb liquidifié préalablement sur un fourneau. Certains fusils étaient amorcés avec de la poudre en grain (gros grain ou grain fin). Avec ce type d'arme, il fallait toujours s'assurer que la poudre reste sèche, sinon il était impossible de faire feu. On s'imagine les difficultés de tirer par temps pluvieux!

- 
- 101 Col. George Hanger, *To All Sportsmen and Particularly to Farmers & Games Keepers*, London, 1814, p. 205, cité par Col. H.C.B. Rogers, *Weapons of the British Soldiers* (London, Sphere Books Ltd., 1972), p. 94.
- 102 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 137, J. Viger à sa femme, St-Philippe, 7 septembre 1812.

Les armes étaient souvent brisées et leur réparation exigeait un armurier, homme pas toujours facile à trouver. Les colonels de la Milice sédentaire recevaient une allocation pour faire réparer les armes de leurs troupes, mais il semble que l'argent n'a pas toujours été employé à cette fin.<sup>103</sup>

La raison donnée: *pas d'armurier dans cet endroit.*<sup>104</sup> Les corps de réguliers et de milice incorporée pouvaient faire réparer leurs armes aux magasins du roi, mais cela prenait tellement de temps que la plupart des commandants cherchaient plutôt à engager un armurier.

Dans les grands préparatifs de l'automne 1813, l'arrivée d'armes provenant de l'Angleterre permit au commissaire de l'artillerie de distribuer 2 855 fusils avec accoutrements et munitions dans le district de Montréal.<sup>105</sup> Ce n'est pas beaucoup, compte tenu du nombre de soldats levés pour la défense, mais plusieurs bataillons de milices avaient déjà des armes. C'est le cas du lieutenant-colonel de Léry de la division de Boucherville qui fait un *retour* de 200 fusils, 200 baïonnettes et 200 gibernes, le 10 octobre 1813.<sup>106</sup>

Lorsque le milicien recevait son arme, il en avait la responsabilité. Toutes sortes de règlements font allusion à l'emploi et à l'entretien des armes, entre autres, l'interdiction d'utiliser la baïonnette comme tournevis pour le fusil, ce qui semble avoir été une pratique courante.

Certains articles faisaient partie de l'accoutrement du bataillon ou de la compagnie. Par exemple, les sifflets utilisés pour les exercices, les tambours, les fifres et les clairons. Les tambours n'étaient pas utilisés lorsque la saison

103 APC, RG 9, IA 1, v. 5, f. 126, Ordre général, 6 octobre 1813.

104 APC, RG 9, IA 1, v. 2, f. 1282, H. de Rouville à V. de Monviel, Chambly, 24 juin 1812.

105 APC, RG 8, v. C-1708, mfm C-3840, f. 68-70, Return of arms, 25 septembre 1813.

106 APC, RG 9, IA 1, v. 11, L.R.C. de Léry à V. de Monviel, St-Constant, 10 octobre 1813.

devenait froide, car le cuir fendait. Aussi, les *retours* et divers documents accusent surtout l'emploi du fifre et du clairon. Les musiciens de la milice n'avaient pas toujours l'expérience de leur nouvelle fonction, étant engagés comme musiciens sans l'être pour autant, ce qui faisait écrire au curé Boucher: *Le Bataillon comme le Joufflin de Popel a fait encore l'acquisition d'un Bugle dans lequel personne ne sait souffler.*<sup>107</sup>

L'acquisition de ces divers articles de la vie courante du militaire relevait du quartier-maître, ce dernier devait souvent payer de sa poche le coût de certaines acquisitions sans pouvoir toujours être remboursé. Le quartier-maître des Voltigeurs, Charles McCarthy, fait état de cette situation lorsqu'il demande à être remboursé pour les articles achetés pour les Voltigeurs et qui, en raison de l'ordre soudain d'avancer sur la Châteauguay le 21 octobre, avaient dû être laissés derrière et avaient été pillés pendant l'absence du régiment.<sup>108</sup> C'est sans hésitation que Charles de Salaberry en recommanda le paiement à Prevost, car le travail du quartier-maître tout en étant ingrat était indispensable à la vie du milicien.

#### Soldes

Les officiers et soldats de la milice recevaient la même solde et les mêmes allocations que les officiers et les soldats du même rang dans l'armée régulière. L'argent servant à payer les miliciens était tiré du trésor provincial sous le mandat du Gouverneur, par l'assistant paie-maître général de la milice engagé pour cette fonction.<sup>109</sup> Cette procédure ne s'appliquait pas aux Voltigeurs qui étaient payés par les *extraordinaires* de l'armée.<sup>110</sup>

107 AADQ, G IV-37, Boucher à Plessis, Laprairie, 24 avril 1813.

108 APC, RG 8, v. C-797, f. 266-267, McCarthy à C.M. de Salaberry, L'Acadie, 16 avril 1814.

109 APC, RG 8, v. C-1220, mfm C-3526, f. 310, Freer à Sherbrooke, Military Secretary Office, 20 avril 1813.

110 APC, MG 24, G 45, v. II, f. 831, *op. cit.*

Tableau 21 Soldes

- le major-général: 350 Livres par année
- le lieutenant-colonel: 300 Livres par année
- le major-commandant: 250 Livres par année
- l'adjudant: 200 Livres par année
- major: 24/18/8 par mois (299/4/0)
- capitaine: 16/9/4 par mois, 100 L par année
- lieutenant: 10/1/4 par mois, 70 L par année
- l'enseigne: 8/1/4 par mois, 50 L par année
- sergent: 2/1/4 par mois, 24 L 16 P par année
- caporaux: 1/5/10 par mois, 15/10/0
- miliciens: 15/6 par mois, 10 L par année<sup>111</sup>

Les Voltigeurs et les corps de Milice d'élite et incorporée devaient être payés tous les mois, les *retours* pour le salaire étant dus tous les 24 du mois. La Milice sédentaire recevait la même solde que la Milice d'élite et incorporée lorsqu'elle était en service actif, c'est-à-dire 6 pence par jour. Règle générale, elle était, elle aussi, payée chaque mois. Toutefois il y eut souvent une marge importante entre le règlement et la pratique.

Divers facteurs retardaient le paiement des miliciens. Un des plus importants venait du fait qu'on remettait des billets d'armée de 25 à 50 dollars aux officiers pour payer les hommes. Or, changer cette monnaie de papier n'était pas toujours facile. *Les capitaines n'ayant pu trouver à changer entièrement les "Army-bills" écrivait le lieutenant-colonel Mailhot, les troupes n'ont pas été payés. Une autre fois, Mailhot refusa de signer le certificat du paiement des compagnies et affirma que ce serait le cas tant qu'elles seront payées avec des billets de vingt-cinq et cinquante piastres, ayant les plus grandes difficultés pour les changer - Les hommes sont obligés de donner un discompte considérable pour les changer.*

<sup>111</sup> APC, RG 9, IA.7, v. 1 à 21. Ces salaires sont calculés d'après les retours mensuels des Muster & Pay Roll, des corps de Milice d'élite et incorporée et de la Milice sédentaire. Quelques-uns ont été calculés par Yvon Desloges dans son étude sur *Le combat de la Châteauguay (26 octobre 1813)*, Manuscrit inédit, n° 459, Recherche historique, Parcs Canada, août 1969.

ce qui diminue beaucoup leur paye.<sup>112</sup> Ce commentaire porte à réfléchir puisque, les billets de l'armée rapportaient un intérêt: *Je vous adresse celui de 100 piastres en vous faisant remarquer que l'intérêt sur ce billet jusqu'à ce jour monte à 36 sous.*<sup>113</sup> En rendant le change difficile, certains profitaient des billets de l'armée aux dépens du milicien. Le billet de 25 dollars valait 6.5.0 en août 1813.<sup>114</sup> L'intérêt était fixé périodiquement et le taux de change variait selon le changeur.

Les officiers des divers corps de milice ne semblent pas s'être enrichis en étant militaires. La plupart se plaignait de perdre beaucoup parce qu'ils devaient délaissier leur travail habituel, satisfaire aux exigences sociales que leur imposait leur rang dans la milice, en plus de déboursier énormément pour subvenir aux besoins des miliciens en attendant que ces derniers reçoivent leur solde et les remboursent. Le cas de Jacques Viger est peut-être celui des officiers les plus pauvres, mais de Salaberry et bien d'autres se plaignaient des charges financières excessives des officiers. Au mois d'août 1812, les officiers n'étaient pas encore payés et Jacques Viger s'était endetté de plusieurs gratifications envers diverses de (ses) recrues, en plus d'avoir emprunté de l'argent de L.M. Viger pour avancer le recrutement de (ses) hommes.<sup>115</sup> Au mois d'octobre, les salaires entrent mais les officiers doivent fournir l'argent nécessaire aux miliciens pour divers objets et ces avances finissant par faire des sommes considérables. Ainsi, la compagnie de Jacques Viger doit à ce dernier £32 en septembre, £29 en octobre. En novembre, de Salaberry demande à ses capitaines de fournir immé-

112 APC, RG 9, IA 1, v. 8, f. 4031, lieut.-col. Malhiot à Lévesque, Laprairie, 30 mars 1813; *ibid.*, f. 4338, Malhiot à V. de Monviel, Laprairie, 26 avril 1813; *ibid.*, f. 6055-6056, Malhiot à V. de Monviel, Châteauguay, 1 décembre 1813.

113 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 155, J. Viger à sa femme, St-Philippe, 9 octobre 1813.

114 ANQQ, AP-G 417, boîte 50, collection Papineau, *Par un billet de l'armée...*, salaires, 24 août 1813.

115 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 120-122, J. Viger à sa femme, 4 août 1812.

diatement à leurs hommes £30 de plus. *Nous avons un Major tout-à-fait irraisonnable.*<sup>116</sup> Au mois de mai 1813, notre capitaine Viger regrette sa participation active à l'effort de guerre et, dans une même lettre, il nous fait constater les exigences et les difficultés éprouvées par plusieurs officiers.

L'état de pénurie où je vous avais laissé en partant, en se présentant sans cesse à mon esprit, me faisait maudire mille fois le jour où je m' enrôlai dans les Voltigeurs et me tourmentait au point de m'en rendre malade. Arrivé à Kingston, je me hâtai de mettre ordre aux affaires de ma Compagnie et de payer ce que je pouvais lui devoir, afin de vous faire toucher la balance qui me resterait de cet argent et par là me mettre un peu l'esprit tranquille. Mais hélas, les frais indispensables d'un long voyage, les demandes et les besoins continuels de ma Compagnie me faisait craindre tous les jours, de plus en plus, d'être hors d'état de mettre de côté un seul sou pour vous. ...Voyant l'embarras où nos Capitaines se trouvaient de fournir à leurs Compagnies les articles qui leurs manquent et que la cause venait de notre manque d'argent, notre bon Major a fait application au Gov<sup>r</sup> Sheaffe et il nous a fait avancer à chacun £25 à compter de la paye prochaine.<sup>117</sup>

Dans ce contexte, les officiers empruntaient de l'argent soit à des parents, soit à des amis ou à d'autres militaires. Ainsi, par exemple, le capitaine P.D. Desbartzch emprunte 1 600£ d'un négociant en décembre 1812, à 6% d'intérêt.<sup>118</sup> En janvier 1814, il emprunte £600 de Charles-Michel de Salaberry pour deux mois, au même intérêt.<sup>119</sup> Desbartzch ne devait pas être un des plus pauvres officiers puisqu'il était seigneur et propriétaire de la Seigneurie de Saint-François Leneuf & Partie de la Seigneurie de Saint-Hyacinthe.

En plus de leur solde, les officiers recevaient des allocations diverses dont nous avons déjà parlé: rations, fourrages,

116 *Ibid.*, p. 74, J. Viger à sa femme, 13 novembre 1812,

117 *Ibid.*, v. III, p. 1, J. Viger à sa femme, Kingston, 12 mai 1813.

118 ANQM, notaire Desautels, n° 459, 2 décembre 1812.

119 ANQM, notaire Louis Guy, obligation de P.D. Desbartzch à C.M. de Salaberry, 25 janvier 1814.

bois et chandelles. Lorsque ces articles ne pouvaient être distribués en raison d'une pénurie ou parce que le soldat n'était pas présent pour une raison valable, une allocation en argent remplaçait l'objet.

Comme pour les salaires, les allocations étaient souvent payées très en retard. Louis de Salaberry prit sa retraite du premier bataillon de Milice d'élite et incorporée en septembre 1812. Il n'était pas encore payé en janvier 1814, et n'avait pas reçu tout l'argent de ses allocations en mars 1814.<sup>120</sup>

Les soldats ne faisaient pas plus fortune pendant leur service militaire. Bon nombre d'entre eux pouvaient survivre grâce à ce moyen pendant cette période de crise économique, mais la plupart des miliciens quittaient des fermes et des familles où leur présence était indispensable.

La solde du milicien ne pouvait être suffisante pour ses besoins, surtout qu'il était obligé d'acheter des aliments, des ustensiles et des vêtements.

Pour combler les déficits, les soldats effectuaient divers travaux pour le bataillon ou la compagnie: un des Voltigeurs, Gabriel Lapointe déduit 6 shillings de son compte pour *un mois de salaire comme domestique*, un autre voltigeur, Pierre Drapeau déduit 4s. 4d. pour avoir taillé les cheveux à 23 Voltigeurs à 2d. chacun, pour avoir façonné des souliers à Lafleur 6d., pour ouvrage non spécifié 3s. 4d.<sup>121</sup> Les miliciens ne pouvaient quitter leur corps sans avoir remboursé le capitaine, de sorte que bien peu se trouvèrent enrichis à la fin de leur service.

Pour avoir une idée de ce que pouvait représenter la solde 15s6d. par mois, nous avons retenu le taux de quelques salaires payés à l'époque. En 1813, un charpentier de Québec pouvait gagner huit shillings par jour.<sup>122</sup> En 1811, un journa-

120 ANQQ, AP-G289/1, f. 31-36, Ls de Salaberry à C.M. de Salaberry, Beauport, 19 janvier 1814; *idem.*, AP-G289/3, L. de Salaberry à C.M. de Salaberry, 8 mars 1814.

121 ASQ, Fonds Verreau, série O, registre 166, journal des dépenses de la 6<sup>e</sup> compagnie des Voltigeurs.

122 ANQQ, notaire Campbell, n<sup>o</sup> 365, 20 décembre 1813.

lier gagnait environ 1s. 8d. par jour, nourri, ou 2s. 6d. repas non compris. Une servante gagnait 7s. 6d. par mois.<sup>123</sup>

Voyons le prix de certaines commodités essentielles en 1812-1813:

- location d'une maison: 2 16s. par mois. Tabac: 11 pences
- savon: 1 Chelin
- noir à souliers: 6 Pences
- brosse à harde: 2s. 3d.
- rasoir: 1s. 6d.
- fil: 2½ Pences
- couverture: 10 Chelins
- vis de chien de fusil: 10 Pences
- souliers: 8 Chelins
- bas: 3 Chelins
- ustensiles: 1s. 10½d. <sup>124</sup>

Avec une solde de 15s. 6d. par mois, un milicien devait ne pas avoir de famille ou être propriétaire d'un logement, sinon son salaire ne lui permettait même pas de se loger. S'il n'avait rien apporté en arrivant au bataillon, il était immédiatement endetté, uniquement en se procurant le nécessaire. Il n'était donc pas question de pouvoir envoyer de l'argent chez lui. Le livre des dépenses de la compagnie de Jacques Viger révèle que sur 41 Voltigeurs, trois seulement ne lui ont pas emprunté d'argent. Les prêts varient de trois Pences à 30 Chellins.<sup>125</sup> Les miliciens recevaient une provision de bois et de chandelles, mais devant les difficultés financières de ses hommes, Mailhot demanda que l'excédant du bois non remis au milicien pour raison d'absence ou autre, soit déduit en argent du compte de ce dernier.<sup>126</sup>

123 ASQ, Ma Saberdache bleue, vol. II, p. 23-24, 28, J. Viger à WM Berzcy, 11 septembr- 1811.

124 ASQ, Fonds Verreau, série 0, registre 066, *Op. cit.*

125 *Ibid.*

126 APC, RG 9, IA 1, vol. 6, f. 2981, lieut.-col. Mailhot à V. de Monviel, Laprairie, 15 janvier 1813.

Tout ceci nous fait voir que la condition financière du milicien n'était guère reluisante. Le service actif permettait à celui qui n'avait pas de famille ou qui avait sa famille avec lui au camp militaire, de survivre, même s'il était endetté. Celui qui laissait sa famille dans un logement dont il n'était pas propriétaire ne pouvait parvenir à la faire vivre avec sa solde de milicien. C'est alors qu'on comprend les nombreuses remarques des curés et des officiers qui parlaient de la pauvreté des familles dont les hommes étaient partis au service. Le milicien célibataire pouvait réussir à vivre à peu près aussi bien que s'il était engagé comme journalier, car il n'avait pas de logement à payer et qu'une partie de sa nourriture et de ses vêtements était fournie.

Les officiers gagnaient de plus gros salaires, mais ils payaient de l'impôt sur le revenu et avaient d'autres déductions sur leur solde.<sup>127</sup> En outre, ils avaient des charges et des obligations financières assez lourdes.

Aussi, seuls ceux qui bénéficiaient d'autres sources de revenus purent ne pas trop perdre durant leur service actif dans la milice.

### Activités militaires

#### Discipline

La discipline dans un camp militaire est régie par de multiples règlements qui touchent aussi bien les détails vestimentaires que l'obligation d'accomplir intégralement le temps requis de l'engagement.

---

127 Université de Montréal, collection Baby, P2, boîte 86, General Orders, York, 3 août 1812.

Le corps des Voltigeurs fut vite remarqué pour son haut degré de discipline.<sup>128</sup> Charles-Michel de Salaberry était très sévère et obligeait ses soldats à être aussi discipliné dans la tenue vestimentaire et dans l'entretien des lieux que dans les exercices et les travaux militaires.

Tout comme les soldats les officiers devaient se soumettre aux règlements. Lorsqu'ils s'écartaient du règlement, de Salaberry ne faisait aucun détour pour le leur dire comme l'atteste entre autres une lettre au capitaine Perrault qui tardait à rejoindre le régiment: "... that you oblige me to speak to you, in a style that may appear too harsh, but Sir, put your hand on your heart, and try if you can deny to yourself, wether in a thousand instances you have not either neglected to follow my instructions thwarted me in my measures..."<sup>129</sup> Ceux des officiers qui étaient habitués à mener une vie sociale très intense, trouvaient la discipline trop sévère, ce qui fit dire à J. Viger "Ah! c'est un homme qui sait employer son monde que ce Major de Salaberry! Il s'y entend - le compère... j'ai pu aller voir une fois le Dr Stubenger et personne d'autre. Vive les Voltigeurs n'est-ce pas?"<sup>130</sup>

Les officiers, comme les soldats, étaient tenus d'avoir des billets d'absence, mais les leurs devaient être approuvés par le major-général, commandant du district. Les demandes d'absence pour maladie devaient être accompagnées d'un certificat médical.<sup>131</sup>

Alors qu'on cassait un officier subalterne pour manquement à la discipline, les officiers de l'état-major étaient priés de demander leur retraite si leur bataillon manquait de disci-

128 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 120, J. Viger à sa femme, 30 juillet 1812; *ibid.*, p. 123, J. Viger à sa femme, 4 août 1812.

129 Université de Montréal, collection Baby, C.M. de Salaberry à Perrault, St-Philippe, 28 février 1813.

130 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 122, J. Viger à sa femme, Chambly, 4 août 1812.

131 ASQ, Fonds Verreau, cahier noir, boîte 25, liasse 6, Ordres de l'Adjudant général, Chambly, 11 octobre 1812.

plaine ou si leur manque de discipline personnelle était trop évident.

Lorsqu'un milicien violait un règlement, il devait passer en cour martiale. Cependant, les peines prévues pour la milice étaient assez vagues pour donner beaucoup de latitude au juge de cette cour. Le milicien pouvait se défendre mais, il n'avait pas droit aux services d'un avocat comme défenseur. Ce dernier pouvait le conseiller mais ne pouvait pas plaider pour lui.<sup>132</sup> Les punitions des miliciens étaient moins rigoureuses que celles des soldats réguliers. La mort était la peine ultime mais, à notre connaissance, elle n'a jamais été imposée à un milicien.

Aucune sentence d'une Cour Martiale générale ne s'étendra à la mort, à moins que ce ne soit pour désertion à l'ennemi, pour mutinerie et sédition, par correspondance perfide, ou pour avoir délivré en trahison à l'ennemi aucune Garnison, Forteresse, Poste ou Garde.<sup>133</sup>

Au début de la guerre, il y eut quelques mutineries dans les corps de milice. Elles étaient surtout causées par le manque d'organisation matérielle. L'insubordination du corps des Voltigeurs le 16 juin 1812, semble avoir été provoquée par les trompeuses promesses de Perrault, lors de l'engagement.<sup>134</sup> A part l'émeute de Lachine où il y eut des sentences d'emprisonnement de deux ans et de très fortes amendes, les réfractaires et les mutins en étaient quittes pour une peine d'emprisonnement d'environ trois mois et des travaux forcés aux constructions du Roi. Souvent les fauteurs devaient circuler dans les rangs des bataillons, les mains liées derrière le dos ou *dans les fers*, et son nom et son crime étaient annoncés à tout le

132 APC, RG 9, IA 1, v. 71, f. 17, V. de Monviel à Lévesque, Québec, 5 décembre 1812.

133 Parlements du Bas-Canada, *Règles et articles...*, p. 91, article XVIII, section xiv.

134 APC, RG 8, v. C-1218, mfm C-3526, f. 282-284, Freer à C.M. de Salaberry, 20 juin 1812.

monde présent. Les déserteurs étaient condamnés à des travaux forcés ou à des peines d'emprisonnement souvent assez longues, et le coupable passait dans les rangs les mains liées et un billot attaché au pied.<sup>135</sup>

Il était défendu d'engager un déserteur dans un autre corps de milice ou un corps régulier et une punition suivait la capture du fautif. Un jeune déserteur qui s'était engagé dans la cavalerie fut puni en étant installé sur un cheval de bois.<sup>136</sup>

Il était interdit de s'absenter sans permission. Le délinquant devait purger une peine de huit jours de détention au pain et à l'eau. Certains enfermés dans le brig qui servait de prison militaire à Saint-Jean faisaient l'exercice séparément des autres soldats tout le temps de leur détention. Les autres étaient détenus au poste de garde et employés à de durs travaux, le pied enchaîné à un billot pendant huit jours. Un autre absent temporaire subit un mois de prison.<sup>137</sup> S'absenter pour aller voir sa famille n'était pas permis. Le curé Boucher écrivait à ce sujet *désserter à sa femme, c'est désserter à l'ennemi.*<sup>138</sup>

L'autorité et le respect des officiers étaient très importants et celui qui, comme un des Voltigeurs, repoussait et insultait un officier pouvait être interné à la maison de correction pour 18 mois.<sup>139</sup> Une absence à l'exercice ou la violation de certains règlements, comme fumer près de la poudrière, valait au milicien d'être envoyé au cachot pour une période de 24 à 48 heures. Dans ce trou noir, il était défendu aux mili-

135 APC, MG 24, G 45, v. 8, f. 1924, Militia General Orders, Montréal, 13 mars 1813; APC, RG 9, IA 1, v. 5, f. 1626-1627, chemise 2, 3<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée, 15 août 1812.

136 AADQ, G IV-31, Boucher à Plessis, Laprairie, 19 mars 1813.

137 APC, MG 24, G 45, v. 5, f. 1448-1452, Cour martiale, 12 août 1812; APC, RG 9, IA 3, v. 1, Adjutant General Office, Québec, 2 janvier 1813; APC, RG 4, Prison Returns, B 21, v. 1.

138 AADQ, G IV-59, Boucher à Plessis, Laprairie, 15 novembre 1813.

139 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 127.

ciens d'apporter boisson ou tabac au prisonnier.<sup>140</sup>

Il y avait quelquefois des amendes à payer, généralement à la suite de désobéissances, amendes qui pouvaient s'élever à 10 shillings.<sup>141</sup> La punition habituelle pour mauvaise conduite était l'obligation de servir pour une plus longue période.

Les peines apparaissent souvent très rigoureuses, mais bien des fois elles ne furent pas appliquées. Le plus souvent les miliciens en étaient quittes pour passer quelques jours au poste de garde, à avoir peur de ce qui allait leur arriver.

#### Exercices et travaux

Les journées des miliciens étaient partagées en travaux et exercices divers. En garnison, ils se levaient à cinq heures du matin, se lavaient et s'habillaient pour se présenter au rassemblement une heure plus tard. Là l'adjudant du corps faisait l'appel et lisait les ordres généraux et les ordres régimentaires. Les soldats étaient ensuite passés en revue par les officiers, puis faisaient quelques exercices, ce qui prenait environ deux heures, avant de se rendre aux casernes où tout devait être à l'ordre avant le déjeuner.

Au début de la guerre, de Salaberry dut se faire sergent d'entraînement pour enseigner l'exercice aux Voltigeurs. Le premier été, les officiers et sous-officiers s'entraînaient pendant environ deux heures et demie le matin. Puis, après le souper, ils faisaient faire l'exercice aux soldats pendant environ une heure et demie.<sup>142</sup> A part l'entraînement proprement dit (drill), les exercices de tir, les miliciens faisaient de longues marches souvent épuisantes. Bien que les Voltigeurs fussent mieux entraînés que les autres corps de milice, de

140 Musée McCord, Montréal, Livre d'ordre de Selby, 5<sup>e</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée, p. 7; AADQ, G IV-43, Boucher à Plessis, Laprairie, 8 juin 1813.

141 ASQ, Fonds Verreau, série O, v. 067, f. 93, *Militia suits, 1803-1813*.

142 ASQ, Ma Saberdaché bleue, vol. II, p. 119.

Salaberry ne les considérait pas comme des réguliers. En parlant des Voltigeurs et des autres miliciens, il écrivit à son père en décembre 1813:

"but before peace comes I may lose my life, which I think is very likely when I consider the sorts of troops I have to command, in whose front I must always be, before I can expect them to do any good. The Militia are - will do well enough, but you must always be more exposed than them in order to show the example, with regular troops this is not the case so much..."<sup>143</sup>

L'exercice dans tous les corps de milice devait se faire en anglais, ce qui créait beaucoup de difficultés car bien souvent, non seulement les hommes ne comprenaient pas cette langue, mais aussi plusieurs officiers ne la parlaient pas. Il fallait donc commander dans les deux langues ou faire traduire les commandements par un interprète. Dans ce contexte, il est intéressant de remarquer que Charles de Salaberry ordonna à Daly de commander en français pour ne pas se faire comprendre de l'ennemi, lors de la bataille de la Châteauguay.<sup>144</sup>

Les corps de Milice d'élite et incorporée faisaient aussi l'exercice militaire. Cependant, le nombre de ces miliciens, le manque d'organisation, l'absence, au début, d'officiers d'instruction et l'affectation des hommes à divers travaux, firent que la Milice d'élite et incorporée était moins entraînée que les Voltigeurs, même si les exercices étaient identiques dans les deux cas. La Milice sédentaire devait s'exercer une fois la semaine seulement, mais lorsqu'elle était en service actif, ils étaient exercés tous les deux jours.

Les divers travaux reliés à toute campagne militaire n'étaient pas confiés à un corps de milice en particulier. Ainsi, on ne peut pas dire que les reconnaissances ou la garde des piquets aient été effectuées uniquement par les Voltigeurs, car

143 APC, MG 24, G 45, vol. I. f. 479, C.M. de Salaberry à Ls de Salaberry, décembre 1813.

144 M. O'Sullivan, "Récit du témoin oculaire, *Gazette de Montréal*, 9 novembre 1813.

ces tâches étaient aussi accomplies par les miliciens de la Milice d'élite et incorporée. Par contre, nous n'avons pas rencontré de cas où les Voltigeurs devaient exécuter des besognes de transport ou de construction, à moins que ce fût pour élever un abattis ou pour purger une peine. Ces travaux, par contre, étaient très souvent confiés à des détachements de Milice d'élite et incorporée. La compagnie du capitaine Louis-Joseph Papineau à Côteau-du-Lac ne faisait presque rien d'autre que de conduire des bateaux d'un poste à l'autre. Cette corvée n'enchantait pas particulièrement le futur tribun, mais lorsqu'il faillit être envoyé au front et que l'ordre fut contremandé, sa soeur eut cet intéressant commentaire:

... de plus te savoir en lieu de sûreté où nous pouvons espérer de te voir dans le cours de l'été, nous a ravi-gotté, car j'aime mieux te voir battellier que guerrier, pardonne cet aveu à la faiblesse de mon sexe qui préfère un corps sain et dispos, à un tronc démembré fut-il couvert de laurier. Enfin; dis en ce que tu voudras, j'aime mieux te voir vivre sur la terre que dans l'histoire.<sup>145</sup>

Quelques Voltigeurs ainsi que plusieurs miliciens de la Milice d'élite et incorporée servirent à bord des chaloupes canonnières sur le fleuve et les Grands-Lacs. Ils suppléaient, ainsi à la pénurie de marins.

En garnison, des miliciens montaient la garde pour la défense du poste; d'autres gardaient les dépôts d'armes, de vivres, les bureaux de commandants et le poste de garde où étaient logés les indisciplinés. En outre, certains miliciens étaient affectés à l'entretien des bâtiments, des armes et des vêtements, ainsi qu'à la cuisine.

Chaque jour, un *capitaine de jour* inspectait tous les postes de guet pendant la journée et la nuit, et voyait à ce que tous les travaux de garnison soient exécutés. Le capitaine devait

---

145 APC, MG 24, B 2, v. I, dossier 1812, f. 200, Papiers Papineau, Rosalie Papineau à L.J. Papineau, Isle Roussain, 9 juin 1813.

aussi poursuivre les déserteurs dans son secteur, même si le fuyard n'appartenait pas à son bataillon. Ces poursuites sur des distances souvent considérables obligeaient le capitaine à s'acheter un cheval. C'était une dépense supplémentaire que Viger ne pouvait assumer. Le D<sup>r</sup> Laterrière acheta et paya le cheval de ce dernier.<sup>146</sup>

Nous avons déjà mentionné le peu d'instruction parmi les officiers et sous-officiers. Aussi, bien souvent, si un sous-officier avait quelque instruction, il était employé *aux travaux d'écritures* et passait la majorité de son service dans les bureaux d'administration militaire. C'était une occupation très peu rémunératrice. Les conditions de travail étaient inhumaines, les heures excessives et les congés à peu près inexistantes.

Durant la guerre de 1812, on érigea un bon nombre de constructions dans les divers postes militaires. Plusieurs militaires furent employés comme ouvriers et artificiers, et ne firent aucun exercice militaire proprement dit.

La Milice sédentaire fut engagée par détachement par compagnie et parfois par bataillon à faire de nombreux travaux pour des périodes de temps très variées durant toute la guerre. A Montréal et à Québec, la Milice sédentaire était souvent chargée des travaux de garnison. Nous avons mentionné les corvées de bateau. Il y avait aussi quelquefois l'escorte des prisonniers de guerre d'un endroit à un autre et la garde des prisons. Lorsque les troupes de Milice d'élite et incorporée et les Voltigeurs étaient sur un pied de guerre, les Milices sédentaires cuisaient les biscuits pour les troupes, transportaient les provisions et les hommes et coupaient les routes d'accès à l'ennemi en les détruisant ou en y élevant des obstacles. En outre, ils déblayaient le terrain devant les abattis afin de pouvoir faire le coup de feu contre les agresseurs.

---

146 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 126, J. Viger à sa femme, 10 août 1812.

Quelques compagnies de la Milice sédentaire montaient aussi la garde des postes de guet avancés. Les compagnies les mieux entraînées accomplissaient des missions de reconnaissance et appuyaient les troupes au besoin.

Tout au long de la guerre, des corps de Milice d'élite et incorporée et de Milice sédentaire étaient embrigadés avec les Voltigeurs, durant de courtes périodes afin d'effectuer divers travaux et de faire l'exercice militaire.

Nous ne croyons pas que les Amérindiens aient reçu un entraînement particulier, même ceux qui étaient attachés aux Voltigeurs. Ils étaient employés surtout pour dépister, observer et effrayer l'ennemi. Il y avait très souvent des Amérindiens parmi les sentinelles des postes avancés. Grâce à leur connaissance de la forêt et à leur aptitude à se déplacer dans cet environnement naturel, ils constituaient un auxiliaire rassurant pour les miliciens.

Si l'on juge l'effort militaire des miliciens du Bas-Canada au nombre de coups de fusil et d'ennemis tués, nous serions peut-être tentés de sous-estimer la tâche accomplie par ces soldats temporaires. Par contre, si l'on pouvait évaluer avec précision la valeur en hommes, en temps et en argent de leur participation dans l'exécution des travaux et corvées, on constaterait que dans le contexte politico-militaire des guerres napoléoniennes, la Grande-Bretagne aurait difficilement pu conserver sa colonie américaine sans eux.

### Aspects du milieu

#### Hygiène

Les conditions hygiéniques dans les camps militaires n'étaient pas toujours propices à garder un homme en santé. Malgré les règlements relatifs à la tenue de la garnison, certains

officiers étaient moins exigeants ou moins diligents que d'autres en matière de propreté. Régulièrement, l'adjutant-général des milices, Vassal de Monviel, était obligé de réprimander les officiers et de faire inspecter les quartiers.

L'organisation physique des camps militaires ne favorisait pas la pratique d'hygiène personnelle. Les hommes étaient logés, un grand nombre à la fois, dans des endroits souvent exigus où l'intimité était impossible. Lorsqu'ils étaient logés dans des tentes ou des cabanes, par temps froid, se livrer à de grandes ablutions n'était guère tentant. En fait, les habitudes de se laver, comme c'est la coutume aujourd'hui, n'étaient pas courantes à l'époque; les maladies de peau dues à la malpropreté n'étaient pas rares au Canada.<sup>147</sup>

Les miliciens transportaient dans leur havresac un rasoir, un savon et un carré de drap utilisé, semble-t-il, comme serviette. Les serviettes de bain étaient un article coûteux et seuls les officiers en avaient. On utilisait des chaudières pour se laver, mais il en manquait continuellement. Nous avons déjà fait état de peu de vêtements des miliciens: cela indique, par le fait même, la difficulté qu'ils éprouvaient pour se changer.

Généralement, pour être admis dans le service actif, il fallait être en bonne santé. Les malades et les infirmes étaient refusés. Aussi, il arrivait souvent que des conscrits se donnent des apparences de maladies ou d'infirmités, ou encore s'infligent des mutilations volontaires pour être renvoyés chez eux. Plusieurs médecins ne se faisaient pas prier pour délivrer des certificats de maladie. Au début de l'incorporation en 1812, les divisions de Milice sédentaire essayèrent de contourner la conscription en envoyant des hommes dont l'état de santé était inadéquat pour le service actif. Toutefois, les commandants furent vite avertis, personnellement et publiquement de remplacer les inaptés par des personnes en santé.

---

147 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 21, commentaire d'un médecin de Boucherville en 1810.

En raison de ces dérobâdes il serait difficile d'établir des statistiques valables quant au nombre d'hommes déclarés physiquement inaptes à servir. Par contre, les différentes raisons invoquées par les miliciens peuvent être significatives des maladies courantes à l'époque. Nous ne pouvons comparer nos données sur une longue période, mais elles indiquent tout de même la nature des maladies durant la guerre de 1812.

Il paraît que la rupture est une maladie générale aujourd'hui écrit J.M. de Tonnancour.<sup>148</sup> De tout temps, les miliciens se sont infligé des blessures, comme se casser un doigt, un orteil quelquefois, des blessures plus importantes pour ne pas quitter leur foyer. D'autres se rendaient au cantonnement, mais étaient renvoyés pour diverses raisons de santé. Un rapport du 5<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée énumère les maladies des hommes refusés pour le service:<sup>149</sup>

Tableau 22 Maladies des hommes refusés pour le service actif

- . 3 ulcères aux jambes
- . 5 épilepsies
- . 1 débilité mentale
- . 5 hémoptysies: crachement de sang, symptôme de tuberculose
- . 2 hernies
- . 1 glande prostate malade
- . 4 asthmes
- . 1 bras infecté
- . 1 pied blessé
- . 1 herpitis: infection cutanée causée par la malnutrition
- . 1 infection glandulaire
- . 1 infection aux jambes
- . 1 sourd et faible
- . 1 bras disloqué
- . 2 hommes trop faibles et trop courts
- . 1 os de la cuisse brisé et faible
- . 4 d'apparence chétive
- . 1 souffre continuellement à une oreille
- . 1 rhumatisme chronique
- . 1 main blessée
- . 1 consommation
- . 1 unijambiste

148 J.P. Wallot, *Un Québec qui bougeait*, p. 134.

149 APC, RG 9, IA 1, v. 5, chemise, 5<sup>e</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée, Return of Militia Men Unfit for Service, 24 décembre 1812.

Bien souvent, des hommes sains ne parvenaient pas à résister aux rigueurs de la militaire. Les longues marches, les exercices difficiles, coucher par terre dans des tentes ou dans les cabanes sans feu et sans couverture par tous les temps, minaient leur santé. La malnutrition à elle seule causait plus d'une maladie quand elle ne menait pas à la mort: *La grande maladie des miliciens est la faim et on les soigne à l'hôpital par la diète. Mardi, j'en enterrai deux d'un coup.*<sup>150</sup> a écrit le curé Boucher en mai 1813. Il ne semble pas que beaucoup moururent de faim, mais plusieurs furent malades et la malnutrition en était la cause principale.

La vie commune dans les camps pouvait être néfaste lorsqu'une épidémie de fièvre ou grippe s'emparait du camp. Ce fut le cas au camp de Drummond sur la Niagara en septembre et octobre 1813, où étaient cantonnées trois compagnies de Voltigeurs. Plusieurs de ces derniers souffraient de *fièvres intermittentes (tremblantes) et rémittentes.*<sup>151</sup> Une maladie contagieuse se propageait très vite dans les cantonnements à cause des mauvaises conditions hygiéniques et des carences alimentaires. Nous avons étudié les états nominatifs de militaires inscrits à l'hôpital pour voir qu'elles étaient leurs maladies. Bien entendu, les miliciens souffraient des mêmes maladies que les soldats réguliers. Retenons des tableaux en appendice V & VI, les maladies suivantes qui frappèrent les miliciens:<sup>152</sup>

- 
- 150 AAQ, G IV-41, Boucher à Mgr. Plessis, Laprairie, 20 mai 1813.  
 151 APC, MG 24, B 2, Papiers Papineau, v. I, dossier 1813, f. 209.  
 152 APC, RG 8 C-1707, micro. C-3840, f. 205, General Monthly Return of Sick of the Forces in Regimental & Detachment Hospital in Lower Canada, from 25 February to 24 March 1813; APC, RG 8, v. C-1708, mfm C-3840, f. 60, General Monthly Return of Sick of the Force..., 25 August to 24 September 1813.

Tableau 23 Maladies des miliciens

## Février - mars 1813

16 fièvres (simples combined)	6 maladies vénériennes
1 typhus	1 gonorrhée
1 aphte (ulcère contagieuse)	1 jaunisse
4 pneumonies	4 malades
4 rougeoles	1 blessé
2 crachent du sang	4 ulcères
5 catharres	3 (illisible)
3 consommations	1 contusion
1 dysenterie	1 fracture
1 rhumatisme	9 divers

TOTAL: 69 malades

## Août - septembre 1813

5 fièvres (simple combined)	14 diarrhies
11 typphus	5 syphilis
2 aphtes	2 (illisible)
2 pneumonies	3 psoriasis
2 rhumatismes	1 ulcère
2 catharres	2 punitions
3 dysentries	8 divers

TOTAL: 62 malades

En mars 1813, on comptait 69 malades sur un total de 3 232 miliciens, et, en septembre de la même année, 62 malades hospitalisés sur 2 583 miliciens. Comme le printemps et l'automne sont des saisons ordinairement malsaines, ces comptes rendus sont assez représentatifs des maladies qui avaient cours dans les cantonnements militaires. Cependant, il aurait été intéressant de les comparer à celles énumérées pour les mois d'octobre - novembre 1813, car après la bataille de la Châteauguay, plusieurs miliciens furent malades pour avoir été contraints de coucher sur le sol mouillé, souvent avec des vêtements détrempés et par un froid de début novembre.

Ces états nominatifs fournis par les hôpitaux servent d'indicateurs seulement, car ils ne font pas mention des malades qui étaient hospitalisés en août - septembre 1813. Pour la

même période, un *retour* des troupes en garnison à Montréal indique 111 miliciens malades.<sup>153</sup>

Evidemment, les cantonnements et les champs de bataille n'étaient pas nécessairement près d'un établissement hospitalier. Durant toute la guerre, le *Commissariat* loua des maisons privées pour servir d'hôpital. Les propriétaires devaient supporter de voir leur maison lourdement endommagée par des soldats peu scrupuleux du bien d'autrui. Sur la Châteauguay en 1813, Jean-Baptiste Primaux, locataire de la maison de Guillaume Néron se vit obligé de livrer sa maison aux troupes pour servir d'hôpital; il la retrouva en partie *brûlée et cassée* à tel point qu'elle était inhabitable.<sup>154</sup>

Les corps de milice avaient chacun un médecin attitré et des assistants-chirurgiens. Les médecins n'avaient pas la renommée et le prestige d'aujourd'hui. Viger écrivait en 1810, en parlant des médecins dans la Seigneurie de Boucherville: *Le nombre (grâce à Dieu entre nous) s'en réduit à un seul.*<sup>155</sup> Mais les activités militaires sont telles que la présence du chirurgien est indispensable.

La Milice d'élite et incorporée employa neuf médecins durant la guerre.<sup>156</sup> Les Voltigeurs engagèrent le docteur de Sales Laterrière et plusieurs assistants-chirurgiens qui devinrent ensuite médecins.

Les médecins accompagnaient les soldats sur les champs de bataille. Quelques-uns étaient sur la Châteauguay le 26 octobre 1813, afin de soigner les blessés qui furent très peu nombreux. Dans l'ordre général du 27 octobre, on compte 4 blessés chez les Voltigeurs, 2 morts, 6 blessés et 4 manquants au 3<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée, ainsi que 3 morts et 4 blessés chez les Fencibles. Par des listes remises à

153 *Ibid.*, f. 62.

154 APC, RG 8, v. C-85, mfm C-2642, f. 177, Claims for losses, 1812-13, n<sup>o</sup> 87.

155 ASQ, Ma Saberdache bleue, v. II, p. 20

156 APC, RG 9, IA 5, v. 3, chirurgiens et assistants-chirurgiens de la Milice d'élite et incorporée.

l'adjudant-général, l'on constate que deux miliciens du 3<sup>e</sup> bataillon succombèrent à leurs blessures (voir appendice VII pour les noms de ces miliciens).<sup>157</sup> Deux autres miliciens semblent avoir été oubliés dans ces comptes rendus; il s'agit de Barthélimy Gagnon, voltigeur, blessé à la cuisse<sup>158</sup>, et Peter G. Robert La Fontaine, lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon de la Milice d'élite et incorporée, blessé en préparant un retranchement.<sup>159</sup> Les médecins eurent donc à soigner treize soldats blessés au combat et un blessé aux travaux de défense. Sept combattants moururent.

Les familles des soldats tués ou blessés se retrouvaient souvent dans de grands embarras financiers. Aussi, en 1813, la Société royale patriotique fut fondée au Bas-Canada pour venir en aide à ces familles. Les Voltigeurs eurent quelques difficultés à obtenir des allocations. Du Haut-Canada, Toussaint Casimir Truteau se plaignait du traitement des Voltigeurs:

... et comment en avons-nous été traités. Tu sais qu'il y a eu une souscription de faite pour le soulagement des femmes de ceux qui ont perdu la vie pour la défense du pays dans le Haut-Canada, que la plus grande de la somme souscrite venait des habitants du Bas-Canada. Eh bien, nous avons eu deux hommes tués à Sacket's Harbour, qui ont laissé deux veuves et des enfants. Notre Major a fait nouvelles applications au comité nommé pour gérer ces affaires là et la réponse qu'il en a reçue, c'est que les Voltigeurs n'étaient pas compris dans la générosité publique et par conséquent indigne de participer aux mêmes bienfaits que les autres corps. Quelle affreuse politique! Quelle honte pour les citoyens du Haut-Canada...<sup>160</sup>

Finalement, on distribua de l'argent aux Voltigeurs blessés de Chrysler's Farm et Sacket Harbour (Châteauguay n'était pas inclus). En février 1814, Louis de Salaberry recommandait


- 
- 157 APC, RG 8, v. C-695, mfm C-3234, Lists of killed and wounded... Malheureusement nous n'avons pas les noms des Fencibles.  
 158 APC, RG 9, IA 4, v. I, f. 11, requête de Barthélimy Gagnon pour indemnisation.  
 159 APC, RG 9, IA 4, v. I, f. 1a, requête de Peter G.R. La Fontaine.  
 160 APC, MG 24, B 2, v. I, dossier 1813, f. 208, P.C. Truteau à L.J. Papineau, Cross Roads, Four Miles Creek, 2 septembre 1813.

à son fils de pousser les requêtes pour les morts et les blessés de la bataille du 26 octobre; il croyait que la négligence envers ceux de Châteauguay était voulue par ceux qui voulaient usurper la gloire du combat.<sup>161</sup> On ne sait pas si les miliciens reçurent les donations de la société patriotique, mais à la fin de la guerre le gouvernement distribua des pensions de neuf livres par mois<sup>162</sup> aux miliciens blessés, pourvu qu'ils aient pu faire la preuve de leur incapacité par des certificats médicaux et des recommandations des commandants de leur bataillon.<sup>163</sup>

L'administration n'était pas très rapide. Certains miliciens ont attendu bien des années, voire 20 ans, avant de recevoir leur pension. Quelques demandes tardives laissent planer un doute sur la véracité de la requête. Ainsi les requêtes de Augustin Deguise du 2<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée et de Benjamin Millet qui ont dit avoir été blessés sur la Châteauguay<sup>164</sup>, n'ont pas été acceptées.

Si leurs demandes étaient motivées, il faudrait ajouter les requérants au nombre des blessés... Deguise est bien inscrit sur les rôles de présence, mais le seul Millet dont il est fait mention s'appelle Jean-Baptiste et non Benjamin.

Comme le milicien devait payer l'hospitalisation qui coûtait neuf sols ou pence par jour, on peut s'imaginer que les malades et les blessés essayaient d'autres moyens de se guérir avant d'aller à l'hôpital.<sup>165</sup> Il y avait une médecine naturelle, peut-être souvent mêlée de superstitions mais pas toujours mauvaise, qui était pratiquée à l'époque.

- 
- 161 APC, MG 24, C 45, v. 8, f. 1850, L. de Salaberry à C.M. de Salaberry, Beauport, 21 février 1814.
- 162 APC, RG 9, IA 1, v. 16, V. de Monviel à C.M. de Tonnancour, Québec, 5 décembre 1814.
- 163 APC, RG 9, IA 1, v. 18, *Extrait d'un Avertissement daté du Bureau de l'adjudant général des Milices à Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1815.*
- 164 APC, RG 9, IA 4, v. 1, f. 167, 268, réclame de A. Deguise et réclame de B. Millet.
- 165 ANQ, AP-G 417, boîte 50, *Compte des Miliciens de la Compagnie du Capitaine Papineau qui ont été malade à l'hôtel Dieu depuis le 25 octobre jusqu'au 24 janvier 1813.*
- 

Somme toute, les miliciens, comme les soldats réguliers, étaient dans un milieu peu propice à se maintenir en santé et, selon la loi naturelle, seuls les plus forts résistèrent aux maladies. Plusieurs altérèrent leur santé pour longtemps et c'est là un don à la patrie dont l'importance se compare avec celle de la perte de temps et de revenus.

#### Présence féminine

Comme dans l'armée britannique régulière, un certain nombre de femmes et d'enfants pouvaient vivre dans les camps avec leur époux miliciens. Elles pouvaient effectuer différents travaux, comme être servantes des officiers, faire des lavages ou des travaux de couture, ou encore préparer les repas. Chez les Voltigeurs, de Salaberry exigea qu'elles participent à la confection des uniformes et aident à divers travaux, sinon elles ne pouvaient recevoir leurs rations. Elles recevaient le même salaire que le tailleur pour des travaux identiques.<sup>166</sup> Les femmes d'officiers suivaient leur mari aux quartiers d'hiver, mais passaient généralement l'été chez elle ou chez des parents.

Les corps de Milice d'élite et incorporée eurent droit de recevoir des rations pour les femmes et les enfants à compter du 25 novembre 1812. Les rations étaient les mêmes que pour l'armée, c'est-à-dire une demi-ration pour les femmes et un tiers de ration pour les enfants. Cette distribution n'était faite que dans une proportion de six femmes et trois enfants pour chaque cent hommes.<sup>167</sup>

On s'imagine difficilement comment les femmes et les enfants pouvaient vivre dans les camps militaires, et les informations les concernant sont à peu près inexistantes. On connaît les travaux qu'on leur assignait, les rations qu'on leur

166 APC, MG 24, G 9, Livre d'ordre Juchereau-Duchesnay, 13 août 1812; *ibid.*, 1 décembre 1812.

167 ASQ, Fonds Verreau, boîte 25, liasse 6, Ordre général, 11 décembre 1812.

donnait, mais bien peu de renseignements révèlent leurs conditions familiales et sociales. Des femmes d'officiers, on sait qu'elles se visitaient et recevaient beaucoup: elles étaient souvent le lien de communication entre leur époux, sa famille et ses amis. Alors que les femmes de soldats étaient appelées par les officiers *La Panquet* ou *La Maid*, les femmes d'officiers étaient traitées avec déférence par tout le monde. Les lettres entre époux étaient habituellement remplies de tendresse mais sans grandes expressions de passion, comme si cela n'était pas de mise.

Dans le contexte d'une étude sociale de la milice, la présence et surtout l'absence de la femme au milieu des hommes, permet de connaître beaucoup de détails sur la vie matérielle et morale des hommes en cantonnement militaire, grâce à la correspondance échangée par les conjoints. Aux yeux de sa femme, un héros a toutes les allures d'un homme qui aime, qui se soucie des siens et qui donne et demande l'affection et la reconnaissance de l'être aimé.

#### Traits et mentalité

Nous avons jusqu'ici mentionné des gestes, cités des lettres qui révèlent des caractéristiques de la mentalité des Canadiens du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Par exemple, on a bien perçu la façon de penser quant à l'allégeance politique, de même que l'on a remarqué la stratification sociale moins marquée que dans les sociétés européennes, mais néanmoins bien réelle. La nature des exigences en matière d'objets matériels contient beaucoup d'informations sur les habitudes des miliciens officiers ou soldats, dans la vie quotidienne.

Nous aimerions parler brièvement de deux autres indicateurs de la mentalité de l'époque vus à travers notre recherche sur les miliciens. L'un est la pratique religieuse, l'autre, les loisirs.

Les miliciens n'étaient pas de grands pratiquants selon les lettres du curé Boucher à Mgr Plessis. Di leurs officiers ne suivaient pas le règlement qui les obligeait à conduire les miliciens aux offices religieux, peu y allaient, même lors des fêtes de Noël et de Pâques. L'éloignement de leurs paroisses respectives en était-il la cause? Peut-être que les formalités religieuses de l'époque en étaient responsables? Par exemple, un homme devait posséder un billet de confession de son curé pour obtenir les services religieux dans une autre paroisse.<sup>168</sup> Le curé Boucher se sentit obliger de passer outre à ce règlement, étant donné le peu d'hommes munis de ces billets. De plus, les curés, les vicaires et les aumôniers devaient avoir, à l'époque, une extension de pouvoir pour administrer certains sacrements.<sup>169</sup> Enfin, vu la pénurie de prêtres en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est pas étonnant de trouver des miliciens qui n'ont jamais fait leur première communion.<sup>170</sup>

Les Voltigeurs en particulier n'étaient pas des plus pratiquants. L'aumônier Pigeon se plaint de n'en avoir pas douze qui aient fait leurs Pâques en 1813.<sup>171</sup> Malgré ses compliments au 2<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporée, le curé Boucher trouvait que *plusieurs s'étaient émancipés beaucoup et le quatrième s'est présenté tout émancipé du moins c'étaient les plus imprudents qui s'étaient fait connaître les premiers et le dit Bataillon n'y a point gagné.*<sup>172</sup> Le pauvre curé ne fut guère consolé par l'arrivée des De Meurons, lesquels parlaient français: *plusieurs sont des Loups qui haïssent les prêtres; qui s'appliquent à les dénigrer auprès des habitants qui sont très bien disposés à les écouter, surtout quand ils leur parlent d'une portion congrue donnée*

- 
- |     |                                                                                                     |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 168 | AAQ, G IV-37, Boucher à Plessis, Laprairie, 24 avril 1813.                                          |
| 169 | AAQ, Correspondances de Mgr Plessis, v. 8, no. 165, Mgr Plessis à M. Roux, Québec, 22 octobre 1813. |
| 170 | AAQ, G IV-21, Robitaille à Mgr Plessis, 8 janvier 1813.                                             |
| 171 | AAQ, G IV-39, Boucher à Mgr Plessis, Laprairie, 8 mai 1813.                                         |
| 172 | <i>Idem.</i> , G IV-43, Boucher à Mgr Plessis, 8 juin 1813.                                         |

pour tout enrôlement aux curés, qui n'auraient plus de dîmes ni de casuels... 173

On aurait pu croire que durant la guerre les curés auraient profité financièrement de l'accroissement de la population surtout dans le district de Montréal. Toutefois ce ne fut pas le cas et même au contraire, la pauvreté accrue des habitants, l'absence d'une grande partie des hommes de leur foyer empêchaient les curés d'exiger les dîmes habituelles. Ils éprouvaient la plus grande difficulté à obtenir le paiement des services funèbres, les miliciens et les officiers ne voulant ou ne pouvant pas les payer. Les miliciens ne fournissaient rien au service divin.

C'est au Crucifix que je dis depuis onze mois la messe des miliciens et c'est gratuitement que la fabrique fournit le vin et les six grands cierges que je fais allumer... je ne fus pas bien longtemps sans interrompre la quête qu'au commencement je faisais faire pendant cette messe et à la quête de l'Enfant-Jésus j'avais mis dans les ordres de ne rien demander aux officiers et de passer leurs maisons. Nous ne pouvons attendre de tous ces gens-là ni récompense, ni reconnaissance; pas même trop de politesse... 174

Même si l'irréligion semblait assez répandue dans tous les milieux, il ne faudrait pas croire qu'il en était de même pour la croyance religieuse. Plusieurs raisons pouvaient modifier les pratiques religieuses, la plus importante étant l'éloignement de la paroisse.

Les camps et le regroupement, sans compter les exercices militaires, influençaient grandement la motivation à la fréquentation des sacrements. La pénurie de prêtres au début du XIX<sup>e</sup> siècle était elle aussi, significative à cet égard.

Par contre, il ne faudrait pas croire que les miliciens n'étaient pas croyants. Les incroyants étaient peu nombreux

173 *Idem.*, G IV-52, Boucher à Plessis, 25 octobre 1813.

174 *Idem.*, G IV-39, Boucher à Plessis, Laprairie, 8 mai 1813.

au XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsque O'Sullivan écrit que le capitaine Longtin se mit à genoux pour une courte prière, juste avant le combat, et dit à ses miliciens en se relevant *qu'à présent qu'ils avaient rempli leur devoir envers leur Dieu, ils feraient leur devoir pour leur Roi*<sup>175</sup>, il n'invente certainement pas, car le recueillement religieux précédait chaque événement important de la vie.

La pratique religieuse avait peut-être moins d'attrait pour les miliciens éloignés de chez eux parce qu'elle ne donnait pas lieu aux rencontres sociales hebdomadaires durant lesquelles circulaient les dernières nouvelles de leur paroisse et région. Les loisirs étaient peu nombreux à l'époque, et les rencontres du dimanche et les visites de parents et d'amis les occupaient presque tous. D'ailleurs au camp militaire, souvent les miliciens n'avaient plus ces heures de loisirs. Surtout au début de la guerre, l'entraînement obligeait de Salaberry à être particulièrement sévère sur la discipline. Mais une fois l'entraînement terminé, il y avait une certaine relâche et les officiers reprenaient alors leurs promenades du dimanche en carriole l'hiver, même s'ils s'étaient déclarés trop malades pour assister à la messe.<sup>176</sup> Les officiers organisaient des soupers pour les divers commandants ainsi que des soirées de danse où les soldats n'étaient pas admis. Ces divertissements n'étaient pas particuliers au milieu militaire, car en 1830, Pierre de Sales Laterrière les décrit comme des habitudes du pays.<sup>177</sup> Cet auteur ajoute que les activités sociales étaient surtout pratiquées l'hiver, car durant l'été le travail occupait continuellement les gens.

Il y avait des fêtes religieuses et civiles célébrées avec pompes. *Les officiers font leur jour de l'an entre eux.*<sup>178</sup> Le Mardi

175 M. O'Sullivan, *op. cit.*

176 AADQ, G IV-18, Robitaille à Plessis, Fort St-Jean, janvier 1813.

177 P. de Sales Laterrière, *op. cit.*, p. 133.

178 AADQ, G IV-18, Robitaille à Plessis, Fort St-Jean, janvier 1813.

gras était fêté à l'époque, mais la garnison de l'Ile-aux-Noix ne put célébrer cette journée-là en 1813, car une alarme fondée ou non-fondée obligea les troupes à passer la nuit sous les armes. Peut-être était-ce pour arrêter les officiers qui, aussi bien que les soldats, grillaient de faire le Mardi gras.<sup>179</sup>

Le curé Boucher mentionne une autre fête populaire, la Fête de la prairie qui avait lieu au mois de septembre. La fête fut accompagnée des désordres ordinaires. Un ivrogne s'est cassé le bras en tombant de cheval.<sup>180</sup> En fait, la consommation d'alcool semble avoir occupé la plus grande partie des loisirs des miliciens. La vente de boissons alcooliques par les vivandiers dut être réglementée pour contrer les conséquences néfastes de la consommation de spiritueux. Les règlements défendant de consommer de l'alcool avant certains exercices et les nombreuses plaintes indiquent l'importance de ce phénomène. Ce n'était pourtant pas nécessairement une caractéristique du monde militaire. De Sales Laterrière, cité plus haut, y voyait plutôt un problème social. Ce n'est donc pas étonnant que les Voltigeurs aient fêté leur enrôlement. William Berczy les a vus à Chambly, le 19 mai 1812:

Je m'amusais à voir passer à deux heures et demi une partie des voltigeurs en charette et à pied, et dont un grand nombre avoient apparence d'avoir regardés trop profondément dans le gobélet.<sup>181</sup>

Les nouvelles recrues semblent avoir vite pris les habitudes des soldats réguliers qui, lorsqu'ils recevaient leur gratification d'enrôlement, s'empressaient de fêter l'événement en consommant une bonne quantité d'alcool. On avait même prévu de séparer les réguliers des miliciens à ces moments-là,

179 *Idem.*, G IV-29, Boucher à Plessis, 3 mars 1813.

180 *Idem.*, G IV-46, Boucher à Plessis, 10 septembre 1813.

181 Université de Montréal, collection Baby, Wm Berczy père à Wm Berczy fils, Chambly, 19 mai 1812.

car les réguliers en profitaient pour taquiner avec le bout de leur bafonnette, les miliciens qu'ils traitaient comme des enfants. Ces amusements dégénéraient inmanquablement en échanges de coups.<sup>182</sup>

Les miliciens avaient aussi bien du plaisir à tirer du fusil sur des oiseaux et sur divers objets. Ce jeu n'était pas du tout apprécié par les habitants qui retrouvaient des balles dans leurs cadres de fenêtres et dans leurs murs. Ce divertissement était évidemment interdit en raison du danger qu'il présentait. Le tir comme jeu d'adresse aurait peut-être été permis, si ce n'avait été de la pénurie de munitions.

On ne pratiquait pas de sports à l'époque, et si la chasse et la pêche avaient ses adeptes, l'état de guerre et la discipline militaire ne favorisaient pas ces passe-temps. Il restait bien entendu les jeux de cartes et la chanson. Les miliciens avaient un vaste répertoire de chansons folkloriques qu'ils modifiaient et adaptaient à diverses circonstances. Il serait trop long de récrire ici ces chansons. Retenons seulement ce refrain que les Voltigeurs chantaient à de Salaberry:

Nous avons un Major  
 Qui a le diable au corps  
 Il nous caus'ra la mort  
 J' g'nia ni diâb, ni tigre  
 Qui soit si rustique;  
 Sous la rondeur du ciel 183  
 J' g'nia pas son pareil

Ce qui faisait dire à Jacques Viger:

Voilà bien des Français de l'ancien régime! -  
 Qu'on l'opprime, il peste, il crie,  
 Il s'agite en cent façons: - 184  
 Tout finit par des chansons.

---

182 AADQ, G IV-65, Boucher à Plessis, Laprairie, 15 décembre 1813.  
 183 ASQ, Ma Saberdache bleue, vol. II, p. 141.  
 184 *Ibid.*

### Les miliciens sur le champ de bataille

Le 26 octobre 1813, les miliciens qui étaient sur le champ de bataille vivaient depuis quelques jours sous la pluie froide de cette fin d'automne. A leur arrivée, les Voltigeurs s'étaient couchés dans les bois, puis s'étaient abrités tant bien que mal dans des bâtiments et des cabanes. Les corps de Milice d'élite et incorporée et de Milice sédentaire arrivés plus tard, n'étaient pas mieux logés. En partant pour les postes d'alerte une heure avant le lever du jour, les miliciens transportaient dans leur havresac leurs rations du jour: un déjeuner cuit la veille, un second repas composé de lard, de biscuits et d'une portion de rhum. A ce menu venaient sûrement s'ajouter quelques autres provisions achetées du vivandier ou pillées chez les habitants. Le directeur des travaux de fortification avait fait ramasser toutes les haches disponibles dans la région et pendant qu'un groupe montait la garde, un autre groupe travaillait aux retranchements et aux abattis en bûchant les arbres.

A l'approche de l'ennemi, les travaux de retranchement cessèrent. Les officiers allèrent rejoindre leurs troupes déjà rendues avant l'aube, aux postes de défense.

Les corps affectés aux positions avancées prirent immédiatement leur place indiquée par de Salaberry. Les canots jusque là employés pour ravitaillement le front furent immédiatement envoyés au camp de La Fourche pour être à la disposition de Watteville.

Dans l'excitation du moment, nous imaginons le milicien, soldat temporaire, agissant dans un élan de défense impulsif, ne parvenant pas à penser, mais obéissant aux ordres de Salaberry et de son capitaine comme un automate, tout mouvement tendu à sa limite par l'action, contraint par la force d'un geste commun et incapable autant par la bravoure que par la peur, de rester inactif ou de fuir. Le curé Bruguier, nous laisse

percevoir l'esprit des miliciens lorsqu'il écrit *je le crois envoûtés tant qu'ils auront à leur tête le colonel de Salaberry.*<sup>185</sup> Mais, il y a le phénomène de la situation qui a été décrit plus tard, par l'écrivain français Roger Martin du Gard:

cette espèce de miracle qui se produisait toujours, dès qu'on entra dans la zone de feu: d'abord, cette sensation d'affranchissement suprême que donnaient la soumission absolue aux hasards, l'interdiction de choisir, l'abdication de toute volonté individuelle; et puis... la camaraderie la fraternité qu'il y avait là-bas entre tous, dans la menace du danger.<sup>186</sup>

Le combat terminé, les miliciens demeurèrent sur le champ de bataille dans l'attente d'un retour possible de l'ennemi qu'on croyait temporairement retraits. Ils passèrent la nuit sur le sol mouillé, par une température très froide, les armes à portée de la main. L'ennemi ne revint pas. Le lendemain, les troupes de l'abattis retournèrent se reposer et s'abriter dans les bâtiments derrière le champ de bataille pendant que d'autres compagnies partaient en avant des abattis pour aller monter une garde avancée. Jusqu'à la mi-novembre, les miliciens demeurèrent dans les bois. Le climat froid et pluvieux affecta la santé des hommes. Charles de Salaberry fut obligé d'aller se soigner chez lui pendant quelques jours, souffrant énormément d'arthrite. Le 15 novembre, le curé Boucher écrit à Mgr Plessis: *les hôpitaux à Châteauguay sont dit-on remplis de nos malades - il a neigé, venté, poudré fait un temps affreux toute la nuit...*<sup>187</sup>

Voilà en quelques mots les conditions de vie du milicien sur le champ de bataille de la Châteauguay à l'automne 1813, conditions difficiles et rudes pour ces soldats temporaires

- 
- 185 Evêché de Valleyfield. Archives, Bruguier à Plessis, 31 octobre 1813.  
 186 R. Martin du Gard, *Les Thibault* (Paris, Livre de poche, 1955), tome V, p. 195.  
 187 AADQ, G IV-59, Boucher à Plessis, Laprairie, 15 novembre 1813.

si on les compare à celles d'aujourd'hui, mais peut-être pas très éloignées des conditions de vie des habitants et journaliers de l'époque. Par contre, pour un bon nombre d'officiers issus des classes aisées du début du XIX<sup>e</sup> siècle, leur participation à la vie militaire fut une dure épreuve, peu habitués qu'ils étaient d'être privés de nourriture, de confort et de vie sociale intense.

Ainsi, à travers les insinuations sur le vécu quotidien du milicien, nous découvrons de nombreux aspects des conditions de vie de la société au Bas-Canada, dans la deuxième décennie du siècle dernier.

## CHAPITRE IV

### LE MYTHE DE LA BATAILLE DE LA CHATEAUGUAY

Il serait inutile d'écrire une fois de plus l'histoire de la bataille de la Châteauguay. Plusieurs interprétations en existent déjà. Cependant, ces interprétations concordent rarement. Nous avons donc été amenée à vérifier la pertinence des affirmations formulées par les historiens au sujet, notamment, des effectifs réels engagés dans ce combat, du rôle joué par Macdonell durant l'engagement, et de la présence de Prevost sur le théâtre des opérations. Après cette démarche, il sera plus facile de comprendre la réaction des combattants et de la population au lendemain de la bataille. Enfin, l'analyse des documents nous permettra de voir comment les historiens ont utilisé le récit de ce combat pour alimenter l'idéologie de leur groupe et de leur époque.

Nous espérons ainsi comprendre pourquoi la bataille de la Châteauguay a pris l'ampleur d'un mythe et comment Charles-Michel de Salaberry est devenu le héros de ce fait d'armes. Nous allons donc commencer par exposer brièvement ce qu'est un mythe et un héros dans le contexte présent. Puis, un court résumé de la bataille nous situera pour étudier les questions ci-haut mentionnées.

## Le mythe et le héros

Le célèbre McCord, qui a donné son nom à un musée, avait inscrit la devise suivante sur ses en-têtes de lettre: "When there is no Vision, the People Perish". Précisons cependant que le mythe est une vision, la représentation d'une action d'éclat qui, par son contenu, donne à un peuple la chance de puiser dans les aspects divers de cet acte, ce qui peut étoffer son idéologie et les valeurs essentielles à son développement. Pour qu'un fait d'armes devienne un mythe, il doit frapper l'imagination par son côté fabuleux: dans le cas présent, une petite armée d'environ trois cents hommes met en déroute un ennemi dix fois plus nombreux. Cette petite armée est composée en grande majorité de Canadiens, nouveaux sujets britanniques, qui sont en voie de s'éveiller au nationalisme. En outre, le mythe suppose une lutte entre le bien et le mal. A Châteauguay, cette opposition met en présence la valeur morale de la monarchie et la corruption du républicanisme d'une part; et il vise à faire éclater la supériorité morale des Canadiens sur la minorité britannique locale et même sur les troupes régulières, d'autre part, à mesure qu'une société évolue, elle trouve toujours dans le mythe ou l'événement historique exceptionnel, ce qui l'a amenée à être ce qu'elle est ou ce qu'elle va devenir.

Le héros pour sa part est la personne qui par son action a contribué à donner au mythe un air de réalité. Dans le temps et dans la réalité, l'homme désigné comme héros a été amené, selon son caractère et sa formation, à accomplir des actions considérées ordinaires dans le contexte de son activité professionnelle. Mais les conséquences de ces gestes ordinaires lors d'un événement extraordinaire incitent les observateurs à les revaloriser. La victoire de Charles-Michel de Salaberry n'aurait attiré l'attention de personne si les conséquences de ce fait d'armes n'avaient pas été aussi importantes pour un groupe ethnique particulier.

Le héros possède toujours un certain nombre de qualités, tout comme n'importe quel individu. Mais ces qualités sont perçues de diverses façons et sont mises en lumière ou en veilleuse par les personnes ou les groupes qui désirent exalter ou minimiser une manière d'agir ou de penser. Le héros est toujours une illustration littéraire d'une idée ou d'une idéologie. Charles-Michel de Salaberry est un homme du début du XIX<sup>e</sup> siècle qui a accompli consciencieusement son travail et qui, grâce aux circonstances, a pu être remarqué. Ce n'est pas le geste qui fait le héros, mais bien l'interprétation de ce geste.

#### Résumé de la bataille

Le 26 octobre 1813, Charles-Michel de Salaberry, lieutenant-colonel à la tête des forces britanniques sur la Châteauguay, dirige la défense du Bas-Canada sur ce front. Ses troupes sont composées de 300 hommes sur la ligne de feu qu'il commande personnellement et de 1 400 hommes sous les ordres du lieutenant-colonel Georges Macdonell, prêts à se battre derrière eux. Le major-général américain, Wade Hampton, traverse la frontière avec environ 3 000 soldats divisés en deux brigades, pour attaquer Montréal.

Arrivés à Ormstown, environ mille Américains restent en réserve pendant que Purdy traverse la rivière Châteauguay avec quelque mille hommes pour se rendre sur la rive droite, au gué derrière les positions canadiennes, et que Hampton et Izard continuent sur la rive gauche avec une brigade semblable. Ils veulent attaquer simultanément les soldats de Salaberry, par devant et par derrière. Mais les troupes de Purdy se perdent dans le bois, puis elles sont arrêtées avant d'atteindre le gué, par la compagnie de milice sédentaire de Beauharnois sous

les ordres du capitaine Bruguière et de celle du troisième bataillon de Milice d'élite et incorporée du capitaine Daly. Au même moment, la brigade de Izard poursuit sa marche vers les Canadiens retranchés à Allan's Corner, derrière un abattis. Cette défense est composée des compagnies de Voltigeurs des deux capitaines Juchereau Duchesnay, de la compagnie du capitaine Ferguson des *Fencibles* canadiens, de celle du capitaine Longtin de la milice sédentaire de Beauharnois, et de vingt-deux Amérindiens. Salaberry est avec eux lorsque la brigade d'Izard entre en contact avec les Canadiens. Par son jugement et sa perspicacité dans ses commandements, Salaberry stimule ses soldats et décourage l'envahisseur de continuer un combat possiblement désastreux pour lui. L'ennemi se retire après des engagements sporadiques s'étalant sur une période d'environ quatre heures, laissant les Canadiens dans l'attente d'une offensive plus rigoureuse qui n'aura pas lieu. En effet, tout juste avant l'engagement, Hampton avait reçu l'ordre de retourner aux Etats-Unis pour l'hiver et, comme Purdy n'avait pu atteindre le gué, objectif primordial à ses yeux, il se croyait dans l'impossibilité de mettre en pièces les troupes de Salaberry trop bien postées.<sup>1</sup> Le supérieur de Salaberry, le major-général de Watteville, et le commandant des forces, Sir George Prevost, arrivent à temps pour assister à la retraite de l'ennemi.

Ainsi, l'attaque concertée sur Montréal avait été désamorcée par les miliciens du Bas-Canada!

---

1 J. Brannan, *Official Letters of the Military & Naval Officers of the United States during the War with Great Britain in the Years 1812-13-14 & 15*, Washington City, 1823, p. 249-252. Hampton to Armstrong, 1<sup>er</sup> novembre 1813.

### Trois aspects du mythe

#### 1. Les forces en présence: Américains et Canadiens

La première question posée face à cet événement concerne toujours l'exactitude des effectifs engagés. Evaluons d'abord les effectifs de l'ennemi; ensuite, nous verrons ceux des troupes canadiennes.

L'armée américaine commandée par le major-général Hampton, passe la frontière le 21 octobre 1813. Elle était divisée en deux brigades, l'une dirigée par le colonel Purdy et l'autre par le brigadier-général Izard. Avant de passer la frontière, le 16 septembre 1813, Hampton avait évalué ses effectifs au complet, en tenant compte des malades, des prisonniers, des absents et de ceux envoyés en commandements spéciaux ailleurs, à 4 359 personnes. Ce nombre comprenait un brigadier général, un major de brigade et un aide de camp, 2 182 hommes composant la brigade de Purdy et 2 173 hommes composant celle de Izard.<sup>2</sup>

En comparant ce rapport et celui de Purdy du 25 octobre 1813, nous constatons que les effectifs de ce dernier ont peu changé: 2 151 hommes, officiers et soldats. A l'instar de celle de Purdy, il y a peu de chance que la brigade de Izard ait augmenté ou diminué considérablement. Nous savons qu'un recrutement postérieur au 16 septembre n'a attiré que 28 hommes<sup>3</sup>, et Purdy confirme qu'il n'y eut aucune augmentation substantielle.<sup>4</sup> Ainsi, il est assez juste d'évaluer l'armée de Hampton à environ 4 350 hommes ou 4 000 hommes comme le rapporte Purdy.

Mais, tous ces Américains n'ont pas passé la frontière. Comme nous l'avons mentionné plus haut, plusieurs sont absents pour diverses raisons. De plus, la milice américaine a refusé

2 United States, National Archives, Returns, War of 1812, Record Group n° 94, Wade Hampton's Troops, September 16, 1813.

3 APC, RG 8, v. C-680, f. 316, mfm C-3173, Manning, 24 octobre 1813.

4 J. Brannan, *Op. cit.*, p. 275, Colonel Purdy's Report.

de traverser la frontière. Afin de tenter d'évaluer combien d'hommes sont passés au Bas-Canada, nous allons examiner le rapport de Purdy du 25 octobre 1813, c'est-à-dire la veille de la bataille.

Avant de traverser la frontière, Purdy dénombrait les effectifs de sa brigade, en incluant les absents, à 2 151 hommes. Mais rendu à Ormstown, sur la Châteauguay, il lui restait 1 393 hommes, officiers et soldats. La vérifications de ses calculs nous a donné un total de 1 399 hommes. Sur ce nombre, inscrits comme présent, il y avait 47 malades, un homme aux arrêts, 18 "supplémentaires", un médecin, 4 assistants-chirurgiens et 2 quartier-maîtres, soit 73 personnes qui, normalement, ne devaient pas participer au combat. Donc, il reste possiblement 1 326 soldats disponibles pour le combat.<sup>5</sup>

Malheureusement, nous n'avons pas le rapport de Izard rédigé à Ormstown. Mais Purdy accuse Hampton d'avoir envoyé la moitié de son armée dans le bois en pleine nuit, sous la conduite de guides ignorant le pays.<sup>6</sup> Donc, si sa brigade était composée d'environ la moitié de l'armée, la seconde brigade devait être aussi d'à peu près 2 000 hommes. Diverses allusions aux troupes américaines le long de la frontière, laissent croire qu'environ cinq cents hommes de la seconde brigade étaient aussi demeurés à Four Corners, aux Etats-Unis. La deuxième brigade comprendrait alors environ 1 500 hommes à Ormstown. Avec les 1 399 hommes de Purdy, nous évaluons à tout près de 3 000 hommes les effectifs américains au camp d'Ormstown.

Les effectifs de l'armée de Hampton varient énormément suivant les divers témoignages de l'époque. Ainsi, le 14 octobre 1813, au piquet de Pipers Road, le capitaine Archambault arrêta deux jeunes soldats américains, dont l'un était d'avis qu'il n'y

5 United States, National Archives, *Op. cit.*, Robert Prudy's 1st Brigade, October 25, 1813. (Morning Report).

6 J. Brannan, *Op. cit.*, Colonel Purdy's Report, p. 276.

avait pas plus de 5 à 6 000 hommes à Four Corner.<sup>7</sup> Le curé Boucher, de Laprairie, avait ouïe dire que l'ennemi se composait de 7 000 soldats, le 28 septembre 1813.<sup>8</sup> Un espion britannique écrivait, le 24 octobre 1813: *They do not themselves rate their numbers at more than 6 000 Regular Troops.*<sup>9</sup> En 1818, l'historien américain James déclarait: *We have no American authority for supposing that the latter dragoons exceede 180 or the former infantry 5 720 making a total of 5 700.*<sup>10</sup>

Le jour de la bataille, Salaberry envoya un rapport dans lequel il disait: *The Enemy's forces appeared to me to have been at least 1 500 men with 250 Dragoons and one piece of cannon.*<sup>11</sup> ce qui, au total, ferait 1.750 hommes environ. Ce nombre incluait-il les hommes de Purdy? Salaberry faisait état dans ce même rapport, que les 50 hommes de Daly avaient affronté une force dix fois supérieure, ce qui laisse supposer que les effectifs de Purdy étaient en réalité de 500 combattants.

Le soir du combat, Salaberry ne croyait pas la bataille terminée; selon lui, l'assaut de cette journée n'était qu'un début, et il décida de rester à l'abattis, s'attendant à reprendre les armes le lendemain. Il n'avait donc aucune raison de gonfler le nombre des ennemis qui lui faisaient face; il se fiait simplement à ce qu'il avait vu. Ce n'était d'ailleurs pas le premier combat que livrait Salaberry et, en militaire chevronné, il pouvait normalement évaluer les forces qu'il affrontait. Il peut avoir fait une erreur de mille hommes, mais pas de quatre à cinq mille!

Un autre témoignage est celui de Charles Pinguet, des *Fen-cibles* canadiens, qui était aussi derrière l'abattis. Il écri-

- 
- 7 APC, RG 8, v. C-680, f. 195, mfm C-3173, Archambault à Stovin, 14 octobre 1813.
- 8 AADQ, G IV-49, Boucher à Plessis, Laprairie, 28 septembre 1813.
- 9 APC, RG 8, v. C-880, f. 317, mfm C-3173, Manning, 24 octobre 1813.
- 10 W. James, *Military Occurences between Great Britain and America*, London, 1818, p. 305.
- 11 APC, RG 8, v. C-681, f. 331, mfm C-3173, C.-M de Salaberry à Watteville, 26 octobre 1813

vit à son frère: *Nous étions à combattre contre deux mille hommes de pied et deux cents hommes de cavalerie.*<sup>12</sup> Pinguet donne l'impression de parler du nombre d'ennemis engagés à l'endroit où lui-même combattait, il ajoute d'ailleurs plus loin qu'il y avait près de 700 hommes avec Purdy dans le bois. D'après lui, 2 900 Américains prirent donc part à l'engagement. Selon un autre témoin oculaire, O'Sullivan, il y aurait eu 3 000 à 3 500 hommes dans le camp ennemi, dont 1 500 environ avec Purdy lui-même. Le 22 novembre, même après avoir vu l'ordre général qui suit, le curé Boucher écrit à monseigneur Plessis: *L'attaque de Châteauguay n'avait été réellement fait que par 3 500 Américains.*<sup>14</sup>

L'ordre général du 27 octobre rapportant le récit de la bataille, donna les effectifs de l'ennemi comme étant de 7 500 hommes.<sup>15</sup> Pourtant, les prisonniers mentionnés plus haut avaient déclaré 6 000 hommes.<sup>16</sup> Cela se rapproche du nombre qu'avait obtenu l'espion Manning et des calculs de James qui comprenaient les réguliers et la milice. Prevost a donc gonflé de 1 500 hommes, les effectifs de l'ennemi. Ce nombre de 6 000 ou 7 000 hommes est tout probablement le résultat de la question posée aux prisonniers, à savoir: combien d'hommes sont dans l'armée de Hampton et non combien d'hommes sont avec Hampton au Bas-Canada. C'est d'après nous, de là que vient l'origine de l'erreur du dénombrement de l'ennemi impliqué dans la bataille de la Châteauguay.

12 *Une Voix de 1813*, dans *Les Soirées canadiennes*, 1864, p. 95, Lettre de Charles Pinguet à Louis Pinguet, Châteauguay, 21 novembre 1813.

13 O'Sullivan, *Récit du témoin oculaire*, dans *Gazette de Montréal*, 9 novembre 1813.

14 AADQ, dossier Guerre de 1812, Boucher à Plessis, Laprairie, 22 novembre 1813.

15 APC, MG 24, G 45, v. III, f. 1925, Ordre général, 27 octobre 1813.

16 APC, RG 8, v. C-680m f. 329-330, *War of 1812*, s.d.

Quelques autres documents nous permettent de croire qu'une partie seulement des effectifs de Hampton ayant passé la frontière ont participé au combat. D'après ces sources, une grande plaine aboutissait *presqu'à une Pointe* devant l'abattis. Un ravin peu profond longeait ce même abattis et se terminait dans un marécage. La forêt dense s'avavançait presque jusqu'au chemin du côté et derrière l'abattis et, elle occupait complètement l'autre rive de la rivière. Donc l'armée américaine marchait en formation de colonne à travers une plaine,<sup>17</sup> où les Canadiens pouvaient la voir et évaluer, avec assez de précision, le nombre d'attaquants.

Du côté de Purdy, la force de l'ennemi était difficile à juger en raison de la densité du bois. Dans son rapport, Purdy écrit qu'au moment de la première décharge, l'adjudant-général lui commanda de reculer de quatre milles et de venir rejoindre Hampton. Ses soldats entendirent le mot *retreat* ce qui sema la confusion car certains retraitèrent en effet avant que Purdy puisse les retenir. Ce dernier ajoute dans son explication: *A sufficient number, however, remained firm, and the enemy was soon compelled to retire.*<sup>18</sup> Ainsi, au moment de la première décharge venant de l'abattis contre la brigade de Purdy en marche à la hauteur de Hampton, c'est-à-dire, au moment où la compagnie de Daly était engagée, Purdy n'avait plus tous ses soldats avec lui.

Un autre détail laisse supposer que l'armée de Hampton n'était pas toute au combat. On sait par exemple que les Américains traversèrent la frontière avec au moins neuf canons, un howitzer et un mortier<sup>19</sup>, tandis que Salaberry ne vit qu'un

---

17 O'Sullivan, *Op. cit.*; APC, Cartes et plans, J. Jebb, *Sketches of the River Châteauguay, 1814.*  
 18 J. Brannan, *Op. cit.*, Colonel Purdy's Report, p. 276.  
 19 APC, RG 8, v. C-680, f. 317, Manning, 24 octobre 1813.

canon.<sup>20</sup> Cet écart suggère la possibilité qu'un bon nombre de soldats n'ont pas participé au combat. Ils seraient demeurés en réserve avec le reste de l'équipement, car il est douteux qu'une armée en marche abandonne son artillerie au camp sans une protection suffisante.

Compte tenu de tous ces documents, nous croyons que les effectifs de l'armée américaine sur la Châteauguay, le 26 octobre 1813, étaient d'environ 2 000 combattants et 1 000 soldats en réserve.

Voyons les forces canadiennes maintenant. L'historiographie traditionnelle a toujours maintenu que la victoire du 26 octobre était redevable à 300 Canadiens. La première allusion au nombre des effectifs canadiens vient de l'ordre général du 27 octobre dans lequel il est écrit: *La Force Britannique actuellement engagée n'excédait pas 300 hommes...*<sup>21</sup> Il faut retenir ici l'expression *actuellement engagée*. Les divers historiens ont souvent mentionné la présence des divers corps de milice à l'arrière des retranchements, mais très peu donnent une approximation ou citent un nombre déterminé de miliciens. Robert Christie sur qui un grand nombre d'auteurs du récit de la bataille se sont fiés, rapporte que les effectifs s'élevaient à peine à 300 hommes.<sup>22</sup> Wood mentionne très discrètement *a thousand men*.<sup>23</sup> James, pour sa part, évalue à 300 les Canadiens présents.<sup>24</sup>

L'historiographie canadienne-française a été orientée par le récit d'O'Sullivan qui assurait ses lecteurs que les

- 
- 20 APC, RG 8, v. C-681, f. 331, C.-M. de Salaberry à Watteville, 26 octobre 1813.
- 21 APC, RG 8, MG 24, G 45, V III, F. 1925, Ordres généraux, 27 octobre 1813.
- 22 Robert Christie, *Memoirs of the Administration of the Colonial Government of Lower-Canada by Sir James Henry Craig & Sir George Prevost*, Québec, 1818, p. 104.
- 23 W.C.H. Wood, *Canada in the War of 1812*, dans Shott & Doughty, *Canada and its Provinces*, Toronto, Authors' Edition, 1913, V. 3, p. 248.
- 24 W. James, *Op. cit.*, p. 315.

Canadiens n'étaient pas plus de 300. Sulte répétera ce nombre à la fin du siècle.

Victor Suthren a compté 461 combattants et 1 130 soldats en réserve, pour un total de 1 592 militaires sur la Châteauguay.<sup>25</sup> Histman a dénombré 300 hommes au combat et 1 130 hommes en réserve.<sup>26</sup> Tous deux, Suthren et Hitsman, se sont référés aux données de Wood.

Nous avons comparé tous ces chiffres avec le nombre des effectifs obtenus par les listes de paie et divers autres documents, en tenant compte des absences probables. Voyons d'abord, le problème des effectifs sur l'ensemble du champ de bataille, c'est-à-dire front et réserve. Puis, nous verrons si le combat a bien été mené avec 300 Canadiens au front.

Les listes de paie de la Milice d'élite et incorporée et de la Milice sédentaire permettent d'évaluer avec assez de précision les effectifs en cause sur la Châteauguay. Toutefois, si certains soldats y sont inscrits comme étant absents le 26 octobre, ce n'est pas toujours le cas. Les malades et les employés aux travaux du Roi ailleurs que sur la Châteauguay demeuraient enregistrés comme présents car ils recevaient leur solde avec leur compagnie. De plus, à la mi-octobre, Prevost avait permis à un certain nombre de miliciens de la Milice sédentaire de s'absenter pour les récoltes.<sup>28</sup> Plusieurs miliciens n'avaient pas encore rejoint leur compagnie le 26 octobre.<sup>29</sup> A cause de l'impossibilité d'être plus précis, nous avons exclus de nos calculs seulement les absents signalés comme tel.

25 W. Suthren, "The Battle of Chateauguay" dans *Lieux historiques canadiens*, n° 11, 1974, p. 134.

26 J.M. Hitsman, *The Incredible War of 1812; a Military History*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, p. 164-165.

27 W.C.H. Wood, *Select British Documents of the Canadian War of 1812*, Toronto, The Champlain Society, 1900, V. I, p. 391.

28 APC, RG 9, IA 1, v. II, f. 5623, C. de St. Ours à V. de Monviel, Chambly, 12 octobre 1813.

29 APC, RG 9, IA 1, v. II, f. 5684, lieut-col. C. de Lery, Haut de Châteauguay, 27 octobre 1813.

L'absence de registres pour les Voltigeurs et pour les *Fencibles* rend la précision des calculs impossible à établir. Nous savons que les compagnies de Voltigeurs comptaient environ cinquante à cinquante-cinq soldats, et que les *Fencibles* étaient au nombre de soixante-douze à l'abattis.<sup>30</sup> Voilà des indications approximatives.

De même, il n'y a pas de registre pour les amérindiens qui étaient à droite des *Fencibles*. Faisaient-ils partie des 150 amérindiens présents sur tout le champ de bataille, ou étaient-ils de plus, c'est-à-dire 172. Incertaines, nous les avons comptés séparément.

En prenant en considération ces carences de documentation, nous avons compté la présence probable de 1 799 hommes sur la Châteauguay.

1 compagnie du 1 <sup>er</sup> bat. Milice d'élite et inc.....	69
8 compagnies du 2 <sup>e</sup> bat. Milice d'élite et inc.....	556
1 compagnies du 3 <sup>e</sup> bat. Milice d'élite et inc.....	77
2 compagnies du 5 <sup>e</sup> bat. Milice d'élite et inc.....	156
2 compagnies de Milice sédentaire de Beauharnois.....	90
5 compagnies de Milice sédentaire de Boucherville.....	397
4 compagnies de Voltigeurs canadiens.....	210
1 compagnie de <i>Fencibles</i> canadiens.....	72
22 amérindiens à l'abattis.....	22
150 amérindiens autour du 1 <sup>er</sup> retranchement.....	150
Total.....	1 799

Analysons de plus près ces effectifs. Deux compagnies de Voltigeurs, une compagnie de *Fencibles*, une compagnie de Milice d'élite et incorporée, deux compagnies de Milice sédentaire et des amérindiens étaient au front. Or, les Voltigeurs et les *Fencibles* comptaient respectivement 100 et 72 hommes environ.

La compagnie de Milice d'élite de Daly était de 77 hommes, mais il n'aurait eu, avec lui, que 50 à 60 soldats au moment du

---

30 Charles Pinguet, *Op. cit.*, p. 96

combat.<sup>31</sup> Le capitaine Longtin avait eu de la difficulté à rassembler sa compagnie<sup>32</sup>, et selon Christie, il n'aurait eu que 35 miliciens avec lui à l'abattis.<sup>33</sup> Le piquet de Bruguière comptait près de quarante soldats. Vingt-deux Amérindiens accompagnaient les troupes. Cela fait 329 soldats environ. Nous n'avons pas le nombre exact des Voltigeurs mais, à notre avis, le chiffre de 300 combattants estimé par l'adjutant O'Sullivan<sup>34</sup> nous semble très près de la réalité.

Ce qui d'après nous, fausse toujours le compte rendu des forces en présence à cette bataille, c'est que l'on compare deux choses différentes. L'armée de Hampton, comprenant réguliers et miliciens, était de 5 500 Américains. L'armée de Prevost au Bas-Canada était de 12 500 hommes, réguliers et miliciens compris.<sup>35</sup> Sur la Châteauguay, il y avait environ 3 000 Américains contre environ 1 700 Canadiens. Au combat, il y avait 2 000 Américains contre 300 Canadiens. Vu ainsi, le combat a moins d'envergure, mais sans la stratégie élaborée par Salaberry, les Américains auraient-ils retraité aussi vite?

## 2. La participation de R.G. Macdonell

La présence sur la Châteauguay du célèbre lieutenant-colonel R.G. Macdonell causera à la fin du siècle une longue contreverse au sujet du *vrai* héros de la bataille de la Châteauguay. Ces discussions se sont inscrites dans le contexte d'un milieu où les antagonismes entre anglophones et francophones étaient exacerbés par l'évolution démographique et industrielle du comté de Huntingdon au tournant du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. En 1889, Lighthall, dans une communication historique sur la bataille de

- 
- 31 APC, RG 8, v. C-680, mfm C-3171, C.-M. de Salaberry à de Watteville, 26 octobre 1813. De Salaberry y disait 50 hommes. O'Sullivan dans son récit lui donne 60 hommes
- 32 APC, RG 9, IA 1, v. 10, f. 5413-5414, major Henry à V. de Monviel, Taverne Baker ou Rivière des Anglais, 27 octobre 1813.
- 33 R. Christie, *Op. cit.*, p. 102.
- 34 O. Sullivan, *Op. cit.*
- 35 APC, MG 24, B 16, *Cochran Papers*, Andrew Cochran à son frère, Québec, 27 octobre 1813, f. 534-535; APC, MG 24, G 45, v. I, f. 52-55, H. de Rouville à Louis de Salaberry, Chambly, 27 octobre 1813.

la Châteauguay, affirmait que Macdonell était venu avec ses Glengarry, corps régulier reconnu et exclusivement anglophone.<sup>36</sup> L'année suivante, Wood fit une entrevue avec Robert Morrison, un vieillard de plus de quatre-vingts ans, et communiqua le résultat de son entrevue sans une critique adéquate. Conséquemment, Robert Sellar, du *Gleaner*, journal de Huntingdon, engagea une longue polémique avec Benjamin Sulte pour tenter de lui prouver que Macdonell était le héros de la bataille, puisque selon lui Salaberry n'était pas présent et que seuls les hommes de Macdonell s'étaient battus. Benjamin Sulte, au contraire, admettait la présence de Macdonell près de la première ligne, mais le disait non engagé dans le combat.<sup>37</sup> Les divergences entre ces deux personnes poussèrent Sellar à écrire en 1913, un récit très partisan de la bataille; il y admet la présence de Charles de Salaberry mais il ne lui reconnaît aucun rôle de direction et il affirme que c'était les hommes de Macdonell qui avaient gagné la bataille.<sup>38</sup>

Cette polémique a créé beaucoup de confusion quant au rôle joué par Macdonell et, par conséquent, celui de Charles-Michel de Salaberry. Nous avons donc cherché à connaître la position qu'occupait Macdonell durant la bataille.

Remarquons en premier lieu que Macdonell n'était pas avec les Glengarry. Il avait, en effet, levé le corps des Glengarry, mais il était depuis le 14 juin 1813, lieutenant-colonel commandant le 1<sup>er</sup> bataillon de l'infanterie légère (Light Infantry). Ce corps était composé des compagnies de flanc des bataillons de Milice d'élite et incorporée. Les compagnies du capitaine

36. W.D. Lighthall, *An account of the Battle of Chateauguay*, being a lecture delivered at Ormstown, March 8<sup>th</sup>, 1889, Montreal, W. Drysdale & co., 1889, p. 15.

37. APC, RG8, v. C-680, f. 333, mfm C-3173, "The Chateauguay Fight", *The Gleaner*, May 11, 1895.

38. R. Sellar, *The U.S. Campaign of 1813 To Capture Montreal*, Chrysler, *The Decisive Battle of the War of 1812*, Huntingdon, Gleaner Print, 1913.

Daly du 3<sup>e</sup> bataillon et du capitaine de Tonnancour du 1<sup>er</sup> bataillon étaient sous ses ordres.<sup>39</sup> Donc les Glengarry sont exclus de ce combat.

Le 28 octobre 1813, le major de brigade demanda à Salaberry d'envoyer deux compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon de milice d'élite et incorporée pour continuer à occuper *the rear formerly occupied by Lt. Col. Macdonell...*<sup>40</sup> La position de Macdonell était donc, telle qu'indiquée par Lighthall sur la carte de Bouchette, là où se trouvaient les deux derniers retranchements près du gué arrière.<sup>41</sup>

Selon les divers récits, il est évident que Macdonell n'est pas resté aux derniers retranchements. Au moment où les troupes canadiennes se plaçaient en position de combat, le lieutenant-colonel Macdonell se transporta avec une partie de sa brigade légère de la 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> ligne à la 1<sup>ière</sup> et 2<sup>de</sup>.<sup>42</sup> Il était à la première ligne lorsque les Canadiens ont crié des hurrahs pour confondre l'ennemi. C'est à ce moment-là que, de la première ligne, il fit jouer les trompettes dans toutes les directions. Le combat se continua pendant quelques temps, puis, à cause de l'arrivée de l'ennemi sur la rive droite, les trompettes sonnèrent l'avance pour effectuer quelques manoeuvres. Macdonell répondit à cet ordre auditif en avançant de la première et 2<sup>e</sup> ligne avec la compagnie du capt. Lévesque comme je crois et une autre.<sup>43</sup> Mais ce signal n'était pas pour lui et il retourna à sa position antérieure quand de Salaberry lui commanda d'empêcher l'ennemi d'avancer sur la rive droite.

---

39 L.H. Irving, *Op. cit.*, p. 116.

40 APC, MG 24, G 45, vo. VIII, f. 1800, Geo. Burke à C.-M. de Salaberry, Wright's House, 28 octobre 1813.

41 W.D. Lighthall, *Op. cit.*, p. 16.

42 O'Sullivan, *Op. cit.*

43 Ibid.

Macdonell fut donc très actif durant le combat en tant que commandant de la réserve, et ce, à la satisfaction de Salaberry qui en fit part à ses supérieurs. Mais Macdonell n'était pas commandant de front et était sous les ordres de Salaberry durant le combat. Il est par conséquent, étonnant que Macdonell ait réussi à prendre tant de place dans l'historiographie de la bataille de la Châteauguay, car il y jouait un rôle subordonné. Malgré qu'il n'ait été nommé dans aucun des rapports officiels ou des ordres généraux de ce combat, il obtiendra néanmoins une médaille commémorant la bataille. C'est que Macdonell, homme ambitieux, obtiendra les faveurs de Prevost.<sup>44</sup>

Ainsi donc, toute allusion au fait que Macdonell ait commandé les forces canadiennes tient de polémique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et n'a aucun lien avec la réalité historique.

### 3. La présence ou l'absence de Prevost

Les honneurs d'une victoire reviennent de droit au commandant du rang le plus élevé présent à un combat. La présence de Watteville et de Prevost sur le champ de bataille pouvait faire enlever le mérite de cette victoire à Salaberry. Dans l'ordre général et dans un rapport conséquent, Prevost se dit présent au combat. Salaberry interpréta cette déclaration comme une tentative d'usurper ses droits à la victoire. Nous avons par conséquent voulu savoir où était Prevost.

Deux lettres nous donnent quelques précisions sur la présence de Prevost. La première est de Pierre de Boucherville. Selon lui, le commandant était parti de chez Baker l'avant-midi. Il arriva à la seconde ligne d'où il vit l'engagement près du gué situé en avant de la première ligne. Il ordonna à Boucherville, son aide de camp, de se rendre sur la première ligne, mais au même instant, la nouvelle de la retraite de l'ennemi leur parvint et l'aide de camp resta avec le gouverneur. La

<sup>44</sup> APC, RG 8, v. C-682, f. 63, mfm C-3174, Bathurst à Prevost, Downing Street, 27 janvier 1814; *Ibid.*, v. C-1227, f. 46, Prevost au duc de York, Montréal, 9 mai 1814.

première ligne était spécialement commandée par mon compatriote et allié, colonel de Salaberry écrivait de Boucherville.<sup>45</sup> Ce qu'il appelle la première ligne est donc l'abattis.

Ainsi, Prevost serait arrivé près du premier retranchement à un mille derrière l'abattis, à la fin du combat entre Daly et Purdy sur la rive opposée et ne serait pas allé plus en avant.

Le colonel de la Bruère, qui dit avoir été à environ un mille immédiatement en arrière du corps de Voltigeurs, alla annoncer à Prevost à une petite distance de sa position que le colonel de Salaberry était engagé avec l'ennemi et il revint à son poste, d'où il se rendit auprès du colonel de Salaberry qui était à quelques arpents de moi, et après un entretien avec lui, il m'enjoignit de bien garder le passage de la rivière qui, en cet endroit était guéable et contre laquelle était appuyé notre gauche.<sup>46</sup> Cette lettre confirme donc aussi que Prevost n'était pas encore au premier retranchement au moment du combat entre Purdy et Daly et qu'il s'y rendit à la fin.

Le journal de Louis de Watteville témoigne dans le même sens. Il écrivait le 26 octobre 1813:

Le Général Prevost est arrivé aux Fourches entre 11 heures et midi.

A 1 heure montés à cheval pour nous rendre aux avant-postes.

En chemin reçu le rapport que nos postes étaient engagés avec l'ennemi depuis 11 heures. En conséquence, j'ai immédiatement pris le devant.

Au moment de mon arrivée le feu avait cessé et les attaques de l'ennemi qu'il avait faites sur les deux côtés de la rivière, avaient été discontinuées.

Le lendemain il continua son récit:

45 ANQ, AP-G 335-4, Déclaration de M. Pierre de Boucherville re: sa présence à Châteauguay le 26 octobre 1813.

46 APC, RG8, v. C-681, f. 347, mfm, C-3173, copie d'une lettre du lieutenant-colonel de la Bruère au colonel Taché en date du 25 octobre 1847.

Dans la nuit y ai reçu du colonel de Salaberry le rapport sur les détails de l'action, lequel j'ai transmis au Général Prevost avec une lettre de ma part, dans laquelle je dis que le succès doit être tant à la bravoure des troupes, qu'à l'activité et au jugement déployé par le lieutenant-colonel de Salaberry en choisissant et en fortifiant en peu de jours la position.

Puisque Louis de Watteville arriva à la fin du combat et qu'il avait devancé Prevost, il n'y a donc aucun doute que Prevost n'y était pas et que Salaberry avait raison de réclamer ses droits.

Pourquoi le commandant des forces a-t-il voulu s'accaparer de ce succès? Il est possible que suite à sa défaite humiliante à Sackett's Harbour quelques mois plus tôt, Prevost ait trouvé dans l'issue du combat sur la Châteauguay, le moyen de se revaloriser auprès des autorités et de la population. Une autre possibilité, c'est qu'en gonflant les effectifs de l'ennemi et en soulignant son activité personnelle, les mesures de défense invoquées pour mobiliser une grande partie de la population mâle devenaient moins gênantes politiquement.

### La victoire: retentissements et répercussions

#### 1. D'après les manuscrits

La conscience d'avoir remporté la victoire n'est pas venue le jour même. Salaberry et de Watteville attendaient le retour de l'ennemi le lendemain de ce qu'ils croyaient être un premier succès. Prevost, par contre, demanda un ordre général de la bataille qui donne l'impression qu'il ne s'attendait pas au retour de l'ennemi.

---

47 Suisse, Bibliothèque militaire fédérale. Louis de Watteville, *Journal*, p. 151-152.

Cet ordre général du 27 octobre 1813 fut primordial dans l'élaboration du mythe et pour l'histoire du héros. L'essentiel du mythe y était: 7 500 ennemis contre 300 Canadiens, ces Canadiens étaient commandés par un des leurs et ils avaient démontré leur bravoure et leur loyauté à l'encontre des accusations de membres de la minorité anglophone qui avaient parlé de la dégénérescence militaire des Canadiens et jeté le doute sur leur loyauté. Les caractéristiques de cette victoire retenues par la population de l'époque furent donc la preuve de la valeur militaire des Canadiens, la fierté d'avoir défendu leur pays sans la présence des troupes britanniques et, ce, sous le commandement d'un des leurs issu de leur noblesse ancestrale. C'était suffisant pour alimenter le processus de création du mythe.

Si la population trouva des sources de fierté dans cet ordre général, le héros, lui, y trouva l'intention du commandant de lui usurper les mérites de la victoire. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, Prevost se disait présent au combat et attribuait à Watteville les mérites de la stratégie; Salaberry se sentait à la fois humilié et frustré. A partir de ce 27 octobre, il fera d'interminables démarches afin d'obtenir les crédits et les avantages habituels au commandant victorieux. Devant l'attitude de Prevost et du gouvernement du Bas-Canada qui n'osait émettre les remerciements usuels sans l'assentiment du gouverneur, Salaberry, fatigué et malade, entreprit à la fin de 1813, des démarches pour se retirer de l'armée.<sup>48</sup> Après avoir finalement reçu les remerciements du gouvernement à la fin de janvier 1814, il ne voulut plus que se reposer: *I want rest and a great deal of rest.*<sup>49</sup> Mais il ne se retira pas ayant été convaincu par ses proches et par le duc de Kent d'attendre encore.

48 APC, MG 24, G 45, v. I, f. 479, C.-M. de Salaberry à Louis de Salaberry, décembre 1813.

49 ANQQ, AP G 289/1, v.3, f. 54, C.-M. de Salaberry à Louis de Salaberry, 5 février 1814.

Salaberry avait raison de se méfier de Prevost. Ce dernier faisait l'éloge de Salaberry devant les Canadiens, se montrait disposé à lui obtenir une promotion mais il écrivait des rapports confidentiels à Londres qui le discréditaient.<sup>50</sup>

Bien que publié dans la Gazette de Québec seulement le 4 novembre, le contenu de l'ordre général était connu avant cette date à Montréal. O'Sullivan rapporte qu'à son arrivée, l'on croyait assez généralement que le M.G. de Watteville avait eu sa part à l'affaire, mais à présent, je vous assure qu'il n'est personne qui soit de cette opinion. Le public est même indigné de l'injustice qui vous a été faite.<sup>51</sup>

L'attitude du gouverneur influença-t-elle la démission de trois des capitaines présents sur la Châteauguay, dont entre autres le beau-frère de Salaberry, Louis-Michel Juchereau-Duchesnay?<sup>52</sup> Des allusions en ce sens portent à le croire. Plusieurs en étaient conscients: un officier affirme qu'il ne sera satisfait que lorsque les talents, les vertus et les services du lieutenant-colonel auront été récompensés et qu'on dira unanimement qu'on a rendu justice au Héros de Châteauguay.<sup>53</sup>

La population, elle, ne connaît pas ou peu les difficultés du héros. C'est l'euphorie dans plusieurs milieux. Le curé Bruguière revint du champ de bataille en disant: *nos Canadiens se sont comportés vaillamment, je les crois envoutés tant qu'ils auront à leur tête le colonel de Salaberry.*<sup>54</sup> Le curé de Laprairie écrivit à Mgr Plessis:

- 
- 50 APC, RG 8, v. C-683, f. 147, Prevost à Horse Guard, Montréal, 13 mai 1814. Un autre rapport a été écrit au début de novembre 1813, mais nous ne l'avons pas trouvé. Mais plusieurs documents y font allusion.
- 51 W. Wood, *Select British Documents of the Canadian War of 1812*, p. 400, from O'Sullivan at Montreal to de Salaberry at the frontier, 6 november 1813.
- 52 APC, RG 9, IA 1; V. 73, f. 190, Québec, 19 mars 1814. J.T. Taschereau; APC, RG 8, v. C-797, f. 215, mfm C-3258, L. Juchereau-Duchesnay à Prevost, 3 janvier 1814.
- 53 ANQ, AP-G 289/1, M.C. D'Aubreville à C.-M. de Salaberry, Kingston, 26 mars 1814.
- 54 Archives de l'Evêché de Valleyfield, Bruguière à Plessis, 31 octobre 1813.

J'avais écrit à votre Grandeur que le nombre des ennemis qui avoient attaqué Châteauguay n'étoit que de neuf cents à mille... et voilà le combat devenu glorieux pour les Canadiens comme celui des Thermophile pour les Grecs, sans que je m'en doutasse. Hourra! si, cela est vrai. On fait ici monter à 250 le nombre de ceux qui leurs ont été tués et qui ont été jeté dans la Rivière aux Canards ou aux Outardes ou que les sauvages ont dépouillés et mis par cordes dans les bois.<sup>55</sup>

Et voilà, par oui-dire, le mythe en grande confection! A Chambly, le beau-père de Salaberry apprit aussi de la même façon les détails de la bataille:

et alors comme disent nos gens d'icy autour, voyant que tout (sic) monde se battoit la gueule d'une chose qui m'intéressait tant... enfin mon cher ami, c'est une fureur, les anglais à la tête - notre colonel est un héros, c'est le meilleur officier au service d'Angleterre, c'est lui qui a sauvé la province &&& vous pensé (sic) bien mon cher cousin que tout (sic) ses propos me suffoquent.<sup>56</sup>

A Beauport, Louis de Salaberry entend vanter les mérites de son fils par beaucoup de monde autour de lui.<sup>57</sup> Il est naturel que dans la famille, on parle surtout du héros. Mais à l'extérieur, on pense aussi aux soldats qui ont gagné cette victoire. A Québec, le 1<sup>er</sup> novembre, Andrew Cochran fait l'éloge des Canadiens:

The whole of the troops engaged in this occasion on our side have been Canadians; the fact is that the Canadians were competent to defend their own soil they have the courage to do it. Few creatures can bear more hardship with less refrain than a Canadian - none can render a more ready obedience to what is required of them - none will be more persevering

55 AAQ G IV-54, Boucher à Plessis, Laprairie, 4 novembre 1813.

56 APC, MG 24, G 45, f. 57, Hertel de Rouville à Louis de Salaberry, Chambly, 3 novembre 1813.

57 APC, MG 24, G 45, v. II, f. 928, Louis de Salaberry à C.-M. de Salaberry, Beauport, 6 novembre 1813.

in what he undertake - and none are better calculated for the partisan warfare at bushfighting by which the progress of an enemy through that part of <sup>58</sup>the country is to be checked than a Canadian farmer.

Ainsi, dès les premiers jours après le combat, la victoire produisait un élément de fierté nationale dans la population. Les Canadiens avaient démontré non seulement leur loyalisme, mais aussi leur valeur guerrière à qui en avait douté. Ils avaient trouvé un chef, un héros qui leur ressemblait. Ce héros, comme eux, dû souffrir de ne pas être né dans la société anglaise et c'est avec difficulté qu'il obtint une partie des mérites qui lui étaient dus.

## 2. D'après l'historiographie

Il y a peu d'étude approfondie sur la bataille de la Châteauguay et son héros malgré la signification de cet événement dans la mentalité collective. A travers quelques travaux, nous pouvons constater comment la représentation d'un même fait historique a changé.

Le récit le plus authentique est sans aucun doute celui du témoin oculaire, l'adjudant O'Sullivan. Il signa le 3 novembre 1813, un article paru le 9 novembre dans la Gazette de Montréal, *pour vous rendre la justice qui vous appartient* écrivait-il à Salaberry.<sup>59</sup> Mécontent de la traduction, il conseille au héros de le lire en anglais. Il louait Salaberry, mentionnait son courage, ses aptitudes, ses talents *and it is but common justice to Col. De Salaberry to state that to him alone praise is due for the admirable arrangement...* que le major-général avait ensuite approuvé. Il termina son témoignage en louant les Canadiens d'avoir empêché Hampton de rejoindre Wilkinson et d'avoir ainsi sauvé le Bas-Canada d'une situation précaire.<sup>60</sup>

58 APC, WG 24, B 16, f. 540, Andrew Cochran à sa mère, 1 novembre 1813.

59 Gazette de Montréal, 9 novembre 1813, article sans titre signé en anglais *Eye-witness* et en français *Témoin oculaire.*; W. Wood, *Select British Documents of the Canadian War of 1813*, p. 400, From O'Sullivan at Montreal to de Salaberry at the frontier, 6 november 1813.

60 *Idem.*

En 1813, Robert Christie reprit le texte de O'Sullivan en parlant de la bataille dans le contexte d'une histoire du Bas-Canada. Il ajoute quelques détails au récit de O'Sullivan qu'il semble avoir glané dans la correspondance officielle et dans ses contacts avec la famille Salaberry. Son interprétation n'est pas différente de celle de O'Sullivan.<sup>61</sup>

Les auteurs se réfèrent tous à l'un ou l'autre de ces deux premiers écrits sur le sujet. Mais ce qui modifia par la suite le sens du combat furent les interprétations qui exprimaient les intérêts politiques de chaque époque et les diverses tentatives de détailler davantage le déroulement du combat, ce qui colora l'événement d'une façon souvent peu conforme à la réalité.

Aux yeux de notre premier historien, François-Xavier Garneau, le héros était un officier expérimenté et doué d'un courage à toute épreuve. Il a donc mené ses troupes avec efficacité. A ceux qui contestent l'importance du combat parce que, disent certains, il y a eu peu de morts et peu de soldats engagés. Garneau répond: *La victoire de Châteauguay sans être bien sanglante, vue le petit nombre des Canadiens, eut toutes les suites d'une grande bataille.*<sup>62</sup> Auchinleck, en 1862, s'appuie sur le récit de Christie et se dit d'accord que Salaberry et ses concitoyens méritaient les éloges reçus, car alors *the bubble of Canadian conquest burst and evaporated, if not forever, at any rate for that war.*<sup>63</sup> En 1864, Coffin reprend la narration de O'Sullivan, insiste sur la bonne conduite morale des Canadiens et conclut qu'étant donné que Salaberry était seul à commander sur cette partie du terrain, lui seul méritait la gloire de cette victoire.<sup>64</sup>

Ainsi, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les interprétations tournent autour de l'importance du combat comme événement historique. Ce n'est pas le combat lui-même mais ses conséquences qui

61 R. Christie, *Op. cit.*

62 F.X. Garneau, *Histoire du Canada*, 2<sup>e</sup> édition, 1852, v. III, p. 175.

63 G. Auchinleck, *A History of the War between Great Britain and the United States of America*, Toronto, W.C. Chevet & Co. 1862, p. 248.

64 W.F. Coffin, 1812, *Chronicle of the War: The War and Its Moral. A Canadian Chronicle*, Montreal, John Lovell, 1864, p. 261.

en font une grande victoire. Charles de Salaberry était reconnu comme un soldat méritant, par ses qualités, la gloire de cette victoire. Le héros n'est pas seul à mériter les éloges, ses soldats, les Canadiens, sont inclus dans les mérites de cette gloire.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les oppositions entre les groupes ethniques amenèrent les historiens à orienter davantage leur interprétation. L'introduction à la conférence de Lighthall sur la bataille, en 1889, exprime assez bien le contexte de l'époque, tout au moins, dans le comté de Huntingdon. Dans cette conférence, le mot Canadien est introduit dans le vocabulaire anglophone avec une nouvelle signification il ne désigne plus seulement les Canadiens francophones, mais englobe tous les Canadiens, peu importe leurs origines. On y signale que c'était une époque où les écrits patriotiques étaient très en demande. Le fait d'armes de la Châteauguay a été un fait historique important parce qu'il a démontré que devant un danger commun, toutes les nationalités de ce pays s'unissaient et combattaient côte à côte pour défendre la patrie. - On était à l'époque du gouvernement autonomiste de Mercier et de la rébellion de Riel. - Le but de Lighthall était de ne perdre aucune chance d'enseigner à la nouvelle génération une conception juste de la grandeur de l'héritage qui était le leur. Par contre, l'idée du conférencier sur le héros dénote une mentalité qui ne pouvait faire autrement que créer des antagonistes: Charles-Michel de Salaberry, de l'ancienne noblesse française, était d'une catégorie d'hommes comme il n'y en a plus en 1889, noble, brave, actif, intrépide et soldat de nature. C'était un jugement implicite sur les francophones de son temps. De plus, Lighthall créait des prototypes: Salaberry est, dans son récit, un officier costaud et vigoureux, habillé de gris foncé, se précipitant d'un endroit à l'autre pour donner des ordres. L'ennemi est un esclavagiste, vieux, impétueux, alcoolique, de stature imposante, révolutionnaire, impatient et orgueilleux. Toujours selon cet auteur, la

bataille de Châteauguay a été gagnée par la ruse et le choix judicieux de la disposition des troupes par Salaberry, mais les mérites de la victoire reviennent à tous les soldats français, anglais, écossais, irlandais ou amérindiens unis pour la défense de la nation.<sup>65</sup>

Tous n'étaient pas d'accord avec cette interprétation et une longue polémique s'engagea entre Benjamin Sulte, représentant l'opinion francophone, et Robert Sellar, représentant l'opinion anglophone. Benjamin Sulte rejetait la multiplicité des nationalités présentes au combat et voyait dans cette attitude une façon d'enlever aux Canadiens français une victoire qui leur revenait. Quant à lui, Macdonell n'était pas à l'abattis étant en charge de la réserve au troisième et quatrième retranchements. Sellar rétorque que Salaberry était absent au début de la bataille et que de toute manière seuls les hommes de Macdonell s'étaient battus, puisqu'il n'y avait pas eu de morts du côté de l'abattis, (ce qui est faux).<sup>66</sup>

En 1899, Sulte détaille dans *La bataille de Châteauguay*, l'événement historique et, attribue tous les torts et défauts à de Watteville et à Prevost. Selon lui, ces derniers recherchaient le mérite de toutes les résistances. Il finit par dire que le combat était d'autant plus glorieux pour les Canadiens, qu'il n'y avait pas d'armées régulières pour les soutenir, comme auraient dû en commander les autorités militaires, et que de Salaberry avait su faire *la guerre savamment avec des petits moyens*.<sup>67</sup>

Sellar attendit à 1913, au centenaire de l'événement, pour écrire sa version de l'histoire de la bataille de la Châteauguay. Selon lui, le crédit de l'aménagement du champ de bataille revenait à de Watteville. De nouveau, il affirma que les hommes de Macdonell étaient des Glengarry. Il infirma tout ce qui accordait le moindre crédit aux Canadiens français. Afin de contester la

65 W.D, Lighthall, *Op. cit.*

66 APC, RG 8, v. C-680, mfm C-3173, f. 333, *The Gleaner*, 11 mai 1895.

67 Benjamin Sulte, *La bataille de Châteauguay*, Québec, R. Renault, 1899, p. 75.

signification de la bataille de la Châteauguay, il exposa son interprétation en ajoutant à la même publication le récit de *Chryster the Decisive Battle of the War of 1812*.<sup>68</sup>

L'opinion de Sellar n'était pas celle de tous les Canadiens anglais. En 1913, William Wood publia dans la collection *Canada and its Provinces*, son *Canada in the War of 1812* dans lequel il accorde à de Salaberry, les mérites du bon soldat et il voit la bataille comme une victoire gagnée par les Canadiens français.

Cruikshank, dans son *Record of the Services of Canadian Regiments in the War of 1812*, évite tout commentaire personnel sur la bataille. Cependant, il cite au long l'ordre général du 26 mars 1814, dans lequel Salaberry plus particulièrement, les officiers sous son commandement et les Canadiens sont félicités par le prince régent pour leurs services distingués et leurs mérites.<sup>69</sup>

Pour Thomas Chapais, la victoire de Châteauguay est une victoire canadienne-française. On croirait qu'il parle à des Sellar lorsqu'il dit:

Elle est bien à nous et personne ne peut nous la ravir... Châteauguay, c'était notre réponse aux imputations de Craig, de Ryland et de Sewell. Châteauguay, c'était l'affirmation de notre indéniable loyalisme et de notre patriotisme ardent. Châteauguay, c'était l'illustration héroïque de la mentalité nationale... Salaberry et ses braves donnaient aux armes anglaises la gloire peu banale d'une victoire française.<sup>70</sup>

Après 1960, les historiens orientent leur interprétations sur celle de Lighthall. Ils s'attardent moins sur l'importance du combat que sur la valeur des combattants. Histman écrit: *Undoubtedly the most important thing to note about the Battle of Chateauguay is that all the successful defenders were Canadians whether they were English-*

68 Robert Sellar, *Op. cit.*

69 APC, RG 9, IA 7, v. 1, E.S, Cruikshank, *Records of Services of Canadian Regiments during the War of 1812*, Part VI, The Canadian Voltigeurs, p. 15.

70 Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Garneau, 1919-1934, v. II, p. 268.

speaking or French-speaking.<sup>71</sup> Victor Suthren, le dernier à écrire une monographie de la bataille, nous montre un Salaberry officier militaire consciencieux et efficace qui a mené à la victoire, un groupe multiculturel. Même s'ils sont souvent en conflit, ces Canadiens d'origines diverses ont démontré que devant la menace à l'indépendance du pays, ils font front commun. Les héros, car il met côte à côte Salaberry et Macdonell, sont des hommes qui ont réussi sur le plan carrière et sur le plan social.<sup>72</sup>

L'histoire de la bataille de la Châteauguay sert donc depuis l'événement à un enseignement idéologique. Cette idéologie est manifestée à travers l'image du héros et non dans l'événement guerrier. Ainsi, ce héros est reconnu par ses compatriotes mais ignoré par l'autorité. Toutefois, celle-ci est amenée, par opportunisme politique, à le reconnaître publiquement, même si elle ne lui remet pas les titres de reconnaissance militaire qu'il réclame. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Salaberry n'est pas perçu isolément, mais avec ses troupes, les Canadiens. C'est un officier expérimenté, courageux et intrépide qui possède la confiance de ses soldats, mais la victoire est redevable à tous les Canadiens, et l'on veut dire ici Canadiens français. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les conflits ethniques se répercutent dans les écrits historiques. Du héros de type moyenâgeux à la Lighthall qui mène à la victoire des troupes d'origines diverses, on passe au rejet complet de Salaberry pour le remplacer par un anglophone, soit Macdonell, soit de Watteville. Les francophones défendent Salaberry en le montrant comme un homme vaillant et intrépide qui, isolément, dut se débrouiller avec les moyens restreints fournis par des supérieurs pusillanimes. Durant cette période, les troupes sont représentées comme obéissantes à leur chef, convaincues de sa supériorité et de sa mission. Après la

71 J.M. Hitsman, *The Incredible War of 1812*, p. 166.

72 Victor Suthren, *Op. cit.*

première guerre mondiale, la mentalité change et le héros devient le prototype de tous les combattants. Ce n'est plus un Salaberry de l'ancienne noblesse, mais un Canadien français qui, parmi les siens, démontre la valeur de la race. Puis, depuis les années soixante, l'image du héros est oblitérée par la perception d'une image d'un corps de milice national composé d'anglophones et de francophones qui défendent côte à côte leur pays. Finalement, tout près de nous, le héros est considéré comme un homme qui a réussi dans sa carrière et dans la société; sa victoire est due à une collaboration fructueuse d'éléments divers contre un ennemi commun. Il n'y a donc plus un héros, il y a, des héros.

### CONCLUSION

L'histoire des miliciens de la bataille de la Châteauguay méritait bien qu'on s'y attarde. Mille facettes de leur vie militaire et civile nous sont apparues.

Ainsi, l'organisation et la structure de la milice témoigne de l'importance de l'activité militaire parmi la population civile de l'époque. Elle oblige aussi à réévaluer la participation de la milice dans le système de défense du pays et à faire la différence entre les divers corps de milice, ce qui est un acquis considérable pour l'étude de cette période.

Sur la Châteauguay, le 26 octobre 1813, quatre corps de milice étaient présents: les Voltigeurs, la Milice d'élite et incorporée, la Milice sédentaire et les Amérindiens.

L'étude du recrutement de la milice nous a vite amené à faire la différence entre celui des officiers et celui des soldats. Le recrutement des officiers, fait par commission, révèle l'influence sociale toujours visible de l'ancienne noblesse canadienne. Mais, il permet de percevoir l'effritement graduel de cette classe au profit des hommes de professions libérales et des milieux d'affaires dont les pouvoirs économiques et politiques tendent à dépasser ceux de l'élite traditionnelle.

Nous avons voulu à travers le recrutement des soldats, identifier chacun des combattants sur la Châteauguay. La tâche s'est avérée impossible pour les Voltigeurs. Par contre, comme ce corps est celui habituellement identifié comme le

défenseur sur la Châteauguay et, parce que les contrats d'engagement nous offraient la possibilité de connaître sa composition, nous l'avons particulièrement examiné. Il en est ressorti que le corps des Voltigeurs canadiens avait pu facilement se constituer par l'enrôlement volontaire de jeunes hommes des milieux urbains où la pénurie d'emploi et une situation de crise économique les rendaient disponibles. L'enrôlement relativement facile des conscrits de la Milice d'élite et incorporée témoigne aussi des conditions économiques difficiles prévalant dans les campagnes comme dans les villes. Si les hommes étaient disponibles, l'organisation, elle, n'était pas planifiée: les problèmes de logistique rencontrés lors de la formation des bataillons de ce corps révèlent le peu de préparation prévue pour la défense du territoire, au début de la guerre. L'enrôlement permanent et la levée occasionnelle de la Milice sédentaire marquent la continuité dans l'emploi des ressources humaines pour la défense militaire du pays depuis le début de la colonie; l'organisation de base est restée la même, excepté que depuis le début du régime anglais, les miliciens en service actif reçoivent une solde, ce qui nous a permis d'identifier ceux qui étaient présents sur la Châteauguay en 1813. Le nombre considérable des miliciens de ce corps appelés sous les armes, à l'automne 1813, est très révélateur de la pénurie des effectifs de l'armée régulière au Canada et de l'importance accordée à la participation de la population canadienne pour défendre le pays. Du recrutement des Amérindiens, nous n'avons pu trouver que très peu d'informations. De toute évidence, les autochtones ont été intégrés au monde militaire pour les empêcher de se regrouper dans le camp ennemi plus que pour les employer comme combattants actifs, bien que leurs connaissances de la forêt et leurs aptitudes dans ce milieu de vie fussent un apport très apprécié par les militaires, lors des excursions de reconnaissances et aux postes de guet avancés.

L'étude des conditions de vie des miliciens nous a fait connaître non seulement la société militaire mais aussi beaucoup la société du Bas-Canada de l'époque. A travers les conditions de logement, la tenue vestimentaire, l'alimentation, les soldes, les travaux militaires, les conditions hygiéniques et les loisirs, nous avons remarqué une société très hiérarchisée où l'élite vivait dans un certain confort alors que la masse a peine à suivre. Par contre, nous avons constaté une participation importante sur le plan des déboursés monétaires personnels des officiers. Cet aspect de la contribution de l'élite canadienne pour la cause militaire mériterait bien à lui seul un examen de l'hypothèse de la valorisation du titre d'officier. La présence d'un nombre considérable d'hommes regroupés et vivant dans des conditions de pauvreté déplorable a eu sur la population de la région de Montréal, des répercussions souvent très néfastes pour le milieu, entre autre sur le plan économique à cause des dommages causés aux propriétés. D'autres recherches permettraient d'évaluer les conséquences socio-économiques de la concentration des forces militaires sur cette région. L'étude de l'alimentation et des conditions hygiéniques nous a fait remarquer le peu d'intérêts accordé à ces sujets dans notre histoire jusqu'ici. Pourtant, ceux-ci sont des indicateurs très significatifs des conditions économiques d'une société. Nous avons aussi constaté que l'entraînement et les travaux des miliciens, surtout des Voltigeurs et de la Milice d'élite et incorporée étaient peu différents de ceux de l'armée régulière, ce qui permet de contester la croyance traditionnelle voulant que la milice n'ait servi qu'aux corvées. Cerner les traits de mentalité d'un groupe est très difficile puisqu'ils s'expriment à travers les attitudes face à tous les aspects de la vie quotidienne. Pour cette raison, nous avons souligné plus particulièrement seulement deux caractères témoins de la mentalité de l'époque: l'esprit religieux et les loisirs.

La pratique religieuse relâchée des miliciens semble être due surtout à la réglementation interne de l'église mal adaptée aux circonstances instables du milieu militaire. Mais, le laxisme est rare et de nombreuses références révèlent une croyance religieuse bien ancrée. Les loisirs, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sont centrés sur les rencontres sociales avec des amis et des connaissances, que l'on soit de l'élite ou du peuple.

Sachant qui étaient les combattants, nous avons voulu réexaminer les interprétations de la bataille de la Châteauguay, afin de comprendre les éléments qui en ont fait un mythe et comment ce dernier a été une source d'idéologies. A travers la diversité des interprétations, nous avons décelé trois thèmes contestés: les effectifs des deux camps adversaires, l'autorité de Salaberry sur le champ de bataille et les droits de ce dernier aux mérites de la victoire. L'examen des sources a permis de préciser les effectifs des adversaires: les Canadiens étaient bien 300 à combattre, mais ils affrontaient non pas 6 000 à 7 000 Américains, mais 2 000. Il est aussi établi que Salaberry et non Macdonnel était bien le commandant des troupes canadiennes lors du combat. Les tentatives de Prévost d'inscrire à sa gloire, les mérites de la victoire sur la Châteauguay n'ont guère réussi, car en définitive, le crédit en revient à celui qui le mérite, Salaberry. Nous avons remarqué que dès le lendemain du combat, les Canadiens français ont manifesté une grande fierté pour "leur héros" et pour ses troupes. Mais ces dernières, pas plus d'ailleurs que Salaberry, n'eurent droit à la reconnaissance escomptée. Ainsi, le mythe a pris forme au moment des événements, mais il s'amplifie avec les combats des historiens qui ont toujours un rapport avec les idéologies existantes.

## Appendice I

Quelques noms d'Amérindiens indiqués comme présent à la bataille de la Châteauguay.<sup>1</sup>

	<u>âge en 1813</u>
Simon Annance	14 ans
Ignace Kanintoton	26 ans
Joseph Onaquatkawa	22 ans
José Sakisatwastka	17 ans
Natias Donorese	15 ans
Jacques Sopario	22 ans
Sarvatis Arnoken	18 ans
Pierre Sakakenari	18 ans
Francis Kasekete	18 ans

<sup>1</sup> APC, RG 9, II A4, vol. 8. Pensions, 1875.

## Appendice II

## Inventaire des objets appartenant au défunt lieutenant Edward Louis Pendergast

- un coffre d'objets divers fermé
- un cheval
- une montre en argent
- une chaîne en or
- deux sceaux en or
- deux matelas
- quatre couvertures
- un tapis
- un oreiller
- deux taies d'oreiller
- une malle de faïence ou poterie
- trois chandeliers
- trois paires de mouchettes avec leurs supports
- trois bas désassortis
- dix paires de chaussettes
- trois paires de guêtres
- trois serviettes de bain
- deux paires de gants
- une paire de bottes
- une verge de velour côtelé
- quatre paires de bas de dessus (over socks)
- trente-quatre Livres (argent)
- un paquet de papiers divers
- cinq peintures ou gravures sans cadres
- un couvre-pied piqué
- un sac de balles
- un sac de poudre
- un fusil
- une table
- deux capotes
- une redingote du régiment
- sept manteaux
- onze paires de pantalons
- vingt gilets
- une robe de chambre
- onze chemises
- six faux-plastrons
- dix-huit mouchoirs
- treize cravates (foulards)
- quatre rideaux
- seize paires de bas
- deux paires de bas de soie
- cinq paires de bretelles
- un parapluie
- trois verges de tissus gris
- un plastron (stock)
- trois gants désassortis
- un chapeau de loutre
- un chapeau régimental
- un portefeuille
- un portefeuille avec papiers
- un portrait de J.A. Craig
- onze portraits

- un violon
- deux flutes
- un fifre
- un flageolet
- deux paires de souliers  
"galloes"
- un support pour lavage
- une bride
- deux cornes à poudre
- un petit tapis
- une théière
- un porte-folio
- quatre chaudières de bois
- une grosse cantine
- un surtout régimental
- un sabre
- une ceinture
- un porte-folio<sup>1</sup>

1 APC, RG 9, IA1, v. 6, f. 4748, Canadian Voltigeurs, Juchereau  
Duchesnay à Vassal de Monviel, St-Philippe, 15 juin 1813

## Appendice III

"Inventaire des effets appartenant à feu M<sup>r</sup> Méru Panet décédé le treize Mai mil huit cent treize."

Un coffre de bois peint en rouge  
 Un D<sup>to</sup>, plus petit peint en rouge  
 Une montre  
 Un vieux chapeau Rond  
 Un vieux D<sup>to</sup>, militaire  
 Une épée et ceinturon  
 Un hausse-col  
 Une ceinture de laine rouge  
 Un matelat deux couvertes & couvrepied.  
 Un panier, à vivres et son cademat  
 Une Sauce-panne, une bouteille vide, deux fioles d'encre  
 Une cafetière, trois cuillères et une écuelle de fer-blanc.  
 Une Redingotte de drap gris  
 Une paire de Shervals et leurs chaînes de cuivre.  
 Trois tasses et soucoupes, et une théière de fayance  
 Une paire de bottes et une de claques,  
 Trois Assiettes d'étain  
 Une paire de brosses de tête  
 Un capot de drap olive  
 trois vestes d'été huit chemises trois dickies  
 neuf paires de bas & chaussons 1 paire de chaussons  
 Trois paires de guêtres  
 Une paire de culottes de drap gris  
 Deux habits militaires  
 trois mouchoirs de poche,  
 Un miroir une grammaire Anglaise  
 Une veste noire une boîte à rasoirs"<sup>2</sup>

2 ANQ, AP-G417, collection Papineau, boîte 50.

## Appendice IV

Objets ayant appartenu à feu Toussaint Allard, milicien du 5<sup>e</sup> bataillon de Milice d'élite et incorporé

- " - Un Knapsack N<sup>o</sup> 30 contenant
- Deux chemises de flanelle rouge
- Une paire de culottes de drap bleu
- Un col de cuir
- Une paire de bretelles
- Un gilet de carisé blanc
- (Slings) Attaches p<sup>r</sup> ses couvertes
- Deux bouquins d'étain
- Une paire de Souliers de chevreux.
- Une D<sup>to</sup>, Chaussons de laine bleue
- Des pièces de drap gris envelopant un morceau de savon
- Une boîte de fer blanc, un chapelet.
- Une paire de Chaussons de laine grise
- Deux paires de Souliers de boeuf.
- Un bonnet de laine, - Tabac à fumer.
- Un chapeau plumet et peau
- Pièces de cuir et babiche.
- Corde & fil à ligneux
- Une paire de brosses et noir à souliers
- Deux cuillères et une fourchette.
- Deux petits morceaux de savon.
- Un fifre.

je certifie avoir reçu du Capitaine Papinault, du Cinquième Bataillon de Milice incorporée les effets cy-dessus Mentionnés.

P. Archanbeault Ptre. " 3





## Appendice VII

## Noms des miliciens morts et blessés

Voltigeurs: blessés

J. B. Durocher  
Pierre Olivier  
George Brisebois  
Hyacinthe Prévost

3<sup>e</sup> bataillon, Milice d'élite et incorporée

tués: Jean Languedoc  
Charles Gagnon  
Etienne Martineau  
Joseph Gagné

blessés: Germain Courcy  
Régis Vaillant  
Joseph Renaud  
Augustin Rochon

APC, RG 8, v. C-695, mfm C-3234, List of killed and wounded... Les mêmes documents se trouvent aussi dans APC, RG 9, IA1, v. 88.